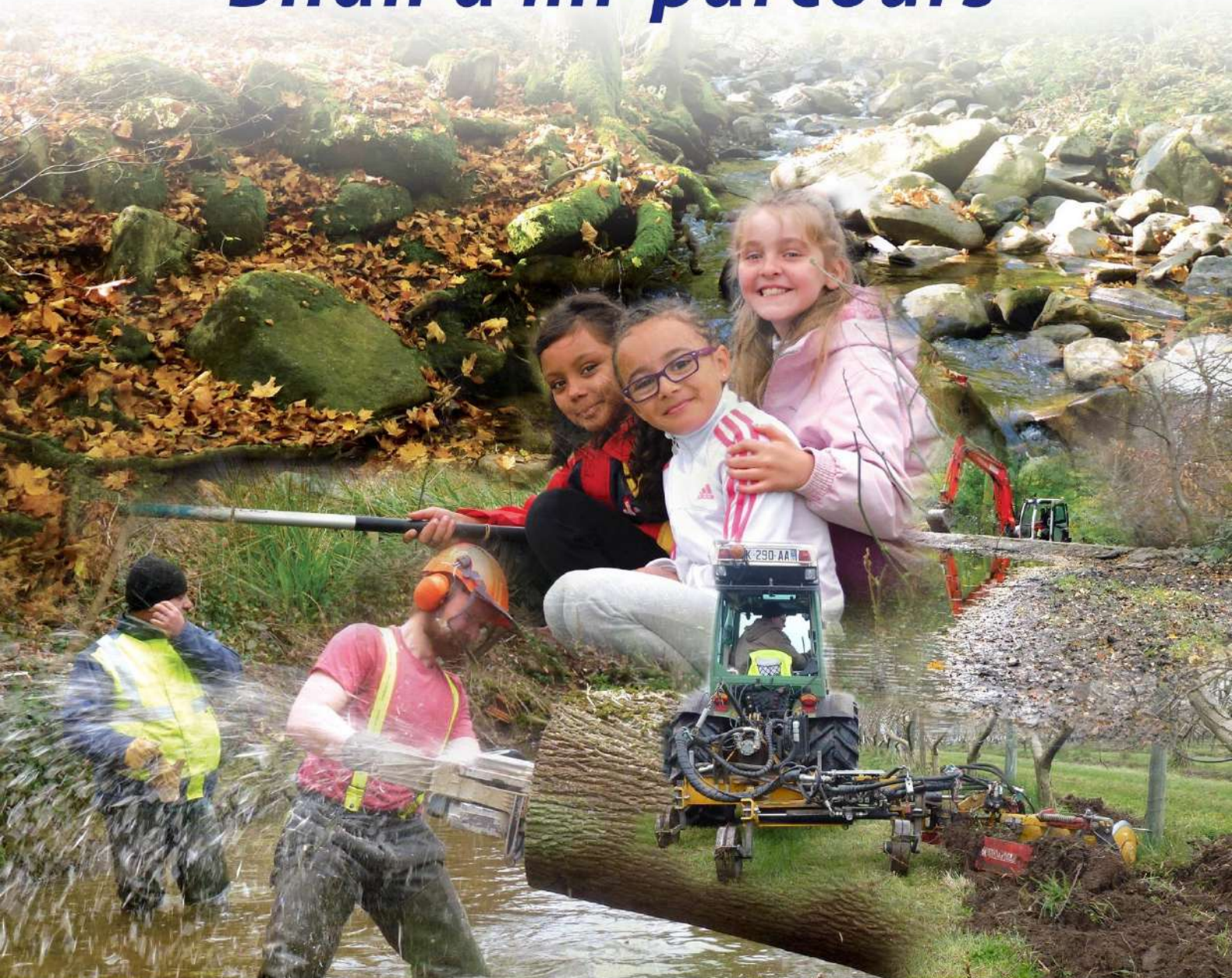


Contrat de rivière du Garon

2013 - 2018



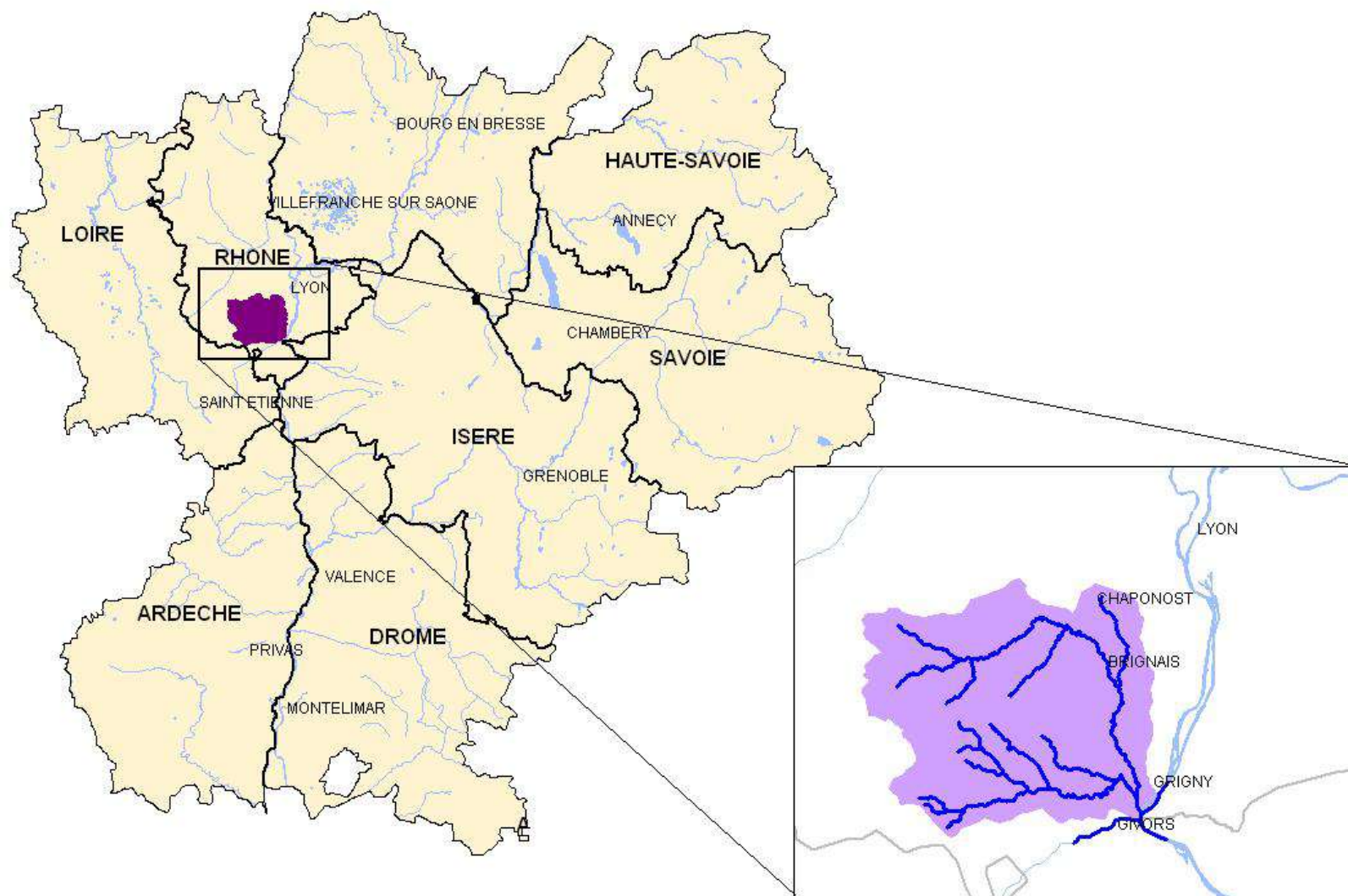
Bilan à mi-parcours



SOMMAIRE

PREAMBULE	5
TITRE 1. Rappel du contexte	5
1.1 Présentation du bassin versant	5
1.2 Historique de la démarche.....	6
1.3 Objectifs et synthèse du programme d'actions	6
1.4 Pilotage et animation	8
TITRE 2. Bilan technico-financier	8
2.1 Volet A : Améliorer la qualité des eaux.....	9
2.1.1 Etat d'avancement général	9
2.1.2 Bilan technique.....	10
2.1.3 Bilan financier.....	17
2.2 Volet B : Améliorer le fonctionnement et les usages des milieux aquatiques et de la ressource en eau	21
2.2.1 Etat d'avancement général	21
2.2.2 Bilan technique.....	23
2.2.3 Bilan financier.....	29
2.3 Volet C : Promouvoir et pérenniser la gestion globale de la ressource en eau.....	32
2.3.1 Etat d'avancement général	32
2.3.2 Bilan technique.....	33
2.3.3 Bilan financier.....	36
2.4 Bilan global	38
2.4.1 Bilan technique.....	38
2.4.2 Bilan financier.....	38
TITRE 3. Evaluation des actions réalisées	39
3.1 Suivi qualité de l'eau à mi-parcours.....	39
3.1.1 Campagnes de suivi.....	39
3.1.2 Physico-chimie	40
3.1.3 Biologie	41
3.1.4 Etat écologique	43
3.2 Suivi piscicole à mi-parcours	44
3.2.1 Campagnes de suivi.....	44
3.2.2 Qualité des peuplements piscicoles	44
3.3 Evolution de quelques indicateurs	46
3.3.1 Volet A	46
3.3.2 Volet B	47
3.3.3 Volet C	49
3.4 Les opérations prioritaires pour l'Agence de l'Eau RMC.....	50

TITRE 4. Difficultés rencontrées.....	51
4.1.1 Intégration de la compétence collecte des communes par le SYSEG	51
4.1.2 Engagement des volets relatifs aux pollutions d'origine agricole et industrielle	51
4.1.3 Charge de travail.....	52
4.1.4 Aspects financiers	52
TITRE 5. Actualisation du contrat de rivière	53
5.1 Maintien des objectifs du contrat de rivière.....	53
5.2 Opérations ajoutées	53
5.3 Opérations abandonnées	54
5.4 Opérations modifiées.....	55
5.5 Programme d'actions.....	56
TITRE 6. Conclusion	64



Carte 1 - Localisation géographique du bassin versant du Garon

PREAMBULE

Le contrat de rivière du Garon a été signé le 1^{er} juillet 2013 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'à mi-2018.

Il a fait l'objet chaque année (2013-2014-2015) d'un bilan technique et financier sommaire, présentant les principales actions réalisées, les dépenses engagées et le suivi des indicateurs.

Le bilan à mi-parcours présenté dans ce rapport est un constat dont la finalité est multiple :

- Réaliser un bilan technique et financier de la première partie du contrat de rivière ;
- Vérifier que les objectifs prioritaires sont en voie d'être atteints ;
- Identifier les causes des dysfonctionnements, des retards ou abandons d'opérations ;
- Porter un premier regard critique sur la procédure et son adéquation avec la nature des problèmes à traiter ;
- Adapter les indicateurs de suivi des actions ;
- Adapter le programme d'actions et les plans de financement associés pour la seconde partie du contrat de rivière.

TITRE 1. RAPPEL DU CONTEXTE

1.1 PRESENTATION DU BASSIN VERSANT

Le bassin versant du Garon est situé dans le département du Rhône, dans le sud-ouest lyonnais, entre Monts du Lyonnais et Coteaux du Lyonnais. Il s'étend sur une **superficie de 206 km²**, et est limité à l'est par son émissaire le Rhône et au sud par la rivière Gier. Au nord, son bassin versant avoisine celui de l'Yzeron. Le Garon s'écoule, depuis sa source à 700 m d'altitude jusqu'au Rhône à 151 m d'altitude, sur un linéaire de 25 km.

Le réseau hydrographique du bassin est structuré autour de **deux axes majeurs** que sont le **Garon et le Mornantet** et compte environ 130 km de rivières et de ruisseaux. Le bassin se caractérise par un **régime hydrologique de type pluvial** avec une période de basses eaux en été-automne marqué par des **étiages très sévères**. **Ces étiages apparaissent** dès le mois de juillet et sont susceptibles de provoquer un assèchement temporaire du Garon sur un tronçon allant de l'aval de Brignais à l'amont de Grigny et ceci sur une durée de plusieurs mois. Ainsi, une partie du linéaire du Garon, ainsi que certains de ses affluents, présentent un fonctionnement proche d'un type « oued » en période estivale.

Le secteur proche de la vallée du Rhône, ancien bras du Rhône, entre Brignais et Givors est caractérisé par des **alluvions fluviales et fluvioglaciaires** récentes du quaternaire, qui structurent la nappe alluviale de la vallée du Garon. Cette réserve d'eau potable présente **une forte productivité**, non négligeable à l'échelle du département pour l'alimentation en eau potable.

La population totale des communes du bassin versant avoisine les 131 000 habitants. Seule la moitié de ces habitants (66 500) est réellement intégrée dans le bassin versant du Garon (*source : INSEE – Population légale 2013*).

L'occupation du sol est relativement hétérogène sur le bassin versant du Garon, variant en effet selon les grandes entités géomorphologiques présentes :

- au niveau des Monts du Lyonnais, le territoire est caractérisé par des forêts et des prairies,
- le plateau du sud-ouest lyonnais a une vocation agricole, avec de vastes secteurs en cultures, prairies, vergers et vignobles,

- la partie est du bassin versant du Garon, basse vallée alluviale, présente un degré d'urbanisation important ainsi que de nombreuses zones industrielles et commerciales.

Le territoire du bassin versant est assez agricole, avec une part de Surface Agricole Utilisée (SAU) de près de 50%, sauf dans la basse vallée du Garon, plus urbanisée.

Les entreprises du bassin versant sont quant à elles surtout concentrées dans les zones industrielles, à savoir : la ZI des Platières à Saint-Laurent-d'Agnay et Chassagny, la ZI du Caillou, des Troques et du Dôme à Chaponost, les ZI à l'est et au sud de Brignais et enfin la ZI des Eclapons à Vourles.

1.2 HISTORIQUE DE LA DEMARCHE

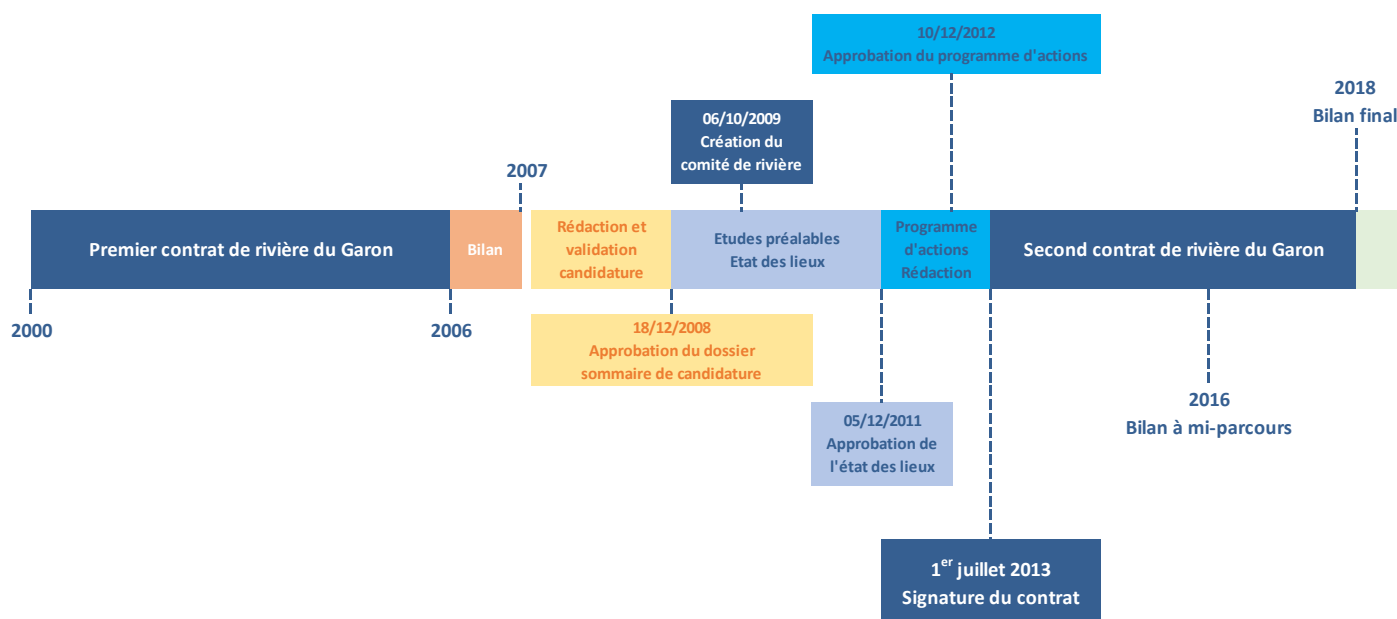


Figure 1 - Historique de la démarche de contrat de rivière sur le BV du Garon

1.3 OBJECTIFS ET SYNTHESE DU PROGRAMME D' ACTIONS

Le contrat de rivière du Garon est décliné autour de cinq objectifs stratégiques qui sont les suivants :

- I. Tendre vers une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines en se donnant les moyens d'atteindre les objectifs de la DCE, notamment en ciblant les points noirs restant à résoudre
- II. Assurer des conditions de milieux favorables au maintien des écosystèmes et des usages raisonnables de l'eau, pour atteindre les objectifs fixés par la DCE (gestion quantitative, gestion du milieu physique de la rivière et préservation des habitats aquatiques)
- III. Assurer la sécurité des personnes et des biens, tout en optimisant et respectant les potentialités écologiques des milieux humides et aquatiques
- IV. Monter des projets cohérents de réhabilitation et de mise en valeur des milieux et du patrimoine, en lien avec la demande locale, la gestion de la fréquentation des milieux, le potentiel des milieux et la valorisation paysagère
- V. Pérenniser la gestion globale de l'eau et des cours d'eau, en améliorant le « portage » du projet et les processus de concertation (en associant tous les groupes d'acteurs)

Ces objectifs ont été déclinés à travers 113 fiches actions, représentant plus de 300 opérations portées par 24 maîtres d'ouvrage différents. Le contrat de rivière du Garon a été signé le 1^{er} juillet 2013 pour 5

ans (2013 à 2018). Le montant financier des actions initialement programmées au contrat de rivière était d'environ 66 millions d'euros TTC.

	Objectif	Actions	Opérations	Coût et répartition financière
VOLET A AMELIORER LA QUALITE DES EAUX	Objectif A1- Réduction de la pollution domestique	27	92	24 674 800 € 37 %
	Objectif A2 - Réduction des pollutions d'origine agricole	8	21	
	Objectif A3 - Réduction des pollutions d'origine industrielle et routière	6	11	
VOLET B AMELIORER LE FONCTIONNEMENT ET LES USAGES DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA RESSOURCE EN EAU	Objectif B1 - Réhabilitation, protection et mise en valeur des milieux aquatiques	28	71	38 968 200 € 59 %
	Objectif B2 - Amélioration de la gestion des inondations et de leurs conséquences	15	24	
	Objectif B3 - Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau	5	19	
VOLET C PROMOUVOIR ET PERENNISER LA GESTION GLOBALE DE LA RESSOURCE EN EAU	Objectif C1 - Animer et coordonner la démarche de contrat de rivière	5	31	2 534 456 € 4 %
	Objectif C2 - Communiquer et sensibiliser	11	28	
	Objectif C3 - Suivre et évaluer	7	12	
	Objectif C4 - Pérenniser la gestion globale de la ressource en eau	1	1	
TOTAL			310	66 177 456 € TTC

Tableau 1 : Récapitulatif des actions et montants par volet du contrat de rivière

	Volet A	Volet B	Volet C	TOTAL
Agence de l'Eau	5 102 202 €	863 380 €	1 027 810 €	6 993 392 €
Région Rhône-Alpes	492 650 €	588 538 €	683 176 €	1 764 364 €
Département du Rhône	3 343 161 €	522 540 €	0 €	3 865 701 €
Etat	0 €	858 530 €	120 000 €	978 530 €
FDPPMA69	0 €	19 160 €	0 €	19 160 €
Récupération de TVA	3 486 238 €	6 061 249 €	7 591 €	9 555 078 €
Maîtres d'ouvrage	8 222 796 €	1 251 876 €	508 459 €	9 983 131 €
AD (A déterminer)	4 027 767 €	28 802 925 €	187 420 €	33 018 112 €
TOTAL	24 674 814 €	38 968 198 €	2 534 456 €	66 177 467 €

Tableau 2 : Répartition financière prévisionnelle globale du contrat de rivière

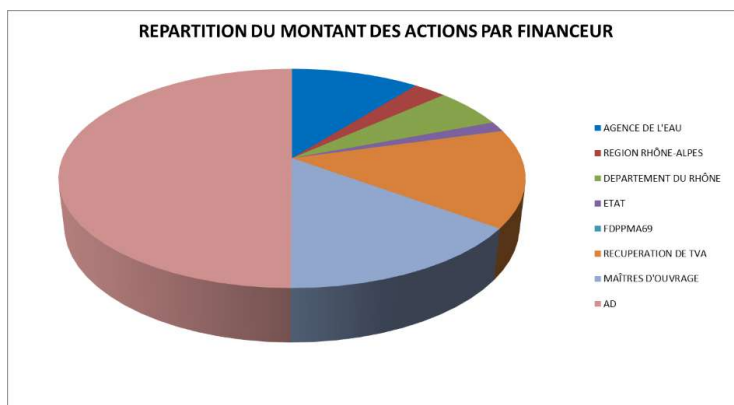


Figure 2 - Répartition du montant prévisionnel des actions par financeur

1.4 PILOTAGE ET ANIMATION

La mise en œuvre, le suivi et l'animation du contrat de rivière du Garon sont assurés par le Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA).

L'équipe en charge de la mise en œuvre et du suivi du contrat est composée de :

- Une chargée de mission du contrat de rivière, directrice du Syndicat,
- Un technicien de rivière,
- Un animateur qualité de l'eau,
- Une chargée de mission inondations et aménagement,
- Un chargé de communication.

Cette équipe met en œuvre les actions prévues au contrat de rivière sous maîtrise d'ouvrage du SMAGGA, apporte son appui technique aux maîtres d'ouvrages, suit la réalisation des projets, et rend compte de l'avancement aux partenaires techniques et financiers.






Le Comité de rivière se réunit une fois par an pour la présentation du suivi annuel des actions du contrat, et de la programmation de l'année à venir. Chaque réunion du comité de rivière est précédée par une réunion de préparation du bureau du Comité de rivière.

Plusieurs commissions ont été créées (Qualité de l'Eau et pollutions, Ecosystème Rivière, Gestion quantitative de la ressource en eau, Communication et éducation au développement durable, Aménagement du Territoire). Elles se réunissent selon les besoins, au moins une fois par an pour la préparation des programmes prévisionnels de l'année à venir pour les commissions qualité de l'eau, écosystème rivière et communication.

TITRE 2. BILAN TECHNIICO-FINANCIER

Le bilan ci-après présente une synthèse de l'avancement des actions du contrat de rivière par fiche action et par volet. Pour plus d'informations, le suivi technique détaillé figure en annexe 1 et le suivi financier en annexe 2.

La légende des tableaux est la suivante :

 Opérations terminées	 Opérations programmées	 Opérations abandonnées
 Opérations en cours	 Opérations non programmées	

2.1 VOLET A : AMELIORER LA QUALITE DES EAUX

2.1.1 ETAT D'AVANCEMENT GENERAL

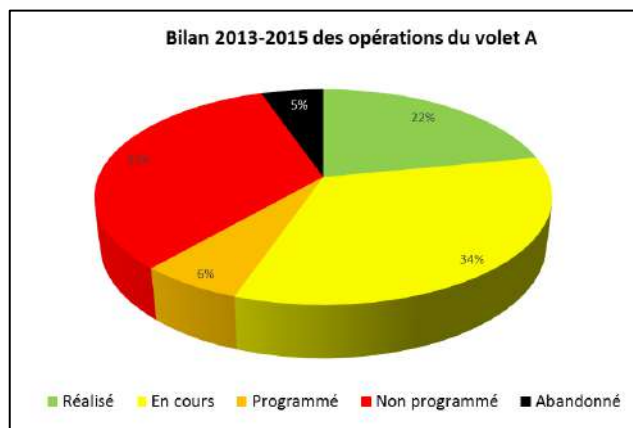
N° Fiche action	Intitulé fiche action	Priorité	Maître d'ouvrage	Date prévisionnelle de réalisation	Nombre d'opérations	Nombre d'opérations programmées sur 2013-2015	Avancement technique				
OBJECTIF A1 : REDUCTION DE LA POLLUTION DOMESTIQUE											
Sous-objectif - Améliorer le fonctionnement de l'assainissement											
A-1-1	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant de l'Artilla	1	CCHL	2013	2	2			50%	50%	
A-1-2	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Cartelier	1	RONTALON	2013-2016	4	3		25%	25%	25%	25%
A-1-3	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Garon médian	1	SIAHVG	2013-2015	2	2		50%		50%	
A-1-4	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Furon	1	SIAHVG	2013-2017	5	3		60%		20%	20%
A-1-5	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Merdanson de Chaponost	1	CHAPONOST, SYSEG, PARTICULIERS	2014-2015	4	4		50%		50%	
A-1-6	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Merdanson d'Orliénas	1	SYSEG, PARTICULIERS	2013-2015	3	3	33%			33%	33%
A-1-7	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant de la Condamine	1	COMMUNE DE SAINT-SORLIN	2013	1	1					100%
A-1-8	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Fondagny	1	ST-AURICE-SUR-DARGOIRE, ST-DIDIER-SOUS-RIVERIE, SYSEG,	2013-2017	4	3	25%	25%		25%	25%
A-1-9	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Jonan	1	SYSEG, PARTICULIERS	2014-2015	2	2		50%		50%	
A-1-10	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Broulon	1	SYSEG	2013-2016	6	5		17%		50%	33%
A-1-11	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Garon aval	1	SYSEG	2013-2016	5	5		20%		20%	60%
A-1-12	Journées d'échange entre les exploitants des STEP et des réseaux d'assainissement du bassin versant et les acteurs de l'eau	1	SMAGGA	2013-2017	3	2		34%			66%
A-1-13	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant de l'Artilla	2	CCHL	2015-2017	1	1		100%			
A-1-14	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Garon médian	2	SIAHVG, PARTICULIERS	2013-2015	2	2				50%	50%
A-1-15	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Merdanson de Chaponost	2	CHAPONOST	2015-2016	3	2		100%			
A-1-16	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Merdanson d'Orliénas	2	SYSEG	2017	1	0		100%			
A-1-17	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Fondagny	2	ST-DIDIER-SS-R, SYSEG, PARTICULIERS	2015-2016	3	2		34%		66%	
A-1-18	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Broulon	2	SYSEG	2016-2017	5	0		80%		20%	
A-1-19	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Mornantet	2	SYSEG, MORNANT	2013-2016	7	5	42%	29%			29%
A-1-20	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Garon aval	2	SYSEG	2014-2017	4	4	25%	25%			50%
A-1-21	Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif défaillantes sur l'ensemble du bassin versant	3	SPANCs, PARTICULIERS	2013-2017	1	1				100%	
A-1-22	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Garon aval	3	SYSEG	2013-2017	2	1		50%		50%	
Sous-objectif : Réduire les pollutions phytosanitaires d'origine non agricole											
A-1-23	Sensibiliser les communes à la suppression des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces publics	1	SMAGGA	2013, 2015	1	1					100%
A-1-24	Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par les communes et communautés de communes du bassin versant	1	SMAGGA	2013-2017	4	4			25%	50%	25%
A-1-25	Achat de matériel pour la mise en œuvre de techniques de désherbage alternatives	1	SMAGGA, COMMUNES, COM. COM.	2013-2017	1	1				100%	
A-1-26	Sensibiliser les jardiniers amateurs et les professionnels à la suppression des produits phytosanitaires	1	NATURAMA, SMAGGA	2013-2017	2	2					100%
A-1-27	Sensibiliser le grand public à l'impact de l'utilisation de produits polluants	1	SMAGGA	2013-2017	4	4			25%	75%	
SOUS-TOTAL OBJECTIF A1					82	65	8%	32%	4%	30%	26%

VOLET A : AMELIORER LA QUALITE DES EAUX

VOLET A : AMELIORER LA QUALITE DES EAUX	N° Fiche action	Intitulé fiche action	Priorité	Maître d'ouvrage	Date prévisionnelle de réalisation	Nombre d'opérations	Nombre d'opérations programmées sur 2013-2015	Avancement technique de l'opération				
	OBJECTIF A2 : REDUCTION DES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE											
	A-2-1	Mise en place d'un réseau d'échange et d'expérimentation sur l'amélioration des pratiques vis-à-vis de la qualité de l'eau	1	SMAGGA	2013-2017	4	4			25%	50%	25%
	A-2-2	Mise en place d'aménagements limitant le transfert des pollutions vers les eaux superficielles	2	SMAGGA, COMMUNES, COM. COM.	2013-2017	4	4		50%	25%	25%	
	A-2-3	Mise en place de mesures de type agri-environnementales sur le bassin versant	2	SMAGGA, AGRICULTEURS	2013-2017	2	2				50%	50%
	A-2-4	Développement de l'agriculture biologique et des circuits courts	2	SMAGGA	2013-2017	2	2				100%	
	A-2-5	Création d'aires collectives de remplissage et de lavage des cuves et pulvérisateurs de produits phytosanitaires	1	SMAGGA	2013-2018	2	2				100%	
	A-2-6	Promotion des techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture	1	SMAGGA	2013-2019	1	1				100%	
	A-2-7	Améliorer les pratiques d'épandage	1	SMAGGA	2013-2020	3	3		67%	33%		
	A-2-8	Raisonner la fertilisation minérale	1	SMAGGA	2013-2021	3	3		67%		33%	
SOUS-TOTAL OBJECTIF A2						21	21	0%	28%	14%	48%	10%
OBJECTIF A3 : REDUCTION DE LA POLLUTION D'ORIGINE INDUSTRIELLE ET ROUTIERE												
A-3-1	Diagnostic des réseaux dans les zones industrielles	1	SYSEG, CHAPONOST, COPAMO	2013-2017	2	2				100%		
A-3-2	Sensibilisation des industriels	1	SMAGGA	2013-2017	2	2			50%	50%		
A-3-3	Diagnostics et conseils aux industriels et entreprises	1	SMAGGA	2013-2017	2	2				100%		
A-3-4	Mise en place d'un traitement des eaux pluviales sur une aire de gens du voyages sédentaires à Brignais	1	COMMUNE DE BRIGNAIS	2013	1	1					100%	
A-3-5	Sensibilisation des gestionnaires d'infrastructures sur l'utilisation des produits phytosanitaires	1	SMAGGA	2013-2017	2	2		100%				
A-3-6	Mise en place de mesures de limitation et de gestion des pollutions routières	2	SMAGGA, GESTIONNAIRES DE VOIRIE	2014-2017	2	2		100%				
SOUS-TOTAL OBJECTIF A3						11	11	0%	36%	9%	46%	9%

L'état d'avancement du volet A est le suivant :

Etat d'avancement du volet A (2013-2015)	Nombre d'opérations
Opérations terminées	25
Opérations en cours	38
Opérations programmées	7
Opérations à engager	38
Opérations abandonnées	6
TOTAL	114



Les opérations du volet A terminées et en cours représentent 55 % des opérations inscrites au contrat de rivière du Garon et 65 % de celles programmées sur la période 2013-2015.

2.1.2 BILAN TECHNIQUE

Objectif A1 – Réduction de la pollution domestique

56 % des actions de l'objectif A1 sont réalisées ou en cours de réalisation. Si on considère uniquement les opérations programmées au contrat de rivière sur la période 2013-2015, ce sont 69 % des actions qui sont réalisées ou en cours.

Fiche-action A-1-1 :

Les travaux de construction de la nouvelle STEP de Thibert ont été engagés en avril 2016. La fin des travaux est prévue pour septembre 2016. Le schéma directeur d'assainissement de la commune de Saint-Martin-en-Haut s'est achevé en 2014.

Fiche-action A-1-2 :

Les travaux de mise en séparatif de la rue des Canuts ont été reportés en attente de l'accord de subvention du Département.

L'opération de réhabilitation groupée des installations d'assainissement non collectif a permis de réhabiliter 23 installations entre 2013 et 2015.

Fiche action A-1-3, A-1-4 :

La création d'une unité de traitement sur les hameaux Haut et Bas Marjon a finalement été remplacée par une extension de réseau pour raccordement à la station d'épuration syndicale. Les travaux sont en cours.

Les travaux sur la station d'épuration et les postes de relevage du SIAHVG ont été reportés dans l'attente des conclusions du schéma directeur d'assainissement, lancé en 2015 et dont la fin est prévue fin 2016.

Fiche action A-1-5, A-1-15 :

Les travaux d'assainissement ont été en partie reportés dans l'attente des conclusions du nouveau schéma d'assainissement. Aucune décision n'a été prise concernant les opérations relatives à l'étang du Boulard. Le dossier devrait être examiné par la commune en 2016.

Fiche action A-1-6 :

Les travaux de raccordement du secteur du Creux sont abandonnés à l'échéance du contrat de rivière. Le projet ne sera réexaminé que si le développement urbain dans le secteur concerné le justifie.

Fiche action A-1-7 :

La station d'épuration de Saint-Sorlin a été mise en service en 2013. Le niveau de traitement est conforme à ce qui est attendu.

Fiche action A-1-8 :

L'unité de traitement pour le hameau de Missilieu à Saint-Maurice-sur-Dargoire a été réalisée. Le premier bilan 24H sera réalisé en 2016. En revanche le projet de petite station pour le hameau de la Fillonnière à Saint-Didier-sous-Riverie a été abandonné par la commune pour raisons financières.

Fiche action A-1-9 :

Les travaux sur le poste de relevage de Mornant La Côte ont été mis en attente en raison du projet de l'A45 (poste dans l'emprise du projet).

Fiche action A-1-10 :

De gros travaux d'assainissement ont été réalisés par le SYSEG sur la première partie du contrat de rivière sur la commune de Saint-Laurent-d'Agny, avec de la mise en séparatif et la création de bassins d'eaux pluviales.

Fiche action A-1-11 :

Des travaux ont été réalisés par le SYSEG sur les regards et les mauvais branchements à Brignais. Les besoins à court terme en reprise de regards de visite et regards mixtes ont été revus significativement à la baisse par le syndicat. 3 déversoirs d'orage ont été supprimés sur les 7 prévus au SDA de Brignais.

Le projet de bassin de pollution a été reporté dans l'attente des conclusions du schéma directeur du SYSEG engagé en 2015.

Fiche action A-1-12 :

Les rencontres prévues ont été réalisées en 2013 et 2015 avec des agents de la Lyonnaise des Eaux. Elles ont réuni au total environ 50 personnes.

Fiche action A-1-13 :

Le programme de travaux issu du schéma directeur d'assainissement de la commune de Saint-Martin-en-Haut achevé en 2014 est en cours de hiérarchisation selon les possibilités financières de la collectivité. Le principal projet concernant le bassin versant du Garon consiste en la mise en séparatif du secteur de la Garbillière. Le calendrier de réalisation sera examiné suite à l'avant-projet qui doit être étudié en 2016.

Fiche action A-1-14 :

L'unité de traitement des hameaux Haute et Basse Bruyère à Messimy a été mise en service en novembre 2014. Le premier bilan 24H réalisé en 2015 est conforme. Tous les usagers n'étaient pas encore raccordés à fin 2015.

Fiche action A-1-15 : cf. fiche action A-1-5**Fiche action A-1-16 :**

Travaux programmés sur la 2nde partie du contrat de rivière.

Fiche action A-1-17 :

Il n'y pas de travaux d'assainissement programmés sur la commune de Saint-Didier-sous-Riverie à l'horizon 2018. La commune a refait sa station d'épuration juste avant l'engagement du contrat de rivière, ce qui a mobilisé les ressources financières de son budget assainissement.

Fiche action A-1-18 :

Les travaux de mise en séparatif prévus à Saint-Laurent-d'Agnay route de Saint-Vincent ont été engagés en 2015 dans le même programme que les travaux inscrit dans la fiche action A-1-10.

Fiche action A-1-19 :

La réhabilitation du collecteur de transport du Mornantet et la création du bassin de pollution se sont achevées en 2015. La première tranche de mise en séparatif de la rue de Verdun à Mornant doit être engagée en 2016, sous maîtrise d'ouvrage communale car les travaux consistent en la création d'un nouveau réseau d'eaux pluviales. Les autres travaux prévus à Mornant ne seront pas réalisés à l'échéance du contrat de rivière car jugés non prioritaires par la commune et le SYSEG. De même, l'étude prévue pour le raccordement ou traitement en collectif du hameau de la Charbonnerie à Chassagny ne sera pas réalisée.

Fiche action A-1-20 :

Les travaux de déviation de la source du lavoir ainsi que la réhabilitation de réseaux dans le quartier de l'Etang à Millery ont été réalisés en 2014. Les autres réhabilitations prévues sur Brignais et Millery ne sont pas jugées prioritaires par le SYSEG, car pas de problématique significative avérée sur les secteurs ciblés par rapport à d'autres secteurs sur le Syndicat.

Fiche action A-1-21 :

Voir paragraphe spécifique relatif à l'assainissement non collectif ci-après.

Fiche action A-1-22 :

Les travaux d'aménagement du poste de Pétetin projetés lors de l'élaboration du contrat de rivière se sont avérés non faisables techniquement. De ce fait, de nouvelles solutions sont en cours d'étude dans le cadre du schéma directeur d'assainissement du SYSEG.

Assainissement non collectif :

Au total, 122 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées sur le bassin versant du Garon entre 2013 et 2015 sur 231 inscrites au contrat. 33 relèvent des opérations identifiées en priorité 1, 25 correspondent à des opérations de priorité 2 et 63 à la fiche action A-1-21, inscrite en priorité 3.

En priorité 1, le taux de réalisation est de 49 % (objectif de 67 réhabilitations). Sur les 33 réhabilitations réalisées, 23 correspondent à l'opération groupée menée par la commune de Rontalon, sur le sous bassin versant du Cartelier.

Sur les 25 réhabilitations de priorité 2, 15 correspondent à l'opération groupée menée par la commune de Saint-Didier-sous-Riverie, et concernent donc le sous bassin versant du Fondagny. Le taux de réalisation en priorité 2 est de 39 % (64 réhabilitations inscrites au contrat de rivière).

En priorité 3, le taux de réalisation est de 63 % (objectif de 100 réhabilitations sur la durée du contrat de rivière).

Fiche action A-1-23 :

16 collectivités ont signé la charte zéro pesticides dans nos villes et villages entre 2013 et 2015 :

- Messimy et Taluyers en 2013
- Grigny, Rontalon, Chaponost et Orléanas en 2014
- Brignais, Thurins, Mornant, Soucieu-en-Jarrest, Saint-Laurent d'Agny, Vourles et la COPAMO en 2015
- Saint-Andéol-le-Château, Givors et Saint-Didier-sous-Riverie sous le pilotage du contrat de rivière du Gier.

Fin 2015, les communes de Rontalon, Soucieu-en-Jarrest, Thurins et Chassagny sont à zéro pesticides.

Fiche A-1-24 :

L'animateur qualité de l'eau en charge du volet de réduction des pollutions par les pesticides, recruté par le SMAGGA au démarrage du contrat de rivière, réalise pour les communes qui s'engagent dans la charte le plan de désherbage des espaces publics communaux. Fin 2015, ce sont 12 plans de désherbage qui sont achevés, et 5 en cours. Parmi ces 12 plans de désherbage figure également celui de la commune de Saint-Martin-en-Haut, réalisé par le SIMA Coise avant le contrat de rivière du Garon. Pour l'ensemble de ces communes, un suivi des pratiques est effectué par l'animateur qualité de l'eau du SMAGGA (communes engagées dans la charte sous animation du SMAGGA), soit 12 communes suivies fin 2015. D'autre part, outre les formations Certiphyto organisées par le SMAGGA début 2014 pour les techniciens des communes intéressées, et qui ont réuni 66 participants sur 5 sessions, des demi-journées de formation et d'échanges ont été organisées. La première s'est tenue en mars 2015 à Saint-Laurent-d'Agny et a permis de développer le thème de l'entretien zéro phyto dans les cimetières.

En ce qui concerne la rédaction d'un cahier des charges pour l'entretien des espaces publics, l'action n'a pas été réalisée, la priorité ayant été donnée à l'élaboration des plans de désherbage des communes. Une bibliographie importante existant déjà, l'action sera limitée à la diffusion de supports existants aux communes susceptibles de faire appel à des prestataires extérieurs.

Fiche A-1-25 :

Plusieurs opérations d'achat groupé de matériel de désherbage ont été ou sont programmées par le SMAGGA. Une a été réalisée en 2015, pour 6 communes. Par ailleurs, les communes de Grigny, Brignais et Mornant ont également effectué des achats importants en sollicitant directement les aides financières auprès des partenaires. Une seconde opération groupée a été engagée fin 2015 pour 2 communes, et une troisième le sera début 2016 pour 10 communes. Ce seront ainsi au total 14 communes différentes qui auront pu bénéficier de subventions pour l'acquisition de matériel.

Fiche A-1-26 :

Les opérations de sensibilisation des jardiniers amateurs ont été engagées en 2013 avec la réalisation d'enquêtes auprès de la population, la création d'un guide de jardinage, centré sur des témoignages de

jardiniers du territoire et distribué à l'ensemble des foyers du territoire, et l'organisation de 5 réunions publiques sur le thème du jardinage sans pesticides, qui ont permis de réunir plus de 110 personnes. Par ailleurs, des opérations ponctuelles sont conduites afin de toucher le grand public : une demi-journée de sensibilisation a été menée par l'intermédiaire d'un questionnaire, auprès des clients de deux distributeurs de Brignais et Vourles en 2014 (VillaVerde et Leroy-Merlin), et des actions ponctuelles sont menées lors d'événements du territoire, par exemple les troc-plantes, avec soit une présence physique du SMAGGA, soit la mise à disposition de support d'exposition et de guides. Ces actions ont permis d'avoir des échanges sur le thème des produits phytosanitaires et des techniques alternatives avec plus de 200 personnes entre 2013 et 2015.

Fiche A-1-27 :

Les premières prises de contact en 2013 avec les cinémas associatifs pour évoquer la proposition de réalisation d'un film de sensibilisation du grand public sur le thème des pesticides et les modalités possibles de diffusion ont, par les interrogations que cela a suscité notamment auprès d'un certain nombre d'élus, remis en débat la mise en œuvre de la fiche action.

Ce débat s'est prolongé après les élections de 2014, et c'est finalement en 2015 qu'a pu être validée la décision de mettre en œuvre cette action.

Le spot a été réalisé fin 2015, et sa diffusion est programmée sur le printemps et le début d'automne 2016 (mai-juin-septembre-octobre), et le printemps 2017 (mai-juin), avec la campagne d'affichage associée. Il est visualisable sur le site du contrat de rivière : www.contratderivieredugaron.fr

Objectif A2 – Réduction de la pollution d'origine agricole

Les actions relatives à l'objectif de réduction des pollutions d'origine agricole sont réalisées ou en cours pour 57 %. Toutes les actions de cet objectif devaient être engagées dans la première partie du contrat de rivière, et une majorité d'entre elles ont vocation à être menées sur toute sa durée.

Fiche A-2-1 :

Depuis l'engagement du contrat de rivière en 2013, plusieurs instances de travail se réunissent régulièrement dans le cadre des actions réalisées à destination du monde agricole. Les deux principales sont le comité de pilotage du PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique) du Garon, et le Comité de Pilotage de l'opération Bio et Eau sur la vallée du Garon, qui a elles deux regroupent environ 40 structures dont : les communautés de communes, le Syndicat de l'ouest lyonnais, le Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes, des représentants de la profession agricole tels que la Chambre d'Agriculture, l'ARDAB, l'ADDEAR, l'AFREL, la SICOLY, l'ADDEAR, les syndicats comme la FDSEA, la Confédération Paysanne..., des associations de protection de l'environnement, la Fédération de Chasse, les collectivités : département, Région, SMHAR, PNR du Pilat, SYGR, Syndicats d'eau potable, Grand Lyon... et les services et établissements publics de l'Etat : DRAAF, DDT, ARS, DREAL, AERMC, CROPPP...

Selon les besoins et l'avancement des projets, les réunions se font à différents niveaux de participation. Une quinzaine de réunions a ainsi été organisée entre 2013 et 2015.

Les échanges avec les agriculteurs sont réguliers, notamment dans le cadre des diagnostics réalisés pour la mise en œuvre du PAEC du Garon. Des fermes-tests à proprement parler n'ont pas encore été identifiées, mais des actions de communication ont été engagées sur des techniques/pratiques à valoriser auprès de la profession agricole (ex : ½ journée de visite et d'échange sur l'opération CIPANs en 2015).

Fiche A-2-2 :

La COPAMO met en œuvre depuis plusieurs années un appel à projets auprès des agriculteurs de son territoire pour la plantation de haies. Sur le bassin versant du Garon, ce sont plus de 4 km qui ont ainsi été plantés entre 2013 et 2015.

La partie de la fiche action relative à la mise en œuvre de zones tampons, et d'études et travaux de mise en place de bassins ou retenues de phyto remédiation n'a pas été engagée faute de temps disponible de

2^{ème} année. Pour cette raison, une année supplémentaire de contractualisation a été sollicitée pour l'arboriculture auprès de l'autorité de gestion ;

- L'incapacité de la Chambre d'Agriculture à mettre en œuvre les moyens humains nécessaires pour réaliser les diagnostics d'exploitations des agriculteurs tels que prévus lors de l'élaboration du PAEC et de la définition des modalités de co-animation entre le CEN, le SMAGGA et la Chambre d'Agriculture. Ainsi, en février 2016, cette dernière a finalement renoncé à la réalisation de nouveaux diagnostics en 2016 (engagement limité à l'achèvement des diagnostics engagés en 2015), et le SMAGGA a dû se tourner en urgence vers un prestataire extérieur.

Fiche action A-2-4 :

Une opération BIO & EAU a été engagée par l'ARDAB en collaboration avec le SMAGGA, le Syndicat de l'Ouest Lyonnais et les communautés de communes de la CCVG et de la COPAMO sur la basse vallée du Garon. Ce secteur a été ciblé en lien avec le périmètre de la nappe du Garon défini comme zone stratégique à préserver dans le cadre de l'étude globale de gestion quantitative de la ressource en eau. A cette occasion, 35 agriculteurs ont été rencontrés et enquêtés sur leur positionnement vis-à-vis de l'agriculture biologique. Une restitution de ces enquêtes leur a été proposée, et un colloque de clôture regroupant élus, consommateurs et producteurs a eu lieu à Brignais en novembre 2015, qui a regroupé plus de 90 participants. Les perspectives pour la poursuite de cette opération seront définies dans le cadre d'un plan d'actions à élaborer en 2016 par l'ARDAB, en collaboration avec ses partenaires dont le SMAGGA.

Fiche action A-2-5 :

La fiche action du contrat de rivière évoquait les aires collectives, mais il s'avère en pratique que le collectif n'est pas toujours adapté, ni souhaité par les exploitants. L'ensemble des projets sera donc recensé, qu'ils soient individuels ou collectifs. L'information n'est par contre pas forcément exhaustive, car le SMAGGA n'a pas forcément connaissance de tous les projets, en particulier individuels.

Quatre aires individuelles ont été réalisées sur la commune de Taluyers, sur la base d'un dossier collectif monté par une CUMA. La COPAMO a organisé en janvier 2015 une réunion d'information et d'échanges sur les projets collectifs, mais qui n'a pas été suivie de projets malgré l'intérêt manifesté par quelques agriculteurs, faute d'accompagnement. Une nouvelle campagne d'information sur les aides techniques et financières possibles serait à mener sur la seconde partie du contrat de rivière, afin d'avoir un inventaire des besoins, et mettre en relation les acteurs qui permettront de mener à bien les projets.

Fiche action A-2-6 :

Il est difficile d'évaluer l'évolution des pratiques à l'échelle du territoire, aussi les indicateurs rattachés à cette action concernent ce qui est observable du point de vue de l'animation réalisée par le SMAGGA, donc les agriculteurs qui souscrivent des MAEC et/ou sollicitent le SMAGGA pour monter des dossiers de subvention pour l'acquisition de matériel de désherbage mécanique par exemple.

L'implication du SMAGGA au titre du contrat de rivière dans les actions de promotion des techniques alternatives au chimique est largement couplée au PAEC du Garon, et figure dans ce dernier au titre des mesures d'accompagnement. Cette action passe à la fois par l'organisation ou la participation à des opérations de démonstration de matériel ou de techniques, et par l'animation et l'appui aux agriculteurs intéressés.

Dans ce cadre, un agriculteur a fait l'acquisition de matériel de désherbage, ce qui représente 14 ha de nouvelles surfaces en désherbage mécanique. Par ailleurs, avec les MAEC, ce sont 65 ha qui font l'objet d'une réduction de traitements avec des pesticides.

Fiche action A-2-7 :

Sur cette première partie du contrat de rivière du Garon, l'animation du volet agricole a été largement mobilisée sur l'élaboration puis la phase d'engagement des mesures du PAEC. Il n'y a de ce fait pas eu d'actions engagées sur les pratiques d'épandage.

Fiche action A-2-8 :

De même que l'action précédente et pour les mêmes raisons, les opérations sur les plans fertilisation n'ont pas été engagées sur cette première partie du contrat de rivière.

Concernant les CIPANs (Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates), le SMAGGA s'est appuyé sur une opération menée par la Fédération des Chasseurs du Rhône, par laquelle des agriculteurs mettent en place des couverts végétaux dont les semences sont fournies par la Fédération de Chasse, selon un cahier des charges établi par cette dernière. Ainsi en 2015, 10 ha ont été implantés sur le bassin versant du Garon par 2 agriculteurs, et le SMAGGA a pris en charge le coût des semences sur son territoire. Des panneaux ont été réalisés par la Fédération de Chasse.

Objectif A3 – Réduction de la pollution d'origine industrielle

Les actions relatives à l'objectif de réduction des pollutions d'origine industrielle sont réalisées ou en cours pour 55 %. Comme pour l'objectif de réduction des pollutions d'origine agricole, toutes les actions de cet objectif devaient être engagées dans la première partie du contrat de rivière.

Fiche action A-3-1 :

Le diagnostic des réseaux dans les zones industrielles est programmé par la commune de Chaponost dans le cadre de la révision de son schéma directeur d'assainissement actuellement en cours.

Le SYSEG et la COPAMO n'ont pas réalisé de diagnostic, et n'en programment pas à l'échéance du contrat de rivière (pour la COPAMO, il n'est inscrit qu'en cas de nouvelle pollution).

Fiches actions A-3-2 et A-3-3 :

Un travail sur l'élaboration de documents de communication pour la sensibilisation des industriels a été confié à des étudiants en 2014. L'approche a finalement été modifiée en 2015, en la couplant aux diagnostics de vulnérabilité aux inondations engagés dans le cadre du PAPI d'intention porté par le SMAGGA. Pour cela, des contacts ont été pris et une concertation engagée en 2015 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole, Saint-Etienne Roanne afin de définir les modalités de partenariat pour la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises vers la réduction des risques de pollution. Les diagnostics eux-mêmes sont engagés en 2016.

Fiche action A-3-4 :

Les travaux ont été réalisés en 2014-2015. Ils ont dû être réalisés en deux temps car les premiers sondages ont révélé la présence de PCB dans les terres devant être évacuées pour le terrassement du bassin de rétention. Les zones polluées ont donc dû être précisées, et les solutions d'évacuation des terres souillées trouvées et optimisées. Ce sont ainsi au total 1 136 tonnes de terre qui ont été évacuées en décharges de classes 2 et 3.

Fiches actions A-3-5 et A-3-6 :

Ces deux fiches actions concernent les pollutions d'origine routière, et n'ont pas été engagées, faute de temps de l'équipe d'animation du contrat de rivière.

2.1.3 BILAN FINANCIER

Le tableau suivant récapitule les sommes engagées depuis le début du contrat de rivière pour chaque objectif du volet A.

Les montants reportés dans ce tableau correspondent :

- aux dépenses engagées par les maîtres d'ouvrage, c'est-à-dire les dépenses réalisées et commandées,
- aux subventions des partenaires financiers reçues par les maîtres d'ouvrages.

Au stade de ce bilan à mi-parcours, il y a donc un décalage pour certaines opérations en cours ou terminées fin 2015, puisque les soldes de subvention ont été ou seront perçus pendant la seconde partie du contrat de rivière et n'apparaissent donc pas dans ce tableau alors que les coûts des opérations apparaissent, eux, dans leur ensemble.

37 % des dépenses prévues pour le volet A ont été engagées, et financées par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (10,3 %), la Région Auvergne Rhône-Alpes (0,5 %), le Département du Rhône (7,4 %) et l'Etat et l'Europe (0,5 %).

En ce qui concerne l'assainissement collectif, 131 installations défectueuses ont été réhabilitées sur la période 2013-2015. Pour 89 d'entre elles, le montant des travaux était connu car elles étaient intégrées à une opération de réhabilitation groupée. Le coût moyen établi sur la base de ces 89 installations est de 9 711 € TTC par réhabilitation. Ainsi, si on projette ce coût moyen sur les 42 autres installations réhabilitées, cela représente un coût de l'ordre de 407 860 € TTC, soit un coût total de 1 272 168 € TTC.

N° Fiche action	Intitulé fiche action	Priorité	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel € TTC en 2013	Dépense engagée sur 2013-2015	Recettes reçues					Montant à la charge du MO
						AERMC	Région AURA	Département du Rhône	Réserve parlementaire	FCTVA ou récupération	
OBJECTIF A1 : REDUCTION DE LA POLLUTION DOMESTIQUE											
Sous-objectif - Améliorer le fonctionnement de l'assainissement											
A-1-1	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant de l'Artilla	1	CCHL	938 262 €	982 052 €	27 123 €	0 €	16 274 €	0 €	159 359 €	779 296 €
A-1-2	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Cartelier	1	RONTALON	526 240 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			PARTICULIERS	0 €	215 207 €	69 000 €	0 €	50 265 €	0 €	0 €	95 942 €
A-1-3	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Garon médian	1	SIAHVG	1 040 520 €	100 823 €	15 000 €	0 €	0 €	0 €	16 804 €	69 019 €
A-1-4	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Furon	1	SIAHVG	2 206 620 €	1 137 224 €	17 042 €	0 €	54 139 €	0 €	207 889 €	858 154 €
A-1-5	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Merdanson de Chaponost	1	CHAPONOST	801 320 €	57 468 €	10 500 €	0 €	0 €	0 €	9 578 €	37 390 €
			SYSEG	3 500 €	500 €	250 €	0 €	0 €	0 €	0 €	250 €
			PARTICULIERS	75 348 €	13 398 €	3 000 €	0 €	2 370 €	0 €	0 €	8 028 €
A-1-6	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Merdanson d'Orliénas	1	SYSEG	321 234 €	251 775 €	0 €	0 €	0 €	0 €	41 067 €	210 708 €
			PARTICULIERS	53 820 €	9 308 €	3 000 €	0 €	2 370 €	0 €	0 €	3 938 €
A-1-7	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant de la Condamine	1	COMMUNE DE SAINT-SORLIN	490 360 €	590 142 €	121 795 €	0 €	135 850 €	26 671 €	103 317 €	202 510 €
A-1-8	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Fondagny	1	ST-MAURICE-SUR-DARGOIRE	809 692 €	338 329 €	69 360 €	0 €	84 878 €	0 €	55 445 €	128 646 €
			ST-DIDIER-SOUS-RIVERIE	574 080 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			SYSEG	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			PARTICULIERS	107 640 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
A-1-9	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Jonan	1	SYSEG	304 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			PARTICULIERS	118 404 €	47 969 €	12 000 €	0 €	9 480 €	0 €	0 €	26 489 €
A-1-10	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Broulon	1	SYSEG	1 414 593 €	2 129 052 €	151 567 €	0 €	31 537 €	0 €	371 976 €	1 573 971 €
A-1-11	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Garon aval	1	SYSEG	3 349 140 €	41 200 €	0 €	0 €	0 €	0 €	6 867 €	34 334 €
A-1-12	Journées d'échange entre les exploitants des STEP et des réseaux d'assainissement du bassin versant et les acteurs de l'eau	1	SMAGGA	10 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
A-1-13	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant de l'Artilla	2	CCHL	478 400 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
A-1-14	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Garon médian	2	SIAHVG	555 200 €	471 420 €	32 076 €	0 €	56 862 €	0 €	78 153 €	304 329 €
			PARTICULIERS	365 976 €	41 749 €	15 000 €	0 €	11 170 €	0 €	0 €	15 578 €
A-1-15	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Merdanson de Chaponost	2	CHAPONOST	1 094 340 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
A-1-16	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Merdanson d'Orliénas	2	SYSEG	956 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
A-1-17	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Fondagny	2	ST-DIDIER-SOUS-RIVERIE	10 000 €	6 500 €	3 250 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 250 €
			SYSEG	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			PARTICULIERS	322 920 €	104 761 €	33 000 €	0 €	23 425 €	0 €	0 €	48 336 €
A-1-18	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Broulon	2	SYSEG	1 402 788 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
A-1-19	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Mornantet	2	SYSEG	2 206 620 €	1 231 378 €	175 912 €	0 €	29 166 €	0 €	205 230 €	821 071 €
			MORNANT	77 740 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
A-1-20	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Garon aval	2	SYSEG	1 221 116 €	361 027 €	40 425 €	0 €	0 €	0 €	57 364 €	263 238 €
A-1-21	Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif défaillantes sur l'ensemble du bassin versant	3	PARTICULIERS	1 126 400 €	431 906 €	0 €	0 €	140 940 €	0 €	0 €	290 966 €
A-1-22	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Garon aval	3	SYSEG	193 752 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SOUS-TOTAL				23 168 125 €	8 563 187 €	799 300 €	0 €	648 725 €	26 671 €	1 313 048 €	5 775 443 €
Sous-objectif : Réduire les pollutions phytosanitaires d'origine non agricole											
A-1-23	Sensibiliser les communes à la suppression des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces publics	1	SMAGGA	2 920 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
A-1-24	Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par les communes et communautés de communes du bassin versant	1	SMAGGA	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
A-1-25	Achat de matériel pour la mise en œuvre de techniques de désharbage alternatives	1	SMAGGA	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			COMMUNES	83 720 €	54 849 €	17 201 €	3 656 €	0 €	0 €	8 997 €	24 995 €
A-1-26	Sensibiliser les jardiniers amateurs et les professionnels à la suppression des produits phytosanitaires	1	NATURAMA	26 500 €	26 500 €	11 200 €	13 250 €	0 €	0 €	0 €	2 050 €
			SMAGGA	21 000 €	9 596 €	4 798 €	2 879 €	0 €	0 €	0 €	1 919 €
A-1-27	Sensibiliser le grand public à l'impact de l'utilisation de produits polluants	1	SMAGGA	46 680 €	21 721 €	3 418 €	5 290 €	0 €	0 €	0 €	13 013 €
SOUS-TOTAL				180 820 €	112 666 €	36 617 €	25 075 €	0 €	0 €	8 997 €	41 977 €
SOUS-TOTAL OBJECTIF A1				23 348 945 €	8 675 853 €	835 916 €	25 075 €	648 725 €	26 671 €	1 322 045 €	5 817 420 €

N° Fiche action	Intitulé fiche action	Priorité	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel € TTC en 2013	Dépense engagée sur 2013-2015	Recettes reçues					Montant à la charge du MO
						AE	Région AURA	Département du Rhône	Etat/Europe	FCTVA ou récupération	
OBJECTIF A2 : REDUCTION DES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE											
A-2-1	Mise en place d'un réseau d'échange et d'expérimentation sur l'amélioration des pratiques vis-à-vis de la qualité de l'eau	1	SMAGGA	86 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
A-2-2	Mise en place d'aménagements limitant le transfert des pollutions vers les eaux superficielles	2	SMAGGA, COMMUNES, COM. COM.	314 548 €	16 806 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	16 806 €
A-2-3	Mise en place de mesures de type agri-environnementales sur le bassin versant	2	AGRICULTEURS	200 000 €	19 714 €	1 495 €	460 €	978 €	16 780 €	0 €	0 €
A-2-4	Développement de l'agriculture biologique et des circuits courts	2	ARDAB, SMAGGA, COMMUNAUTES DE COMMUNES	15 000 €	35 365 €	1 990 €	19 375 €	0 €	0 €	0 €	14 000 €
A-2-5	Création d'aires collectives de remplissage et de lavage des cuves et pulvérisateurs de produits phytosanitaires	1	AGRICULTEURS	116 012 €	67 200 €	25 200 €	0 €	16 800 €	0 €	11 200 €	14 000 €
A-2-6	Promotion des techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture	1	SMAGGA	120 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
A-2-7	Améliorer les pratiques d'épandage	1	SMAGGA	83 400 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
A-2-8	Raisonner la fertilisation minérale	1	SMAGGA	31 600 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SOUS-TOTAL OBJECTIF A2				967 360 €	139 085 €	28 685 €	19 835 €	17 778 €	16 780 €	11 200 €	44 806 €
OBJECTIF A3 : REDUCTION DE LA POLLUTION D'ORIGINE INDUSTRIELLE ET ROUTIERE											
A-3-1	Diagnostic des réseaux dans les zones industrielles	1	SYSEG, CHAPONOST, COPAMO	50 232 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
A-3-2	Sensibilisation des industriels	1	SMAGGA	2 200 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
A-3-3	Diagnostics et conseils aux industriels et entreprises	1	SMAGGA	145 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
A-3-4	Mise en place d'un traitement des eaux pluviales sur une aire de gens du voyages sédentaires à Brignais	1	COMMUNE DE BRIGNAIS	137 540 €	223 335 €	63 500 €	0 €	0 €	0 €	34 577 €	125 258 €
A-3-5	Sensibilisation des gestionnaires d'infrastructures sur l'utilisation des produits phytosanitaires	1	SMAGGA	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
A-3-6	Mise en place de mesures de limitation et de gestion des pollutions routières	2	SMAGGA, GESTIONNAIRES DE VOIRIE	23 920 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SOUS-TOTAL OBJECTIF A3				358 892 €	223 335 €	63 500 €	0 €	0 €	0 €	34 577 €	125 258 €
TOTAL VOLET A				24 675 197 €	9 038 272 €	928 101 €	44 910 €	666 504 €	43 451 €	1 367 822 €	5 987 484 €
					37%	10,3%	0,5%	7,4%	0,5%	15,1%	66,2%

VOLET A : AMELIORER LA QUALITE DES EAUX

2.2 VOLET B : AMELIORER LE FONCTIONNEMENT ET LES USAGES DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA RESSOURCE EN EAU

2.2.1 ETAT D'AVANCEMENT GENERAL

N° Fiche action	Intitulé fiche action	Priorité	Maître d'ouvrage	Date prévisionnelle de réalisation	Nombre d'opérations	Nombre d'opérations programmées sur 2013-2015	Avancement technique					
OBJECTIF B1 : REHABILITATION, PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES												
Sous-objectif - Entretenir les cours d'eau												
B-1-1	Entretien et restauration de la ripisylve	1	SMAGGA	2013-2017	10	6		40%			60%	
B-1-2	Plan de gestion des atterrissements	1	SMAGGA	2014-2017	2	1		50%		50%		
Sous-objectif - Restaurer une morphologie permettant un meilleur fonctionnement des cours d'eau												
B-1-3	Confortement d'une transition entre enrochement et berge non protégée sur le Garon à Thurins	1	SMAGGA	2013	1	1					100%	
B-1-4	Stabilisation de berges et aménagements piscicoles sur les têtes de bassin	1	SMAGGA	2013-2017	5	3		40%			60%	
B-1-5	Protection de berges en enrochement sur le Garon à Brignais	1	SMAGGA	2014	1	1					100%	
B-1-6	Stabilisation de berges sur le Garon à Soucieu-en-Jarrest	1	SMAGGA	2014	1	1					100%	
B-1-7	Stabilisation du lit et des berges sur le Cartelier	1	SMAGGA	2014	1	1		100%				
B-1-8	Stabilisation du lit et des berges au droit des ouvrages d'art fragilisés prioritaires	1	SMAGGA	2013-2015	1	1				100%		
B-1-9	Renaturation des berges du Garon à Brignais	2	SMAGGA	2015-2016	1	1		100%				
B-1-10	Reprise d'enrochements déstabilisés	2	SMAGGA	2015	2	2					100%	
B-1-11	Stabilisation de berge au droit d'un chemin communal bordant le Garon à Millery	2	SMAGGA	2015	1	1		100%				
B-1-12	Stabilisation du lit et des berges au droit des ouvrages d'art fragilisés en priorité 2	2	SMAGGA	2016-2017	1	0		100%				
B-1-13	Restauration de berges en technique mixte sur le Garon à Vourles en amont de la RD36	2	SMAGGA	2016	1	0		100%				
B-1-14	Restauration du potentiel habitational sur le Garon entre Brignais et Vourles	3	SMAGGA	2017	1	0		100%				
Sous-objectif - Restaurer la continuité piscicole												
B-1-15	Restauration de la continuité piscicole des ouvrages du lot 1	1	SMAGGA	2013	3	3				33%	67%	
B-1-16	Restauration de la continuité piscicole sur les têtes de bassin	1	SMAGGA, LYONNAISE DES EAUX	2013-2014	8	8				12%	88%	
B-1-17	Opération Restauration de la continuité piscicole lot 2	2	SMAGGA	2015-2016	5	3		40%		40%	20%	
B-1-18	Renaturation et restauration de la continuité piscicole au droit du seuil des Mouilles à Millery	2	SMAGGA	2015	2	2				50%	50%	
B-1-19	Restauration de la continuité piscicole de priorité 3	3	SMAGGA	2016-2017	3	0		100%				
Sous-objectif - Préserver et restaurer les milieux aquatiques remarquables												
B-1-20	Préservation des zones humides	1	SMAGGA, COMMUNES, COM. COM.	2013-2017	4	3		50%		50%		
B-1-21	Aménagement et gestion du site des carrières du Garon	1	SYNDICATS EAU POTABLE	2013-2017	2	2				50%	50%	
B-1-22	Définition et mise en oeuvre d'une politique foncière sur le bassin versant du Garon	1	SMAGGA	2013-2017	2	2			50%	50%		
B-1-23	Restauration du corridor écologique de la Vallée en Barret entre la Chalandrèze et le Furon	2	CCVG, COPAMO, ASSOS, AGRICULTEURS, SMAGGA	2013-2017	7	7		9%	29%	57%	5%	
B-1-24	Réalisation d'un inventaire faune et flore sur le bassin versant du Garon	3	SMAGGA	2015	1	1		100%				
B-1-25	Elaboration d'un plan de gestion de la lône des Arboras à Grigny	3	SMIRIL, FDPMA 69	2015-2017	2	1				50%	50%	
Sous-objectif - Mettre en valeur les milieux aquatiques												
B-1-26	Création d'un chemin piéton le long du Garon à Brignais	2	COMMUNE DE BRIGNAIS, CCVG	2013-2015	2	2		50%			50%	
B-1-27	Création d'un parcours pédagogique sur les berges du Garon	2	SMAGGA	2015	1	1		100%				
B-1-28	Guide des balades en bord de rivière	2	SMAGGA	2015	1	1		100%				
SOUS-TOTAL OBJECTIF B1					72	55		4%	33%	1%	22%	40%

VOLET B : AMELIORER LE FONCTIONNEMENT ET LES USAGES DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA RESSOURCE EN EAU

VOLET B : AMELIORER LE FONCTIONNEMENT ET LES USAGES DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA RESSOURCE EN EAU	N° Fiche action	Intitulé fiche action	Priorité	Maître d'ouvrage	Date prévisionnelle de réalisation	Nombre d'opérations	Nombre d'opérations programmées sur 2013-2015	Avancement technique				
	OBJECTIF B2 : AMELIORATION DE LA GESTION DES INONDATIONS ET DE LEURS CONSEQUENCES											
	Sous-objectif - Réduire la vulnérabilité											
	B-2-1	Diagnosics de vulnérabilité dans les zones inondables	1	SMAGGA	2013-2017	1	1				100%	
	B-2-2	Sensibiliser la population au risque d'inondation	1	SMAGGA	2015	1	1		100%			
	B-2-3	Pose de repères de crues	1	SMAGGA	2013-2014	1	1					100%
	B-2-4	Sensibilisation des entreprises situées en zone inondable	1	SMAGGA	2013	1	1			100%		
	B-2-5	Formation élus-agents réglementation relative aux « inondations »	1	SMAGGA	2015	1	1					100%
	Sous-objectif - Réduire l'aléa inondation											
	B-2-6	Améliorer la connaissance de l'aléa inondation	1	SMAGGA	2013	1	1					100%
B-2-7	Restaurer et préserver les champs d'expansion des crues	1	SMAGGA	2014-2017	1	1				100%		
B-2-8	Visite d'autres collectivités équipées de barrages écrêteurs	2	SMAGGA	2014	1	1		100%				
B-2-9	Réaliser les études préalables aux travaux de ralentissement dynamique pour la protection contre les crues sur les bassins du Garon et du Mornantet	2	SMAGGA	2015-2016	4	2		50%	50%			
B-2-10	Réaliser les études préalables aux travaux de ralentissement dynamique pour la protection contre les crues sur le bassin du Merdanson de Chaponost	2	SMAGGA	2014-2017	3	3		33%	67%			
Sous-objectif - Améliorer la gestion de crise												
B-2-11	Réalisation des courbes de tarage au droit des stations du système d'alerte de crues	1	SMAGGA	2013	1	1				100%		
B-2-12	Améliorer le volet inondation des Plans Communaux de Sauvegarde	1	SMAGGA	2013-2017	1	1				100%		
B-2-13	Sensibiliser la population, les élus et personnels communaux aux bons comportements lors des crues	1	SMAGGA	2013-2017	5	3		40%			60%	
B-2-14	Présentation du système d'alerte à la population	2	SMAGGA	2013-2017	1	1					100%	
Sous-objectif - Améliorer la gestion des problématiques de ruissellement												
B-2-15	Mettre en oeuvre les actions du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales relatives à la maîtrise du ruissellement	1	AD	2014-2017	2	2				100%		
SOUS-TOTAL OBJECTIF B2						25	21	0%	28%	20%	24%	28%
OBJECTIF B3 : AMELIORATION DE LA GESTION DES INONDATIONS ET DE LEURS CONSEQUENCES												
Sous-objectif - Optimiser la gestion des retenues												
B-3-1	Mise en place des débits réservés sur les plans d'eau à fort enjeu environnemental	1	PROPRIETAIRES DES RETENUES	2013-2017	1	1				100%		
B-3-2	Effacement des retenues non utilisées	1	SMAGGA, PROPRIETAIRES, SMHAR	2013-2017	1	1		100%				
Sous-objectif - Optimiser les prélèvements pour l'alimentation en eau potable												
B-3-3	Améliorer le rendement des réseaux d'eau potable	1	SIDESOL, SIMIMO	2013-2017	12	8		33%			67%	
B-3-4	Inciter à la réduction des consommations individuelles d'eau potable	1	SMAGGA, SIDESOL, SIMIMO	2013-2017	3	3		100%				
B-3-5	Mobiliser de nouvelles ressources pour l'alimentation en eau potable	1	SM RHÔNE-SUD, SMAGGA, SIDESOL, SIMIMO	2013-2017	2	2				100%		
SOUS-TOTAL OBJECTIF B3						19	15	0%	42%	0%	16%	42%

L'état d'avancement du volet B est le suivant :

Etat d'avancement du volet B (2013-2015)	Nombre d'opérations
Opérations terminées	43
Opérations en cours	25
Opérations programmées	6
Opérations à engager	39
Opérations abandonnées	3
TOTAL	116



Les opérations du volet B terminées et en cours représentent 58 % des opérations inscrites au contrat de rivière du Garon, et 75 % de celles programmées sur la période 2013-2015 pour ce volet.

2.2.2 BILAN TECHNIQUE

Objectif B1 – Réhabilitation, protection et mise en valeur des milieux aquatiques

62% des opérations de l'objectif B1 sont réalisées ou en cours de réalisation. Si on considère uniquement les opérations programmées au contrat de rivière sur la période 2013-2015, ce sont 80 % des actions qui sont réalisées ou en cours.

Fiche action B-1-1 :

Les travaux d'entretien sont réalisés par une brigade rivière mise à disposition à l'année par l'association Rhône Insertion Environnement, avec l'appui d'entreprises pour les abattages délicats ou pour le transport du bois par débardage à cheval. Le programme d'entretien suivi par la brigade est piloté par le technicien de rivière dans le cadre du plan de gestion et des objectifs qui y sont définis par tronçon de cours d'eau. Ce dernier arrive à terme fin 2016, et une nouvelle version est en préparation depuis 2015, réalisée par le technicien de rivière avec l'appui de stagiaires. Sur 2013-2015, ce sont 65 km de berges qui ont été entretenus, environ 1 000 arbres plantés, et 6 chantiers de restauration en techniques végétales (hors ceux des têtes de bassin inscrits dans la fiche action n°B-1-4).

Fiche action B-1-2 :

Le plan de gestion atterrissement va être réalisé concomitamment au nouveau plan de gestion des berges et de la ripisylve. La partie état des lieux du plan de gestion a été engagée en 2015.

Fiche action B-1-3 :

Les travaux ont été réalisés en 2014, et ont consisté à conforter la transition entre l'enrochement et la berge non protégée par la mise en place d'une technique végétale : fascine, plantations et engazonnement. Il a été fait appel à une association d'insertion, et à une entreprise pour le terrassement.

Fiche action B-1-4 :

Les travaux prévus dans cette fiche action consistent en la mise en œuvre des techniques végétales en tête de bassin, tels que des peignes, fascines, seuils piscicoles, plantations, ... Entre 2013 et 2015, ce sont 22 chantiers qui ont été réalisés sur les cours d'eau des têtes de bassin : le Haut-Garon, le Cartelier et l'Artilla.

Fiche action B-1-5 :

Les travaux de protection de berge en enrochement ont été réalisés en 2013.

Fiche action B-1-6 :

Les travaux, réalisés en 2013, ont consisté en la réalisation d'une protection de berges en technique végétale, avec peigne, plantations, bouturage, et cache à poissons.

Fiche action B-1-7 :

Les travaux prévus consistaient en la réalisation de seuils de calage en tête de bassin du Cartelier, pour contenir des phénomènes d'érosion apparus suite aux crues successives du cours d'eau. Il s'est avéré finalement que les berges s'étaient naturellement stabilisées avec la végétation en place et qu'une intervention n'était plus nécessaire.

En revanche, à l'aval du pont du Rely où des travaux de restauration de la continuité écologique ont été réalisés en 2014, une érosion importante du lit et des berges justifie une intervention du type de celle qui était prévue plus en amont : seuils de calage, plantations et pose de clôtures pour limiter le piétinement.

Fiche action B-1-8 :

Sur les 11 sites identifiés dans la fiche action du contrat de rivière, 6 ont été traités sur 2013-2015, dont 1 sous maîtrise d'ouvrage du Département, 1 sous maîtrise d'ouvrage de la CCVL, et 4 sous maîtrise d'ouvrage du SMAGGA. Les 5 autres sites n'ont finalement pas été jugés prioritaires, et le SMAGGA a privilégié des interventions sur d'autres sites en 2015 :

- Pont de Chablenas sur le Jonan à Mornant
- Démolition d'un pont et création d'un passage à gué sur le Haut-Garon à Thurins.

Fiche action B-1-9 :

Les travaux de renaturation à Brignais n'ont pas été engagés en 2015. La réalisation de travaux de protections locales contre les crues est à l'étude dans le secteur ciblé pour ces aménagements, une réflexion globale doit donc être menée, sachant que compte-tenu de la situation urbaine, les négociations avec les propriétaires privés s'annoncent relativement difficiles.

Fiche action B-1-10 :

Les travaux ont été réalisés en 2014 pour ce qui concerne le secteur de la passerelle du Garon à Brignais, qui a été englobé dans le cadre des travaux de protections locales contre les crues, et en 2015 pour le site de Vourles.

Fiche action B-1-11 :

Les travaux n'ont pas été programmés sur 2013-2015, ils le sont en 2016.

Fiches actions B-1-12, B-1-13 et B-1-14 :

Ces fiches actions concernent des travaux programmés sur 2016-2017 au contrat de rivière. En ce qui concerne la fiche action B-1-12, les travaux sont à revoir car de nouvelles nécessités d'intervention ont pu apparaître ou être identifiées depuis l'engagement du contrat de rivière en 2013.

Fiche action B-1-15 :

2 des 3 seuils inscrits dans cette fiche ont été effacés (seuils du Julin et Vallée en Barret aval). Pour le 3^{ème}, les négociations avec les propriétaires ont été engagées : l'un est d'accord, l'autre ne l'est pas, le seuil constituant la prise d'eau du bief d'un ancien moulin qui traverse sa propriété. Même si celui-ci n'est plus en eau aujourd'hui, le seuil étant trop abîmé, le propriétaire souhaite le conserver car il le considère comme conférant une plus-value à la valeur de sa propriété. Le classement en liste 2 du cours d'eau démarré 100 m en aval du seuil, il n'y a pour l'instant pas de levier réglementaire permettant d'appuyer la négociation.

Fiche action B-1-16 :

Sur les 8 opérations prévues, 7 ont été réalisées sur 2013-2015, dont 4 effacements, 1 ayant fait l'objet d'un rabaissement, et 2 aménagés par des déflecteurs ou des pré-seuils afin de les rendre franchissables. L'opération restant à réaliser (seuil du Perron sur le Furon) devrait l'être en 2016.

Fiche action B-1-17 :

Les opérations de cette fiche action étaient programmées sur 2015-2016. Un effacement a été réalisé, et les études ont été faites en 2015 pour 2 seuils : les seuils de l'Aqueduc et de la Triandine sur le Garon à Brignais et à Thurins. Les seuils du Mornantet n'ont pas été traités ni étudiés.

Fiche action B-1-18 :

L'étude sur le seuil des Mouilles a été réalisée en 2015. Les négociations pour les acquisitions foncières sont en cours.

Fiche action B-1-19 :

Les opérations sont inscrites au contrat de rivière avec une programmation sur 2016-2017.

Fiche action B-1-20 :

Le diagnostic des zones humides a été engagé en 2015. La phase de terrain est en cours (étés 2015 et 2016). Afin de sensibiliser les élus du bassin versant à la préservation des zones humides, la conférence annuelle des « Entretiens du Garon » (fiche action n°C-2-5) a porté en 2013 sur ce thème des zones humides. Par ailleurs, à l'occasion des révisions de PLU des communes, le SMAGGA incite les communes à les prendre en compte dans les nouveaux documents.

Fiche action B-1-21 :

Les carrières du Garon ont cessé d'être exploitées fin 2012. Suite à cet arrêt de l'activité d'extraction de granulats, et conformément à ce qui était prévu dans l'arrêté d'autorisation, l'exploitant a cédé les terrains aux syndicats d'eau potable SIDESOL et SIMIMO après leur remise en état. Cette cession a pu être finalisée en 2014.

La MFR d'Anse a élaboré pour le compte des syndicats un programme d'abattage et d'entretien de la végétation aux abords du plan d'eau. La mise en œuvre de ce plan de gestion a démarré en 2015.

Fiche action B-1-22 :

L'étude de définition d'une politique foncière n'a pas été engagée dans la première partie du contrat de rivière. Cette étude est complexe à lancer car elle peut recouvrir des problématiques multiples et impliquer de nombreux acteurs. Il est donc nécessaire à priori de bien en dresser les contours et les attendus, de hiérarchiser les enjeux. Ce travail de réflexion a été engagé en 2015, mais la concrétisation de cette réflexion par un cahier des charges puis l'engagement de l'étude est à envisager sur la deuxième partie du contrat de rivière.

Fiche action B-1-23 :

La plupart des opérations prévues dans cette fiche action sont inscrites dans le plan de gestion de l'ENS de la Vallée en Barret. A l'exception de la création de mares et de la plantation de haies, toutes les opérations prévues ont été engagées sur 2013-2015. Il est cependant à noter que les communautés de communes ont abandonné le volet animation à partir de l'année 2015.

Fiche action B-1-24 :

La réalisation d'un inventaire faune et flore est abandonnée. En effet, au-delà de la connaissance pure, l'intérêt de ce type d'inventaire reste relativement limité dans le cadre des objectifs d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques fixés au contrat de rivière, et il semble plus efficace de réaliser ce type d'inventaire à l'échelle des projets d'aménagement ou de campagnes de suivis spécifiques, comme les suivis piscicoles par exemple, pour les rendre plus ciblés et plus pertinents.

Fiche action B-1-25 :

Les inventaires naturalistes ont été réalisés en 2014. Il n'y a pas eu d'autres avancées en 2015. Les modalités de gestion de la lône découlant de ces inventaires sont à intégrer au plan de gestion du SMIRIL.

Fiche action B-1-26 :

La réalisation d'une portion de cheminement piéton et la création d'une passerelle sur Brignais ont été étudiés par la commune en 2014-2015. Fin 2015, aucune décision n'était prise concernant la mise en œuvre des propositions issues de cette étude.

Fiche action B-1-27 :

Cette action consistait en la création d'un parcours pédagogique sur les berges du Garon par la mise en place de panneaux. Après réflexion, aucun site pertinent permettant de dérouler un parcours n'a été identifié : les sites envisageables restent ponctuels et disséminés sur le territoire, quant à la vallée en Barret, c'est un ENS qui contient déjà un nombre relativement important de panneaux, auxquels il convient de ne pas encore rajouter de nouveaux messages.

Fiche action B-1-28 :

Au vu de la charge de travail sur le volet communication et éducation au développement durable, la réalisation du guide des balades en bord de rivière n'a pas été engagée en 2015 comme prévu, et ne pourra vraisemblablement pas l'être avant 2017.

Objectif B2 – Amélioration de la gestion des inondations et de leurs conséquences

52 % des opérations de l'objectif B2 sont réalisées ou en cours de réalisation. Si on considère uniquement les opérations programmées au contrat de rivière sur la période 2013-2015, ce sont 62 % des actions qui sont réalisées ou en cours.

Fiche action B-2-1 :

La réalisation de diagnostics de vulnérabilité a été engagée en 2015, avec la passation d'un marché de prestations de services et la réalisation de 64 diagnostics sur Brignais.

Fiche action B-2-2 :

Au vu de la charge de travail sur le volet communication et éducation au développement durable, la réalisation de l'exposition et du blog sur les crues n'a pas été engagée en 2015 comme prévu, et a été repoussée à 2016. Suite aux premières réflexions menées, il est envisagé de modifier cette opération en réduisant le nombre de panneaux d'exposition et en intégrant la réalisation d'un film avec l'Institut des Risques Majeurs (IRMa), diffusable en complément de l'exposition et sur internet par ailleurs.

Fiche action B-2-3 :

Suite à la crue de décembre 2003, la commune de Brignais avait mis en place des repères de crues sur les lieux sensibles et fréquentés de son territoire. Ces repères relatifs aux hauteurs d'eau atteintes en décembre 2003 ont été complétés sur les autres communes du bassin versant touchées par le risque d'inondation : Thurins, Montagny, Grigny et Givors. Ce sont ainsi 15 repères de crues supplémentaires qui ont été posés en 2013 et 2014.

Fiche action B-2-4 :

La création d'un guide à destination des entreprises situées en zone inondable a évolué vers la création d'une plaquette de promotion des diagnostics de vulnérabilité, ces derniers étant les supports-clés et personnalisés de la sensibilisation des entreprises. Il a par ailleurs été décidé de les coupler avec les diagnostics relatifs aux risques de pollution à réaliser dans le cadre du volet A3 du contrat de rivière, afin d'éviter de multiplier les sollicitations auprès des entreprises et de leurs fédérations. Le phasage de ces deux volets n'a pas permis d'engager cette action en 2015. Elle a été repoussée à 2016.

Fiche action B-2-5 :

Une formation sur le rôle et la responsabilité des élus dans la gestion de crise et la mise en place d'un PCS opérationnel a été proposée aux élus du bassin versant en 2015, et a réuni 20 élus, représentant 12 des 27 communes du territoire.

Fiche action B-2-6 :

Une analyse coût-bénéfice a été réalisée dans le cadre du PAPI d'intention du bassin versant du Garon sur les projets de barrages écrêteurs de crues. Cette étude s'est achevée en 2014, et les conclusions ont été présentées aux élus du territoire à l'occasion de la conférence annuelle des Entretiens du Garon (fiche action C-2-5) qui a eu lieu en décembre 2014 à Givors, sur le thème de la stratégie de lutte contre les inondations du bassin versant du Garon.

Fiche action B-2-7 :

La réflexion sur la restauration des zones d'expansion des crues a été engagée en 2015. Sur les 3 sites identifiés, 1 est situé au niveau du seuil des Mouilles et le projet a été étudié dans le cadre de l'étude morphologique et de continuité inscrite dans la fiche action B-1-18, le 2^{ème} est situé au niveau de l'A450, et 1 projet a été soumis pour avis à la DIRCE fin 2015, sans retour à ce jour. Le dernier site situé à Givors n'a pas encore fait l'objet de négociation avec le propriétaire.

Fiche action B-2-8 :

Cette action n'a pas été engagée, dans l'attente d'un avancement plus poussé des études sur les projets de barrages écrêteurs.

Fiches actions B-2-9 et B-2-10 :

L'analyse coût-bénéfice réalisée dans le cadre de l'action B-2-6 a conclu à une rentabilité économique de tous les scénarios étudiés pour la protection contre les crues sur les bassins du Garon, du Mornantet et du Merdanson de Chaponost. Ainsi, elle n'a pas permis de dégager de scénario qui s'imposerait eu égard à sa rentabilité économique. D'autre part, les estimations financières des projets étant réalisées de façon sommaire, les élus ont jugé nécessaire d'avancer dans les études préalables afin d'affiner et fiabiliser les coûts des différents scénarios. Les 2 fiches actions ont été regroupées pour la phase d'étude, et l'engagement des études complémentaires programmé en 2016, avec un objectif à l'horizon fin 2017 d'obtenir une décision politique sur la poursuite de ce programme.

Fiche action B-2-11 :

Les stations du système d'alerte ont été réceptionnées début 2014. Les jaugeages ont été engagés fin 2013, et sur la période 2013-2015, ce sont 35 jaugeages qui ont été réalisés sur les 4 stations (une des stations a été détruite par un accident de la route fin juillet 2014, et a été reconstruite en novembre 2014).

Fiche action B-2-12 :

Dans le cadre de ses missions d'animation, le SMAGGA apporte un appui aux communes pour l'amélioration de la gestion de crise via la surveillance des cours d'eau avec le système hydrométrique d'une part, et via des informations telles que les hauteurs de submersion, ou les modalités de propagation des eaux dans les zones submersibles permettant d'améliorer les volets inondation des PCS. Sur 2013-2015, le SMAGGA a ainsi fourni des informations cartographiques à la commune de Grigny à l'occasion de la révision de son PCS, et participé à un exercice de simulation de crise inondation sur la commune de Givors en 2014 et à la préparation en 2015 d'une simulation pour la commune de Grigny prévue début 2016.

Fiche action B-2-13 :

Entre 2013 et 2015, une formation sur la conduite à tenir en milieu inondé a été proposée aux agents et élus des communes du SMAGGA concernées par le risque d'inondation, ainsi que pour la dernière session de 2015, aux riverains vivant en zone inondable. Ainsi, 48 agents et 5 riverains ont pu bénéficier de cette formation, composée d'une matinée théorique en salle et d'une après-midi pratique dans le

bassin d'eaux vives de la base nautique de Saint-Pierre-de-Bœuf, animée par un prestataire extérieur, avec l'appui du SMAGGA.

Fiche action B-2-14 :

Le système d'alerte a été présenté à la population du bassin versant lors d'une réunion publique qui a eu lieu le 6 octobre 2015 sur la commune de Brignais dans le cadre de la présentation des diagnostics de vulnérabilité. D'autres présentations ont été prévues en 2016 pour les communes de l'aval du bassin versant.

Fiche action B-2-15 :

Le SMAGGA met en œuvre une animation auprès des communes pour l'intégration des propositions de zonages pluviaux issus du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales du bassin versant du Garon (SDGEP) dans leurs documents d'urbanisme. En 2015, plusieurs communes ont obtenu une dispense d'étude environnementale auprès de la DREAL ; il s'agit de Thurins, Mornant et Taluyers. Suite à cela, seule la commune de Thurins a annexé le zonage eaux pluviales à son PLU (à venir en 2016 pour les autres).

Objectif B3 – Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau

58 % des opérations de l'objectif B3 sont réalisées ou en cours de réalisation. Si on considère uniquement les opérations programmées au contrat de rivière sur la période 2013-2015, ce sont 73 % des actions qui sont réalisées ou en cours.

Fiches actions B-3-1 et B-3-2 :

La commune de Messimy a mis en place en 2014 un débit réservé sur l'étang du Buya. C'est a priori la seule opération de ce type réalisée sur le bassin versant sur un plan d'eau pour la période 2013-2015. Le barrage de Thurins a permis lors de la sécheresse de l'été 2015 de mettre en place un soutien d'étiage sur le Haut-Garon avec la vanne de demi-fond. La pérennisation d'un débit réservé à partir de cette même vanne doit être testée à compter de 2016. Aucun effacement de retenue n'a par ailleurs été réalisé.

Fiche action B-3-3 :

Les syndicats d'eau potable ont mis en place de nouveaux débitmètres sur leurs réseaux en 2014. Ils poursuivent par ailleurs leurs programmes annuels de renouvellement, qui contribuent à la réduction des fuites sur les réseaux et l'amélioration des rendements. Ce sont ainsi environ 25 km de réseaux qui ont été réhabilités ou renouvelés sur 2013-2015 (environ 15 km sur le SIDESOL et 10 km sur le SIMIMO).

Fiche action B-3-4 :

Les actions de sensibilisation des différents publics à la réduction des consommations d'eau n'ont pas été engagées sur la période 2013-2015, celle-ci ayant été consacrée à l'élaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du bassin versant du Garon.

Fiche action B-3-5 :

Suite au classement en Zone de Répartition des Eaux de la nappe du Garon en juillet 2013, le Plan de Gestion de la Ressource en Eau du bassin versant du Garon a été élaboré sur 2013-2015, et approuvé début 2016 par le Comité de rivière du Garon. Ce plan de gestion définit des objectifs de gestion sur les eaux superficielles et souterraines, et répartit les volumes prélevables sur la ressource souterraine entre les catégories d'usage que sont l'eau potable, les activités économiques et l'irrigation. Par ailleurs, les travaux de construction de l'usine de traitement du Syndicat Rhône Sud ont démarré en 2014, et la mise en eau de la station a eu lieu fin 2015. La mise en service est prévue en 2016.

2.2.3 BILAN FINANCIER

Le tableau suivant récapitule les sommes engagées depuis le début du contrat de rivière pour chaque objectif du volet B.

Les montants reportés dans ce tableau correspondent :

- aux dépenses engagées par les maîtres d'ouvrage, c'est-à-dire les dépenses réalisées et commandées,
- aux subventions des partenaires financiers reçues par les maîtres d'ouvrages.

Au stade de ce bilan à mi-parcours, il y a donc un décalage pour certaines opérations en cours ou terminées fin 2015, puisque les soldes de subvention ont été ou seront perçus pendant la seconde partie du contrat de rivière et n'apparaissent donc pas dans ce tableau alors que les coûts des opérations apparaissent, eux, dans leur ensemble.

51 % des dépenses prévues pour le volet B ont été engagées, et financées par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (4 %), la Région Auvergne Rhône-Alpes (0,2 %), le Département du Rhône (0,4 %) et l'Etat (0,4 %).

N° Fiche action	Intitulé fiche action	Priorité	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel € TTC en 2013	Dépense engagée sur 2013-2015	Recettes reçues					Montant à la charge du MO
						AERMC	Région AURA	Département du Rhône	Etat/CNR	FCTVA ou récupération	
OBJECTIF B1 : REHABILITATION, PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES											
Sous-objectif - Entretien des cours d'eau											
B-1-1	Entretien et restauration de la ripisylve	1	SMAGGA	305 300 €	168 657 €	0 €	29 135 €	7 222 €	0 €	18 622 €	113 677 €
B-1-2	Plan de gestion des atterrissements	1	SMAGGA	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SOUS-TOTAL				305 300 €	168 657 €	0 €	29 135 €	7 222 €	0 €	18 622 €	113 677 €
Sous-objectif - Restaurer une morphologie permettant un meilleur fonctionnement des cours d'eau											
B-1-3	Confortement d'une transition entre enrochement et berge non protégée sur le Garon à Thurins	1	SMAGGA	8 372 €	2 847 €	599 €	479 €	479 €	0 €	441 €	849 €
B-1-4	Stabilisation de berges et aménagements piscicoles sur les têtes de bassin	1	SMAGGA	17 940 €	6 336 €	1 794 €	1 360 €	0 €	0 €	0 €	3 182 €
B-1-5	Protection de berges en enrochement sur le Garon à Brignais	1	SMAGGA	35 880 €	29 398 €	0 €	0 €	4 916 €	0 €	4 551 €	19 930 €
B-1-6	Stabilisation de berges sur le Garon à Soucieu-en-Jarrest	1	SMAGGA	11 960 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
B-1-7	Stabilisation du lit et des berges sur le Cartelier	1	SMAGGA	47 840 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
B-1-8	Stabilisation du lit et des berges au droit des ouvrages d'art fragilisés prioritaires	1	SMAGGA, commune de Thurins, COPAMO	165 048 €	143 761 €	0 €	0 €	16 539 €	0 €	34 055 €	93 167 €
			CCVL	0 €	83 354 €	0 €	0 €	0 €	0 €	12 905 €	70 449 €
			DEPARTEMENT	0 €	227 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	35 144 €	191 856 €
B-1-9	Renaturation des berges du Garon à Brignais	2	SMAGGA	101 660 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
B-1-10	Reprise d'enrochements déstabilisés	2	SMAGGA	41 860 €	64 725 €	0 €	0 €	7 968 €	15 937 €	9 848 €	30 972 €
B-1-11	Stabilisation de berge au droit d'un chemin communal bordant le Garon à Millery	2	SMAGGA	83 720 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
B-1-12	Stabilisation du lit et des berges au droit des ouvrages d'art fragilisés en priorité 2	2	SMAGGA	59 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
B-1-13	Restauration de berges en technique mixte sur le Garon à Vourles en amont de la RD36	2	SMAGGA	47 840 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
B-1-14	Restauration du potentiel habitational sur le Garon entre Brignais et Vourles	3	SMAGGA	59 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SOUS-TOTAL				681 720 €	557 420 €	2 393 €	1 839 €	29 903 €	15 937 €	96 944 €	410 405 €
Sous-objectif - Restaurer la continuité piscicole											
B-1-15	Restauration de la continuité piscicole des ouvrages du lot 1	1	SMAGGA	59 800 €	17 886 €	11 924 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 962 €
B-1-16	Restauration de la continuité piscicole sur les têtes de bassin	1	SMAGGA, LYONNAISE DES EAUX, COPAMO	210 496 €	173 562 €	109 697 €	0 €	0 €	0 €	25 856 €	38 009 €
B-1-17	Opération Restauration de la continuité piscicole lot 2	2	SMAGGA	206 908 €	57 105 €	14 338 €	0 €	0 €	0 €	8 412 €	34 355 €
B-1-18	Renaturation et restauration de la continuité piscicole au droit du seuil des Mouilles à Millery	2	SMAGGA	143 520 €	12 300 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 018 €	10 282 €
B-1-19	Restauration de la continuité piscicole de priorité 3	3	SMAGGA	95 680 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SOUS-TOTAL				716 404 €	260 853 €	135 959 €	0 €	0 €	0 €	36 285 €	88 609 €
Sous-objectif - Préserver et restaurer les milieux aquatiques remarquables											
B-1-20	Préservation des zones humides	1	SMAGGA, COMMUNES, COM. COM.	89 936 €	23 820 €	0 €	4 764 €	0 €	0 €	0 €	19 056 €
B-1-21	Aménagement et gestion du site des carrières du Garon	1	SYNDICATS EAU POTABLE	119 600 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
B-1-22	Définition et mise en oeuvre d'une politique foncière sur le bassin versant du Garon	1	SMAGGA	259 800 €	11 291 €	3 895 €	0 €	0 €	0 €	0 €	7 396 €
B-1-23	Restauration du corridor écologique de la Vallée en Barret entre la Chalandreze et le Furon	2	CCVG, COPAMO	313 950 €	62 471 €	0 €	0 €	24 979 €	0 €	0 €	37 491 €
			SMAGGA	5 741 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
B-1-24	Réalisation d'un inventaire faune et flore sur le bassin versant du Garon	3	SMAGGA	23 920 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
B-1-25	Elaboration d'un plan de gestion de la lône des Arboras à Grigny	3	SMIRIL, FDPMA 69	59 800 €	21 070 €	2 550 €	0 €	0 €	1 530 €	0 €	16 990 €
SOUS-TOTAL				872 747 €	118 652 €	6 445 €	4 764 €	24 979 €	1 530 €	0 €	80 934 €
Sous-objectif - Préserver et restaurer les milieux aquatiques remarquables											
B-1-26	Création d'un chemin piéton le long du Garon à Brignais	2	COMMUNE DE BRIGNAIS, CCVG	406 640 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
B-1-27	Création d'un parcours pédagogique sur les berges du Garon	2	SMAGGA	18 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
B-1-28	Guide des balades en bord de rivière	2	SMAGGA	7 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SOUS-TOTAL				432 440 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SOUS-TOTAL OBJECTIF B1				3 008 611 €	1 105 582 €	144 797 €	35 738 €	62 104 €	17 467 €	151 851 €	693 625 €

N° Fiche action	Intitulé fiche action	Priorité	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel € TTC en 2013	Dépense engagée sur 2013-2015	Recettes reçues					Montant à la charge du MO
						AERMC	Région AURA	Département du Rhône	Etat	FCTVA ou récupération	
OBJECTIF B2 : AMELIORATION DE LA GESTION DES INONDATIONS ET DE LEURS CONSEQUENCES											
Sous - objectif - Réduire la vulnérabilité											
B-2-1	Diagnostics de vulnérabilité dans les zones inondables	1	SMAGGA	89 700 €	35 448 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	35 448 €
B-2-2	Sensibiliser la population au risque d'inondation	1	SMAGGA	15 560 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
B-2-3	Pose de repères de crues	1	SMAGGA	14 830 €	7 488 €	0 €	1 872 €	0 €	3 120 €	1 159 €	1 337 €
B-2-4	Sensibilisation des entreprises situées en zone inondable	1	SMAGGA	3 100 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
B-2-5	Formation élus-agents réglementation relative aux « inondations »	1	SMAGGA	14 400 €	4 280 €	0 €	642 €	0 €	0 €	0 €	3 638 €
SOUS-TOTAL				137 590 €	47 216 €	0 €	2 514 €	0 €	3 120 €	1 159 €	40 423 €
Sous - objectif - Réduire l'aléa inondation											
B-2-6	Améliorer la connaissance de l'aléa inondation	1	SMAGGA	119 600 €	110 735 €	0 €	0 €	18 469 €	46 172 €	17 453 €	28 641 €
B-2-7	Restaurer et préserver les champs d'expansion des crues	1	SMAGGA	119 600 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
B-2-8	Visite d'autres collectivités équipées de barrages écrêteurs	2	SMAGGA	1 380 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
B-2-9	Réaliser les études préalables aux travaux de ralentissement dynamique pour la protection contre les crues sur les bassins du Garon et du Mornantet	2	SMAGGA	1 176 400 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
B-2-10	Réaliser les études préalables aux travaux de ralentissement dynamique pour la protection contre les crues sur le bassin du Merdanson de Chaponost	2	SMAGGA	386 840 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SOUS-TOTAL				1 803 820 €	110 735 €	0 €	0 €	18 469 €	46 172 €	17 453 €	28 641 €
Sous - objectif - Améliorer la gestion de crise											
B-2-11	Réalisation des courbes de tarage au droit des stations du système d'alerte de crues	1	SMAGGA	47 840 €	30 575 €	0 €	3 600 €	0 €	3 459 €	4 734 €	18 783 €
B-2-12	Améliorer le volet inondation des Plans Communaux de Sauvegarde	1	SMAGGA	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
B-2-13	Sensibiliser la population, les élus et personnels communaux aux bons comportements lors des crues	1	SMAGGA	15 000 €	11 467 €	0 €	3 143 €	0 €	5 239 €	0 €	3 085 €
B-2-14	Présentation du système d'alerte à la population	2	SMAGGA	350 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SOUS-TOTAL				63 190 €	42 042 €	0 €	6 743 €	0 €	8 698 €	4 734 €	21 868 €
Sous - objectif - Améliorer la gestion des problématiques de ruissellement											
B-2-15	Mettre en oeuvre les actions du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales relatives à la maîtrise du ruissellement	1	AD	2 392 000 €							0 €
SOUS-TOTAL				2 392 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SOUS-TOTAL OBJECTIF B2				4 396 600 €	199 993 €	0 €	9 257 €	18 469 €	57 990 €	23 346 €	90 932 €
OBJECTIF B3 : AMELIORATION DE LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU											
Sous - objectif - Optimiser la gestion des retenues											
B-3-1	Mise en place des débits réservés sur les plans d'eau à fort enjeu environnemental	1	PROPRIETAIRES DES RETENUES	478 400 €	136 503 €	0 €	0 €	0 €	0 €	21 000 €	115 504 €
B-3-2	Effacement des retenues non utilisées	1	SMAGGA, PROPRIETAIRES, SMHAR	179 400 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SOUS-TOTAL				657 800 €	136 503 €	0 €	0 €	0 €	0 €	21 000 €	115 504 €
Sous - objectif - Optimiser les prélèvements pour l'alimentation en eau potable											
B-3-3	Améliorer le rendement des réseaux d'eau potable	1	SIDESOL	15 198 768 €	6 869 019 €	135 928 €	0 €	0 €	0 €	819 723 €	5 913 369 €
			SIMIMO	6 135 480 €	3 117 909 €	61 324 €	0 €	0 €	0 €	307 679 €	2 748 907 €
B-3-4	Inciter à la réduction des consommations individuelles d'eau potable	1	SMAGGA, SIDESOL, SIMIMO	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
B-3-5	Mobiliser de nouvelles ressources pour l'alimentation en eau potable	1	SMEP RHÔNE-SUD, SMAGGA, SIDESOL, SIMIMO	9 568 000 €	8 623 084 €	528 696 €	0 €	0 €	0 €	1 370 386 €	6 724 002 €
SOUS-TOTAL				30 902 248 €	18 610 013 €	725 948 €	0 €	0 €	0 €	2 497 787 €	15 386 278 €
SOUS-TOTAL OBJECTIF B3				31 560 048 €	18 746 516 €	725 948 €	0 €	0 €	0 €	2 518 787 €	15 501 781 €
TOTAL VOLET B				38 955 459 €	20 052 091 €	870 745 €	44 995 €	80 572 €	75 457 €	2 693 984 €	16 286 338 €
					51%	4,3%	0,2%	0,4%	0,4%	13,4%	81,2%

VOLET B : AMELIORER LE FONCTIONNEMENT ET LES USAGES DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA RESSOURCE EN EAU

2.3 VOLET C : PROMOUVOIR ET PERENNISER LA GESTION GLOBALE DE LA RESSOURCE EN EAU

2.3.1 ETAT D'AVANCEMENT GENERAL

N° Fiche action	Intitulé fiche action	Priorité	Maître d'ouvrage	Date prévisionnelle de réalisation	Nombre d'opérations	Nombre d'opérations programmées sur 2013-2015	Avancement technique			
OBJECTIF C1 : ANIMER ET COORDONNER LA DEMARCHE DE CONTRAT DE RIVIERE										
C-1-1	Poste de chargé de mission	1	SMAGGA	2013-2018	6	3		50%		50%
C-1-2	Poste de technicien de rivière	1	SMAGGA	2013-2018	6	3		50%		50%
C-1-3	Poste de technicien conducteur d'opérations	1	SMAGGA	2013-2018	6	3		50%		50%
C-1-4	Poste d'animateur pollutions phytosanitaires et agricoles	1	SMAGGA	2013-2018	7	4		43%		57%
C-1-5	Poste de chargé de communication	1	SMAGGA	2013-2018	6	3		50%		50%
SOUS-TOTAL OBJECTIF C1					31	16	0%	48%	0%	52%
OBJECTIF C2 : COMMUNIQUER ET SENSIBILISER										
Sous-objectif - Communiquer										
C-2-1	Informers les élus sur le second contrat de rivière du Garon	1	SMAGGA	2013	1	1				100%
C-2-2	Rapport d'activités du SMAGGA et du contrat de rivière du Garon	1	SMAGGA	2013-2017	5	3		40%	20%	40%
C-2-3	Journal d'information grand public : SMAGGAzine	1	SMAGGA	2013-2017	5	3		40%		60%
C-2-4	Site internet du contrat de rivière	1	SMAGGA	2013-2017	3	3		33%	34%	33%
C-2-5	Conférences «Les Entretiens du Garon»	1	SMAGGA	2013-2017	5	3		40%		60%
C-2-6	Sensibilisation population aux enjeux de préservation cours d'eau et nappe	1	SMAGGA	2013	1	1				100%
C-2-7	Exposition et guide faune et flore	2	SMAGGA	2015	1	1		100%		
Sous-objectif - Eduquer au développement durable										
C-2-8	Animations jeune public et grand public	1	SMAGGA, ASSOCIATIONS	2013-2018	5	3		40%	20%	40%
C-2-9	Réalisation d'un poster pédagogique du bassin versant	1	SMAGGA	2013	1	1				100%
C-2-10	Réalisation d'une maquette du bassin versant	2	SMAGGA	2014	1	1				100%
C-2-11	Création d'un outil pédagogique numérique	2	SMAGGA	2014	1	1			100%	
SOUS-TOTAL OBJECTIF C2					29	21	0%	34%	0%	52%
OBJECTIF C3 : SUIVRE ET EVALUER										
Sous-objectif - Observatoire des milieux aquatiques										
C-3-1	Observatoire de la qualité de l'eau	1	SMAGGA	2013-2017	3	2		33%	34%	33%
C-3-2	Observatoire des pollutions	1	SMAGGA	2013-2017	2	2			50%	50%
C-3-3	Observatoire de la qualité piscicole	1	FDPMA 69	2013-2017	3	2		33%		67%
C-3-4	Observatoire de l'état quantitatif de la ressource en eau	1	SMAGGA	2013-2017	1	1			100%	
C-3-5	Etude de l'impact des retenues collinaires sur la qualité de l'eau	1	SMAGGA	2013	1	1			100%	
Sous-objectif - Evaluation de la procédure										
C-3-6	Bilan à mi-parcours	1	SMAGGA	2015-2016	1	1			100%	
C-3-7	Réalisation du bilan de fin de contrat	1	SMAGGA	2017-2018	1	1		100%		
SOUS-TOTAL OBJECTIF C3					12	10	0%	25%	0%	33%
OBJECTIF C4 : PERENNISER LA GESTION GLOBALE DE LA RESSOURCE EN EAU										
C-4-1	Etude d'opportunité de la mise en oeuvre d'un SAGE sur le bassin versant	2	SMAGGA	2015-2017	1	1		100%		
SOUS-TOTAL OBJECTIF C4					1	1	0%	100%	0%	0%

VOLET C : PROMOUVOIR ET PERENNISER LA GESTION GLOBALE DE LA RESSOURCE EN EAU

L'état d'avancement du volet C est le suivant :

Etat d'avancement du volet C (2013-2015)	Nombre d'opérations
Opérations terminées	35
Opérations en cours	9
Opérations programmées	0
Opérations à engager	29
Opérations abandonnées	0
TOTAL	73



Les opérations du volet C terminées et en cours représentent 60 % des opérations inscrites au contrat de rivière du Garon, et 92 % de celles programmées sur la période 2013-2015 pour ce volet.

2.3.2 BILAN TECHNIQUE

Objectif C1 – Animer et coordonner la démarche de contrat de rivière

52% des opérations de l'objectif C1 sont réalisées ou en cours de réalisation. Si on considère uniquement les opérations programmées au contrat de rivière sur la période 2013-2015, ce sont 100 % des actions qui sont réalisées ou en cours.

Fiches actions C-1-1, C-1-2, C-1-3, C-1-4 et C-1-5 :

Les postes de chargé de mission, technicien de rivière, technicien conducteur d'opérations et chargé de communication étaient déjà pourvus avant l'engagement du contrat de rivière, et l'ont été sur 2013-2015. Le poste de technicien conducteur d'opération a été occupé par deux personnes différentes. L'animateur des volets relatifs aux pollutions phytosanitaires et agricoles a été recruté en octobre 2013.

Objectif C2 – Communiquer et sensibiliser

66 % des opérations de l'objectif C2 sont réalisées ou en cours de réalisation. Si on considère uniquement les opérations programmées au contrat de rivière sur la période 2013-2015, ce sont 90 % des actions qui sont réalisées ou en cours.

Fiche action C-2-1 :

Des fiches mémo synthétisant les principales informations concernant le contrat de rivière ont été créées et distribuées aux élus du bassin versant en 2014, suite aux élections municipales.

Fiche action C-2-2 :

Le SMAGGA édite annuellement un rapport d'activités faisant l'état des réalisations de l'année écoulée et un point d'avancement du contrat de rivière. Chaque numéro est édité au printemps ou début d'été pour l'année précédente. Il a été publié en 2014 et 2015 pour les années 2013 et 2014. Celui de l'année 2015 était en préparation en fin d'année 2015, pour une publication à l'été 2016. Chaque numéro est édité à 1 100 exemplaires. Il est distribué à l'ensemble des élus du territoire via les conseils municipaux, ainsi qu'aux partenaires du SMAGGA et du contrat de rivière.

Fiche action C-2-3 :

Le SMAGGAzine est un journal d'information bisannuel à destination de l'ensemble des foyers du bassin versant. Il est distribué par les communes, généralement avec les bulletins municipaux. Chaque numéro comprend un dossier concernant un sujet de fond en lien avec la ressource en eau, ainsi que des actualités et infos pratiques sur les événements à venir. Sur 2013-2015, 6 numéros ont été produits et distribués, dans lesquels les thèmes suivants ont été abordés sous forme de dossier :

- La signature du contrat de rivière,
- Les inondations (10 ans après la crue de décembre 2003)
- La continuité piscicole,
- Les enjeux de la préservation de la ressource en eau à travers un quizz
- La réduction des pesticides dans les espaces publics
- La gestion des eaux pluviales.

Chaque numéro est tiré autour de 43 000 exemplaires.

Fiche action C-2-4 :

Le site internet du SMAGGA et du contrat de rivière du Garon est administré par le chargé de communication du SMAGGA. Il est alimenté régulièrement par des actualités sur des actions terminées ou en cours. D'autre part, des vidéos permettant de présenter le territoire ont été réalisées et mises en ligne. Sur la période 2013-2015, plus de 120 actualités ont été publiées, et le nombre annuel de visiteurs a progressé de 66 %, passant de 16 352 visiteurs en 2012 à 27 150 visiteurs en 2015.

Fiche action C-2-5 :

Les Entretiens du Garon sont une conférence annuelle organisée par le SMAGGA sur le territoire du bassin versant du Garon, qui aborde une thématique en lien avec la préservation de la ressource en eau. L'événement se déroule sur une matinée, avec des présentations en salle réalisées par des intervenants généralement extérieurs au SMAGGA, et une visite de terrain pour illustrer la thématique. La matinée est conclue par un moment de convivialité et d'échanges autour d'un buffet. Lors de chaque événement, un film est réalisé, avec les interviews des intervenants et d'élus, qui permet de retracer les grands éléments abordés pendant la conférence. Trois manifestations ont eu lieu entre 2013 et 2015, avec pour thèmes les zones humides (2013), la stratégie de lutte contre les inondations sur le bassin versant du Garon (2014) et la gestion des eaux pluviales (2015).

Fiche action C-2-6 :

Le guide pour la préservation de la ressource en eau a été élaboré et imprimé en 2014, en 44 000 exemplaires. Il s'agit d'un document de format A5, 28 pages, qui aborde le fonctionnement et les menaces sur le bassin versant, la nappe phréatique, les rivières, les zones humides. Il a été distribué à l'ensemble des foyers du bassin versant.

Fiche action C-2-7 :

L'action n'a pas été engagée comme prévue sur 2013-2015. Son démarrage est programmé sur 2016.

Fiche action C-2-8 :

La fiche action prévoyait des animations jeune public et grand public. Des animations sont proposées aux classes de cycle III (CE2, CM1 et CM2) des écoles du bassin versant, par l'intermédiaire de 6 associations avec lesquelles le SMAGGA a passé des conventions de partenariat en 2013 et pour une durée possible de 5 ans. Ces associations sont les suivantes : FRAPNA, MNLE, NATURAMA, ARTHROPOLOGIA, LPO, FDPPMA69. Les projets sont sélectionnés chaque année dans la limite du budget alloué. Des animations ponctuelles sont également réalisées, généralement dans les bibliothèques ou médiathèques, et souvent en lien avec l'exposition faune-flore du SMAGGA. Sur les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015, ce sont ainsi 3 178 enfants qui ont été sensibilisés, à travers 385 demi-journées d'animations.

En ce qui concerne les autres public, une randonnée a été organisée à destination des élus du territoire en juillet 2015, qui a réuni une trentaine de participants. Elle a permis de découvrir différentes

problématiques et domaines d'action du SMAGGA et du contrat de rivière en matière de restauration et préservation de la ressource en eau (lutte contre les inondations, effacement de seuils pour la continuité écologique, travaux d'entretien et de restauration de la brigade de rivière...).

Fiche action C-2-9 :

Le poster pédagogique du bassin versant du Garon a été refait en 2013. Il a été imprimé à 10 000 exemplaires. Il est distribué à chaque élève dans les classes bénéficiant des animations scolaires et mis à disposition du public dans les manifestations auxquelles le SMAGGA participe. Sa version numérique ainsi qu'une version animée, couplée avec des images de survol par drone sur des points emblématiques ou stratégiques du territoire sont disponibles sur le site internet.

Fiche action C-2-10 :

La maquette du bassin versant a été finalisée fin 2015. Il s'agit d'une représentation en 3D du territoire, qui met en valeur les éléments importants grâce à une symbolologie adaptée et à de l'éclairage LED, avec un clavier numérique permettant de sélectionner les éléments à éclairer. Le prêt de ce support auprès des communes, écoles et bibliothèques a démarré début 2016.

Fiche action C-2-11 :

La conception de l'outil pédagogique numérique a démarré en 2014, et était toujours en cours fin 2015. La diffusion du jeu est programmée pour la rentrée 2016. Le temps d'élaboration s'est avéré assez long, car la mise en adéquation des messages à transmettre, des objectifs pédagogiques et de l'aspect ludique a nécessité de nombreux échanges et arbitrages. L'éducation nationale a été associée à ce projet.

Objectif C3 – Suivre et évaluer

Fiche action C-3-1 :

Le suivi complémentaire à l'état initial a été engagé en 2013, et finalisé début 2014. Une campagne IBD a ainsi été réalisée sur 16 stations à l'été 2013, et des campagnes métaux et HAP ont été réalisées sur 6 stations sur le Merdanson de Chaponost à l'été 2013 ainsi que début avril 2014.

Le suivi à mi-parcours a quant à lui été engagé à l'automne 2015, et se prolongera jusqu'à la fin d'été 2016. Il porte sur la réalisation d'analyses physico-chimiques et hydrobiologiques sur 13 stations, et analyses de pesticides sur 11 stations.

Fiche action C-3-2 :

La réflexion sur la constitution d'un SIG relatif aux pollutions observées sur la ressource en eau, et en particulier pour la structuration d'une base de données, a été engagée en 2015. L'outil n'était pas encore finalisé fin 2015.

Afin de mieux cerner les origines des pollutions des kits d'analyse ont été achetés par le SMAGGA, avec des bandelettes et réactifs pour les types de pollution les plus fréquemment observées (hydrocarbures, pollution de type eaux usées, chlore...).

Fiche action C-3-3 :

En termes de suivi piscicole, une campagne a été réalisée en 2013 sur 20 stations. A cette occasion, un suivi thermique a été mis en place.

En 2015, le suivi piscicole à mi-parcours a été réalisé sur 27 stations, et 13 sondes thermiques à enregistrement ont été installées.

Fiche action C-3-4 :

Les stations hydrométriques ont été réceptionnées en février 2014. L'une d'elle a été démolie en juillet 2014 par un accident de la route, et reconstruite en novembre de cette même année. Il y a donc une seule année « complète » d'enregistrement, et les jaugeages ont principalement eu lieu entre 2014 et 2015. Le mode d'exploitation des données est encore à préciser, et le SIG n'a pas été constitué.

Fiche action C-3-5 :

L'étude d'impact des retenues collinaires a été couplée avec le suivi de la qualité de l'eau à mi-parcours prévu dans la fiche action C-3-1. 8 retenues sont suivies dans ce cadre, avec des mesures en amont immédiat, en aval immédiat et, quand cela est possible et représentatif de l'impact de la retenue, en aval éloigné. Fin 2015, une campagne a été réalisée en novembre, les autres campagnes étant prévues sur 2016.

Fiches actions C-3-6 et C-3-7 :

Il s'agit du bilan à mi-parcours, objet du présent rapport, et du bilan de fin de contrat, qui sera programmé à la fin de la procédure.

Objectif C4 – Pérenniser la gestion globale de la ressource en eau

Fiche action C-4-1 :

La fiche action prévoyait en 2015 l'engagement de la réalisation d'une étude d'opportunité pour la mise en place d'un SAGE. Dans l'attente d'un positionnement clair des instances de bassin et des services de l'Etat sur la possibilité de conduire la démarche à l'échelle du bassin versant du Garon, la concertation territoriale sur ce projet de SAGE n'a pas été engagée.

2.3.3 BILAN FINANCIER

Le tableau suivant récapitule les sommes engagées depuis le début du contrat de rivière pour chaque objectif du volet C.

Les montants reportés dans ce tableau correspondent :

- aux dépenses engagées par les maîtres d'ouvrage, c'est-à-dire les dépenses réalisées et commandées,
- aux subventions des partenaires financiers reçues par les maîtres d'ouvrages.

Au stade de ce bilan à mi-parcours, il y a donc un décalage pour certaines opérations en cours ou terminées fin 2015, puisque les soldes de subvention ont été ou seront perçus pendant la seconde partie du contrat de rivière et n'apparaissent donc pas dans ce tableau alors que les coûts des opérations apparaissent, eux, dans leur ensemble.

50 % des dépenses prévues pour le volet C ont été engagées, et financées par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (25 %), la Région Auvergne Rhône-Alpes (19 %), et l'Etat (0,2 %).

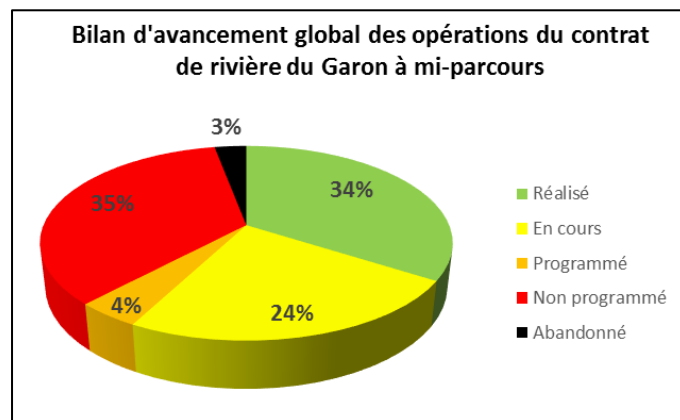
N° Fiche action	Intitulé fiche action	Priorité	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel € TTC en 2013	Dépense engagée sur 2013-2015	Recettes reçues					Montant à la charge du MO	
						AERMC	Région AURA	Département du Rhône	Etat	FCTVA ou récupération		
OBJECTIF C1 : ANIMER ET COORDONNER LA DEMARCHE DE CONTRAT DE RIVIERE												
C-1-1	Poste de chargé de mission	1	SMAGGA	425 000 €	219 790 €	78 585 €	48 000 €	0 €	0 €	0 €	93 205 €	
C-1-2	Poste de technicien de rivière	1	SMAGGA	325 000 €	172 039 €	52 381 €	46 960 €	0 €	0 €	0 €	72 698 €	
C-1-3	Poste de technicien conducteur d'opérations	1	SMAGGA	300 000 €	161 459 €	26 325 €	0 €	0 €	24 000 €	0 €	111 134 €	
C-1-4	Poste d'animateur pollutions phytosanitaires et agricoles	1	SMAGGA	348 920 €	166 393 €	60 342 €	42 218 €	0 €	0 €	2 652 €	61 182 €	
C-1-5	Poste de chargé de communication	1	SMAGGA	300 000 €	160 791 €	23 861 €	37 800 €	0 €	0 €	0 €	99 130 €	
SOUS-TOTAL OBJECTIF C1				1 698 920 €	880 473 €	241 494 €	174 978 €	0 €	24 000 €	2 652 €	437 350 €	
OBJECTIF C2 : COMMUNIQUER ET SENSIBILISER												
Sous-objectif - Communiquer												
C-2-1	Informers les élus sur le second contrat de rivière du Garon	1	SMAGGA	1 100 €	287 €	0 €	86 €	0 €	0 €	0 €	201 €	
C-2-2	Rapport d'activités du SMAGGA et du contrat de rivière du Garon	1	SMAGGA	15 000 €	5 904 €	0 €	1 375 €	0 €	0 €	0 €	4 529 €	
C-2-3	Journal d'information grand public : SMAGGAzine	1	SMAGGA	42 000 €	20 569 €	3 487 €	5 426 €	0 €	0 €	0 €	11 656 €	
C-2-4	Site internet du contrat de rivière	1	SMAGGA	15 120 €	12 958 €	4 829 €	4 218 €	0 €	0 €	0 €	3 912 €	
C-2-5	Conférences «Les Entretiens du Garon»	1	SMAGGA	30 500 €	12 103 €	2 355 €	3 434 €	0 €	0 €	0 €	6 314 €	
C-2-6	Sensibilisation population aux enjeux de préservation cours d'eau et nappe	1	SMAGGA	18 400 €	9 148 €	4 574 €	2 662 €	0 €	0 €	0 €	1 912 €	
C-2-7	Exposition et guide faune et flore	2	SMAGGA	8 700 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
SOUS-TOTAL				130 820 €	60 969 €	15 244 €	17 201 €	0 €	0 €	0 €	28 524 €	
Sous-objectif - Eduquer au développement durable												
C-2-8	Animations jeune public et grand public	1	SMAGGA, ASSOCIATIONS	250 000 €	123 544 €	40 530 €	30 961 €	0 €	0 €	0 €	52 053 €	
C-2-9	Réalisation d'un poster pédagogique du bassin versant	1	SMAGGA	21 000 €	13 905 €	5 000 €	4 171 €	0 €	0 €	0 €	4 733 €	
C-2-10	Réalisation d'une maquette du bassin versant	2	SMAGGA	25 116 €	23 772 €	0 €	4 171 €	0 €	0 €	0 €	19 601 €	
C-2-11	Création d'un outil pédagogique numérique	2	SMAGGA	45 000 €	44 999 €	0 €	1 890 €	0 €	0 €	0 €	43 109 €	
SOUS-TOTAL				341 116 €	206 220 €	45 530 €	41 194 €	0 €	0 €	0 €	119 496 €	
SOUS-TOTAL OBJECTIF C2				471 936 €	267 189 €	60 774 €	58 396 €	0 €	0 €	0 €	148 019 €	
OBJECTIF C3 : SUIVRE ET EVALUER												
Sous-objectif - Observatoire des milieux aquatiques												
C-3-1	Observatoire de la qualité de l'eau	1	SMAGGA	204 014 €	103 122 €	3 048 €	1 829 €	0 €	0 €	0 €	98 245 €	
C-3-2	Observatoire des pollutions	1	SMAGGA	10 600 €	288 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	288 €	
C-3-3	Observatoire de la qualité de l'eau	1	FDPPMA 69	53 000 €	23 400 €	11 700 €	8 035 €	0 €	0 €	0 €	3 666 €	
C-3-4	Observatoire de l'état quantitatif de la ressource en eau	1	SMAGGA	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
C-3-5	Etude de l'impact des retenues collinaires sur la qualité de l'eau	1	SMAGGA	Intégré à l'action C-3-1 - Observatoire de la qualité de l'eau								
SOUS-TOTAL				267 614 €	126 811 €	14 748 €	9 863 €	0 €	0 €	0 €	102 199 €	
Sous-objectif - Evaluation de la procédure												
C-3-6	Bilan à mi-parcours		SMAGGA	3 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
C-3-7	Réalisation du bilan de fin de contrat		SMAGGA	53 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
SOUS-TOTAL				56 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
SOUS-TOTAL OBJECTIF C3				323 614 €	126 811 €	14 748 €	9 863 €	0 €	0 €	0 €	102 199 €	
OBJECTIF C4 : PERENNISER LA GESTION GLOBALE DE LA RESSOURCE EN EAU												
C-4-1	Etude d'opportunité de la mise en oeuvre d'un SAGE sur le bassin versant		SMAGGA	40 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
SOUS-TOTAL OBJECTIF C4				40 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL VOLET C				2 534 470 €	1 274 473 €	317 016 €	243 237 €	0 €	24 000 €	2 652 €	687 568 €	
						50%	24,9%	19,1%	0,0%	1,9%	0,2%	53,9%

VOLET C : PROMOUVOIR ET PERENNISER LA GESTION GLOBALE DE LA RESSOURCE EN EAU

2.4 BILAN GLOBAL

2.4.1 BILAN TECHNIQUE

Etat d'avancement global du contrat de rivière à mi-parcours (2013-2015)	Nombre d'opérations
Opérations terminées	103
Opérations en cours	72
Opérations programmées	13
Opérations à engager	106
Opérations abandonnées	9
TOTAL	303



2.4.2 BILAN FINANCIER

Volet	Montant prévisionnel initial en € TTC	Dépenses engagées à mi-parcours en € TTC	Taux de consommation de l'enveloppe initiale	Répartition financière des subventions reçues à mi-parcours et taux de consommation de l'enveloppe de subvention prévue	
				Agence de l'Eau RMC	Région Auvergne Rhône-Alpes
A - Améliorer la qualité des eaux	24 675 197 €	9 038 272 €	37 %	2 115 862 €	333 142 €
B - Améliorer le fonctionnement et les usages des milieux aquatiques	38 965 459 €	20 052 091 €	51 %	29%	18%
C - Promouvoir et pérenniser la gestion globale de la ressource en eau	2 534 470 €	1 274 473 €	50 %	Département du Rhône	Etat
				747 076 €	142 908 €
TOTAL	66 174 926 €	30 364 836 €	46 %	18%	10%

NB : quelques erreurs ont été constatées dans le dossier initial qui expliquent l'écart sur les montants initiaux entre le présent bilan à mi-parcours et le dossier initial. Cela reste de l'ordre du %.

46 % des montants financiers prévus initialement au contrat de rivière ont été engagés. Le taux d'avancement du volet A est en retrait par rapport à ceux des volets B et C. Cela s'explique d'une part par la réorganisation de la compétence assainissement au niveau du SYSEG, avec l'intégration de la compétence collecte dans le syndicat, au début du contrat de rivière. Ce dernier a donc réexaminé les actions prévues par les communes après cette prise de compétence, et certaines priorités ont ainsi été revues. D'autre part, plusieurs structures (communes et syndicats) se sont vu refuser des aides du

Département, ce qui a également entraîné l'annulation ou le report de certaines opérations d'assainissement. D'autre part, les actions relatives aux volets agricole et industriel ont mis du temps à être enclenchées.

L'avancement financier des volets B et C est quant à lui cohérent avec le stade d'avancement à mi-parcours du contrat de rivière.

TITRE 3. EVALUATION DES ACTIONS REALISEES

Afin de suivre le contrat de rivière du Garon, et mettre en regard les objectifs avec la mise en œuvre des actions et les résultats obtenus, des indicateurs ont été définis pour chaque fiche action, et sont repris dans un tableau de suivi qui figure en annexe 3.

Au stade du bilan à mi-parcours, un suivi qualité de l'eau et un suivi piscicole ont été réalisés.

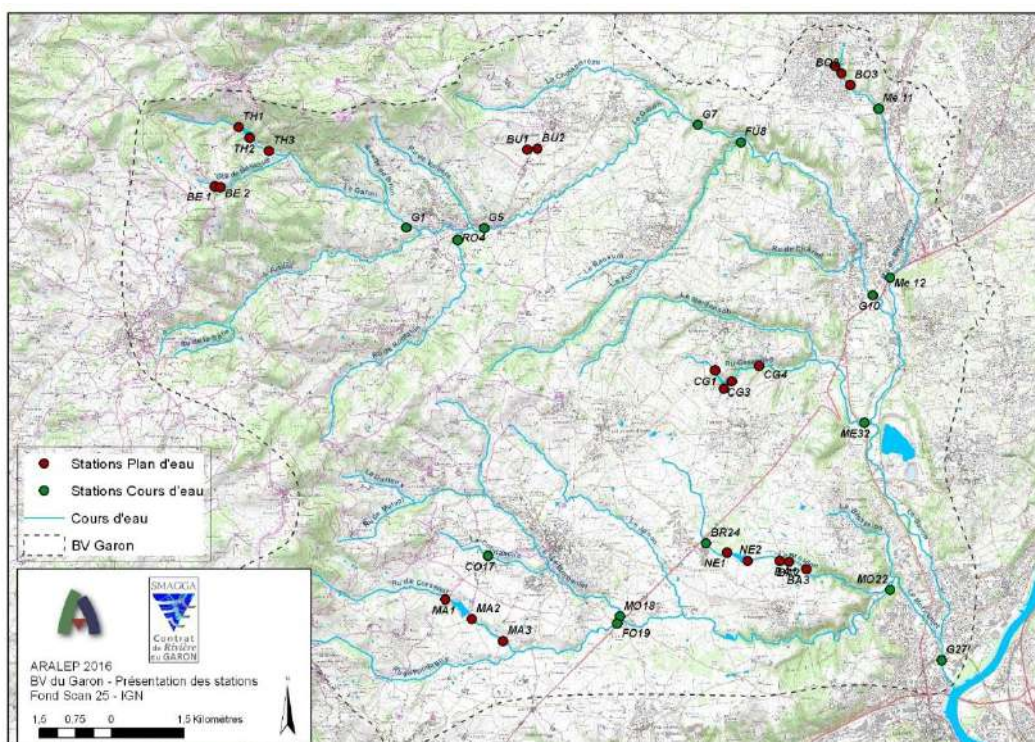
3.1 SUIVI QUALITE DE L'EAU A MI-PARCOURS

3.1.1 CAMPAGNES DE SUIVI

Le suivi qualité de l'eau à mi-parcours a porté sur 15 stations réparties sur le cours principal et sur les principaux affluents et a consisté en la réalisation de :

- 4 campagnes de suivi physico-chimie classique (type physico-chimie du SEEE) et débit,
- 1 campagne biologique macro invertébrés et diatomées,
- 4 campagnes pesticides,
- 2 campagnes de mesures en eau interstitielles pour certains points particuliers.

Il a été mené conjointement avec l'étude d'impact des retenues collinaires dont les résultats ne seront pas exposés dans le présent rapport du bilan à mi-parcours du contrat de rivière.

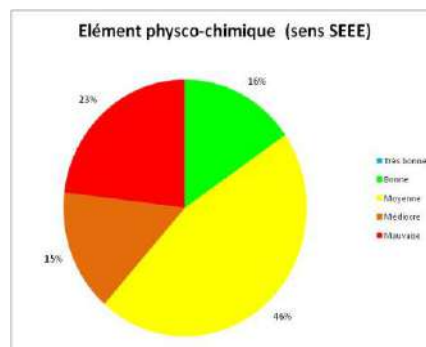
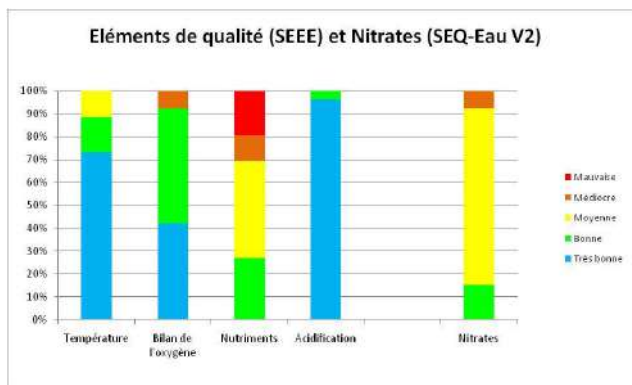


Carte 3 - Localisation des stations investiguées pour le suivi qualité de l'eau à mi-parcours du contrat de rivière

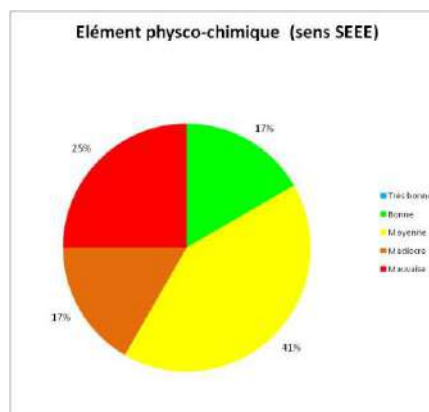
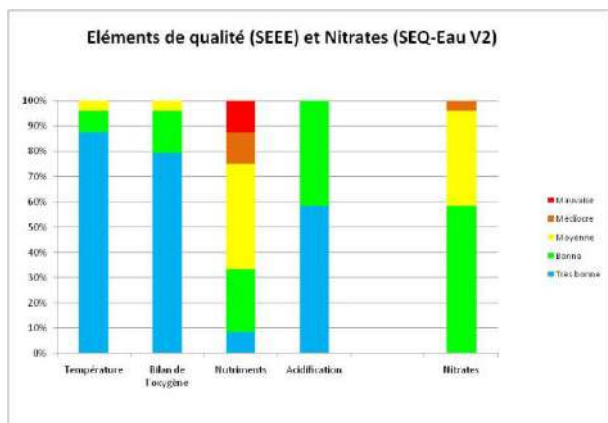
3.1.2 PHYSICO-CHIMIE

L'analyse comparative a été effectuée sur les données récoltées en 2006 (étude ARALEP) et 2010 (étude SAGE-Environnement). Les paramètres physico-chimiques ont été étudiés au travers de l'élément physico-chimique du SEEE ainsi que par le SEQ-Eau V2 (multi-usages de l'eau) pour les nitrates. L'analyse s'est basée sur les stations communes aux 3 années et pour les campagnes les plus discriminantes de mai à septembre selon les études.

2006



2010



2016

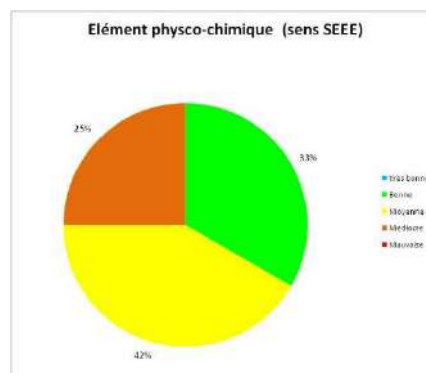
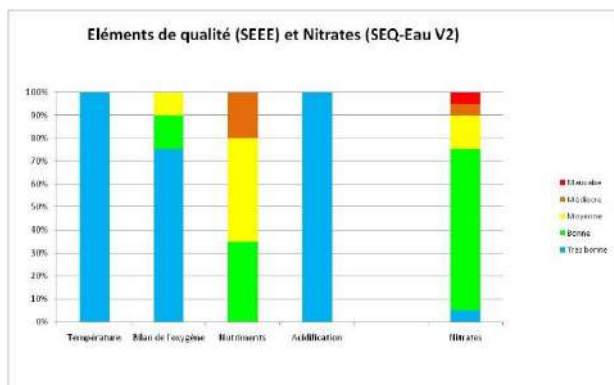


Figure 3 - Suivi cours d'eau – Evolution 2006 – 2016 de l'élément physico-chimique au sens SEEE et des Nitrates au sens SEQ-Eau V2

L'analyse de ces graphiques montre que :

- Durant la période 2006 – 2016, les éléments les plus déclassants sont par ordre décroissant, Nutriments > Bilan de l'Oxygène > Température > Acidification,
- L'élément Nutriments est systématiquement l'élément le plus discriminant depuis 2006 sur le bassin versant,
- Il semble exister une diminution significative des pressions dans le bassin versant du Garon du point de vue des classes de qualité, visible surtout au travers de l'élément Nutriments et des Nitrates,
- En 2016, la qualité « mauvaise » n'est pas retrouvée et la proportion en qualité « bonne » augmente significativement confortant cette amélioration de la qualité globale,
- Certains secteurs critiques en 2006 apparaissent en meilleure qualité en 2010 et 2016 : Fo19 et Mo22,
- A l'inverse plusieurs secteurs critiques restent présents depuis 2006 : G7, G10, Co17 bien que dans ces secteurs l'imprégnation semble moins intense là aussi.
- Dans tous les cas, au sein de l'élément Nutriments, les matières phosphorées sont les paramètres les plus discriminants par leur caractère chronique et des concentrations élevées.

Le graphique suivant montre les concentrations moyennes annuelles (2 campagnes) en matière phosphorée, principale problématique du bassin versant depuis 2006.

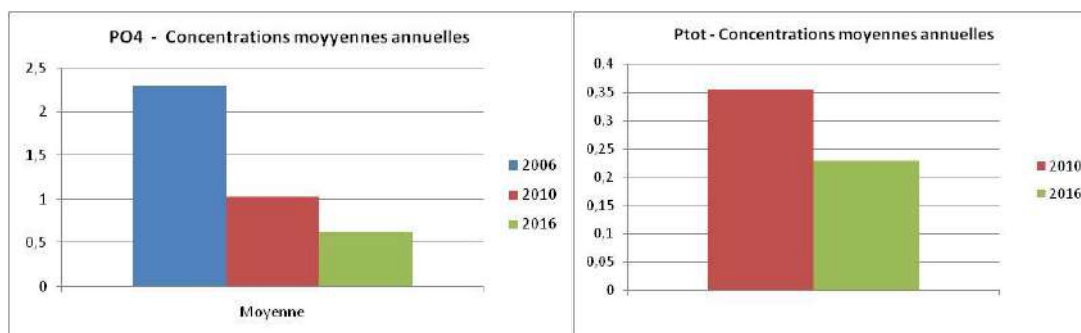


Figure 4 - Suivi cours d'eau – Evolution 2006 – 2016 des concentrations moyennes annuelles (mg/l) en orthophosphates et phosphore total.

L'écart est très significatif avant 2010. En 10 ans la concentration moyenne annuelle a été divisée par 4. En 2016, la concentration moyenne est proche de 0,5 mg/l ce qui constitue la limite de classe bonne/moyenne. Cet écart est dû à l'absence depuis 2010 de pollutions massives comme par exemple en G7 et surtout Co17. Les concentrations supérieures à 10 mg/l retrouvées en 2006 en Co17 ne sont plus jamais retrouvées et sont divisées par 5 en 2010 et 2016. Ces secteurs apparaissent encore critiques au regard du SEEE même si une amélioration des concentrations est indéniable. Dans ce cadre, les améliorations de la STEP de St-Sorlin ont un effet réel sur la qualité de l'eau bien qu'en termes de classe de qualité celle-ci reste encore dégradée du fait d'un problème majeur de dilution.

3.1.3 BIOLOGIE

L'analyse comparative a été effectuée sur les données récoltées en 2006 (étude ARALEP), 2010 (étude SAGE-Environnement) et 2013 (étude Hydrorestore) pour les notes indicielles IBGN et IBD. L'analyse s'est basée sur les stations communes à celles de 2016.

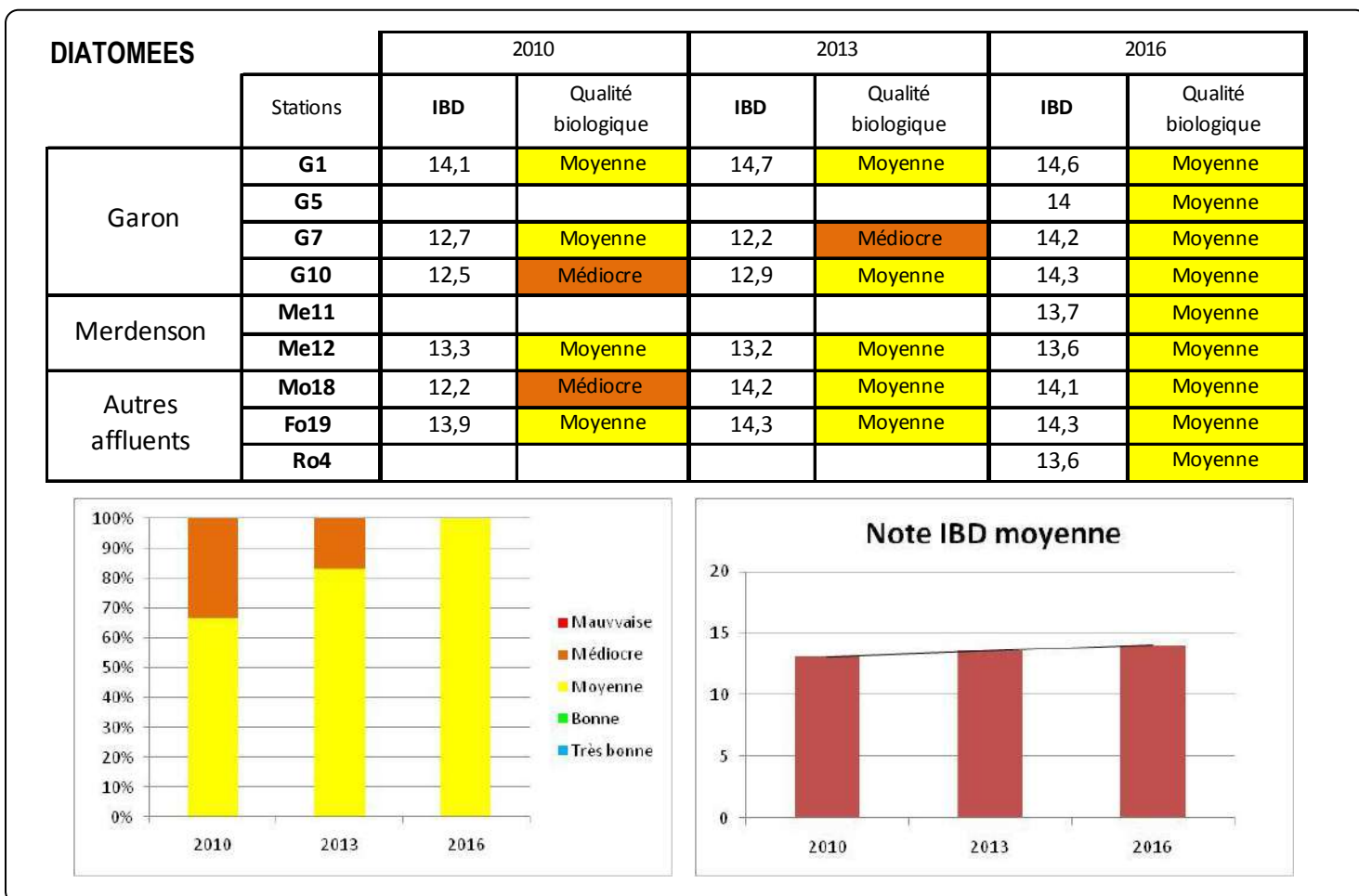
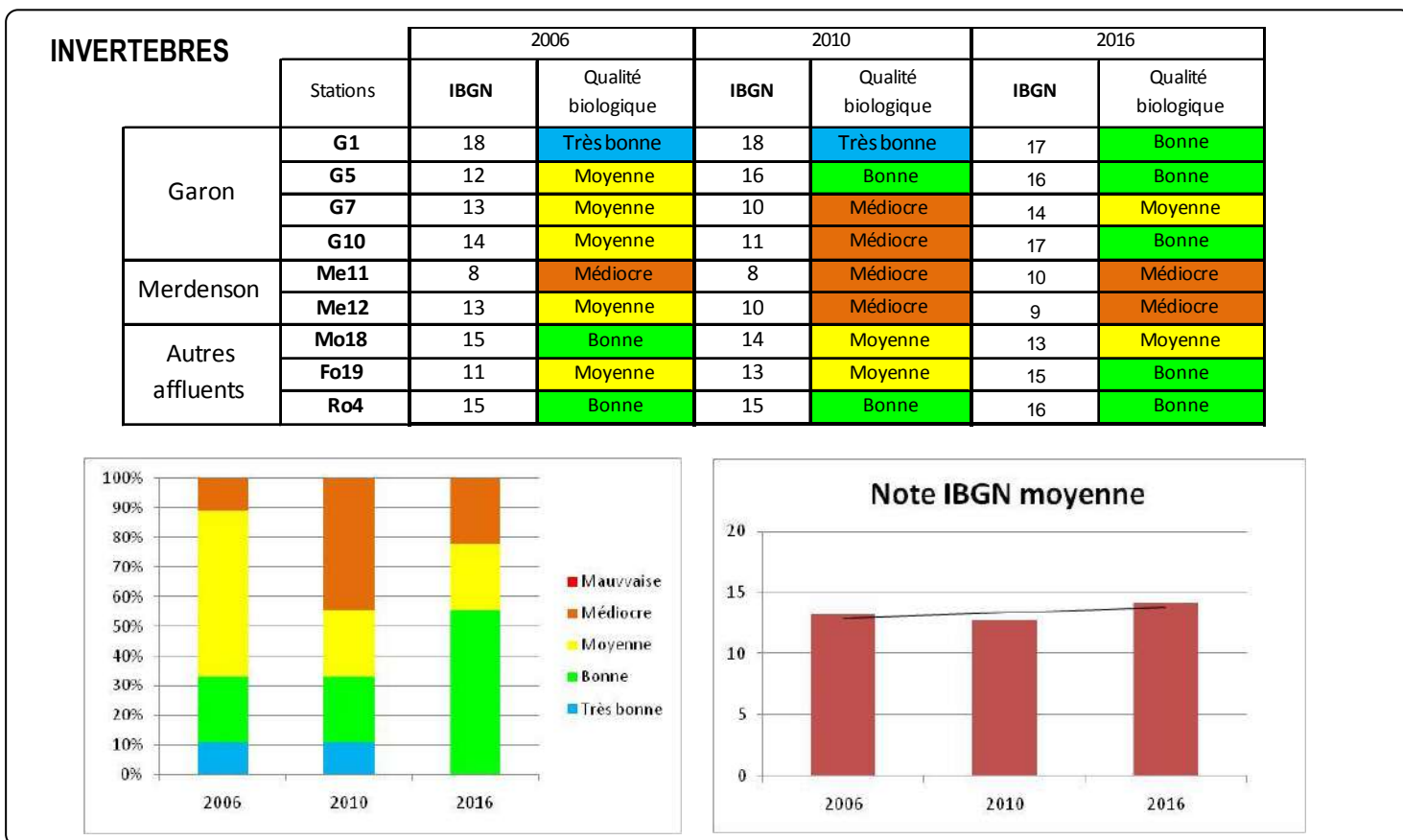


Figure 5 - Suivi cours d'eau – Evolution 2006–2016 de l'élément biologique (invertébrés et diatomées) au sens SEEE

Au sens des invertébrés, en 2016, il existe une proportion plus importante de secteurs en qualité « bonne ». La situation la plus critique apparaît finalement en 2010 avec une proportion importante en qualité « médiocre » alors que la qualité « moyenne » est plus généralisée en 2006.

En 2016, 5 secteurs atteignent l'objectif de bon état alors qu'en 2006 et 2010, seulement 2 secteurs atteignent cet objectif. Dans ce cadre, le ruisseau du Rontalon Ro4 apparaît très homogène et atteint systématiquement cet objectif.

Du point de vue des notes moyennes IBGN, l'année 2016 obtient la meilleure note (14,1/20) alors que l'année 2010 obtient la note la plus faible (12,7/20). L'écart entre les différentes années est cependant assez faible.

En termes de secteurs, l'écart est surtout significatif dans le secteur aval du Garon (G10) où la qualité gagne 2 classes entre 2010 et 2016. Le Merdanson apparaît toujours significativement plus dégradé que sur le reste du bassin versant.

La courbe de tendance montre qu'il semble exister une amélioration de la qualité biologique invertébrés au sens IBGN, cet écart est net du point de vue de la classe de qualité en raison de notes proches de la limite de classe bonne/moyenne mais il convient de rester prudent sur cette analyse.

Au sens des diatomées, l'objectif de bon état n'est jamais atteint quelle que soit l'année échantillonnée. Alors qu'en 2010 et 2013, la qualité « médiocre » est ponctuellement retrouvée, en 2016, la qualité « moyenne » est systématiquement retrouvée.

La note IBD moyenne confirme cette tendance à l'amélioration avec une moyenne de 13,1 en 2010 et 14,0 en 2016. L'écart reste cependant faible entre les années. Par ailleurs cette tendance à l'amélioration est peu visible encore du point de vue des classes de qualité contrairement aux invertébrés.

Les diatomées étant intimement liées à la qualité physico-chimique, cette tendance semble confirmer celle de la qualité physico-chimique.

3.1.4 ETAT ECOLOGIQUE

L'analyse s'est effectuée sur les données récoltées en 2006 (étude ARALEP) et 2010 (étude SAGE-Environnement) pour l'ensemble des éléments physico-chimiques et biologiques à disposition. L'analyse s'est basée sur les stations communes à celles de 2016. L'étude Hydrorestore 2013 n'est pas prise en compte, les notes avec 2010 étant tout à fait similaires.

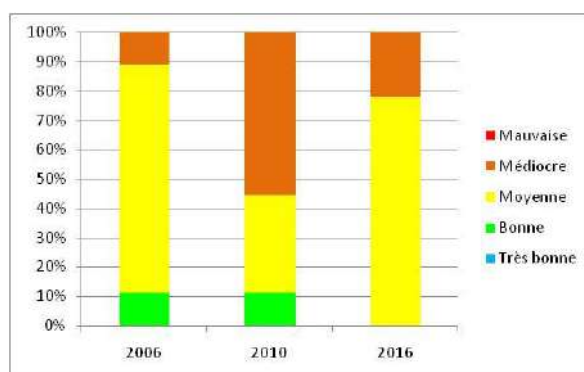


Figure 6 - Suivi cours d'eau – Evolution 2006 – 2016 de l'Etat écologique – répartition des classes de qualité

En 2016, aucune station n'obtient l'objectif de bon état, alors qu'une station obtient cet objectif en 2006 et 2010. La qualité « médiocre » est très significative en 2010 (> 50 %) et beaucoup moins en 2006 et 2016. Aucune tendance nette ne se dégage en termes de classe de qualité de l'Etat écologique.

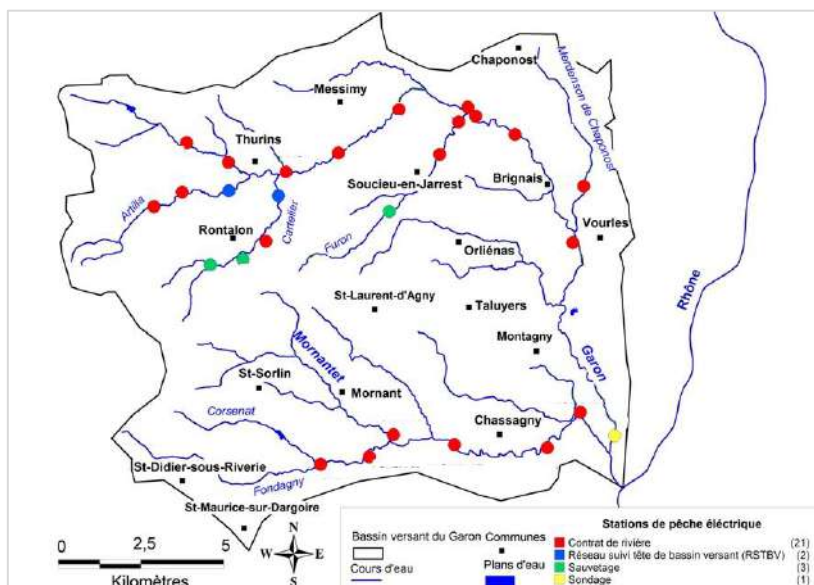
Le résultat de l'état écologique apparaît singulier en comparaison des conclusions précédentes des éléments qui le constituent. La tendance à l'amélioration globale des différents descripteurs n'apparaît pas ou peu au travers de l'état écologique. Ce résultat est dû en partie au mode de calcul très restrictif

du SEEE mais surtout à l'absence partielle en 2010 (G5, Ro4 et Me11) ou totale en 2006 des diatomées. Il convient donc de prendre un certain recul par rapport à ces résultats.

3.2 SUIVI PISCICOLE A MI-PARCOURS

3.2.1 CAMPAGNES DE SUIVI

Le suivi piscicole à mi-parcours du contrat de rivière a été effectué sur 27 stations de pêches électriques, dont 2 dans le cadre du réseau de suivi départemental des têtes de bassin versant et 3 dans le cadre de pêches de sauvetage préalables à des travaux en cours d'eau.



Carte 4 - Localisation des stations de pêche du suivi piscicole 2015

3.2.2 QUALITE DES PEUPELEMENTS PISCICOLES

La truite est l'espèce dominante sur les secteurs amont de chaque bassin. En cause, un habitat favorable pour sa colonisation (diversité des faciès d'écoulements, des profondeurs d'eau, nombreuses zones d'abris). Mais la comparaison des peuplements réels aux peuplements théoriques révèle de nombreuses discordances puisqu'aucune des stations n'abrite son peuplement théorique. La truite est en sous-abondance pour 80 % des stations et le vairon, espèce attendue sur l'ensemble des stations, est pourtant absent sur pratiquement la moitié des points de pêche.

En s'éloignant de la source, la qualité de l'eau se dégrade du fait de nombreux apports de rejets domestiques, de zones industrielles, des rejets de STEP et des pollutions agricoles. La température de l'eau se réchauffant et la qualité des habitats altérée ne permettent plus à la truite ainsi qu'au vairon de se maintenir dans de bonnes proportions dans le cours d'eau. Des espèces comme le chevaine, la loche et le goujon, indicatrices d'un milieu chargé en matières organiques, s'accommodent parfaitement dans ces conditions et profitent de la dégradation du milieu pour prendre la place de la truite.

La qualité du peuplement piscicole est appréciée selon l'Indice Poisson Rivière, qui compare un peuplement théorique (référence) attendu à un endroit donné (lui-même fonction de la taille du bassin versant en amont, de la distance à la source, pente, altitude, températures hivernales et estivales, largeur du cours d'eau...) aux résultats de pêche électrique à cet endroit.

Les classes de qualité IPR obtenues en 2015 sur les stations investiguées ont pu être comparées à celles de 2006 et de 2013 :

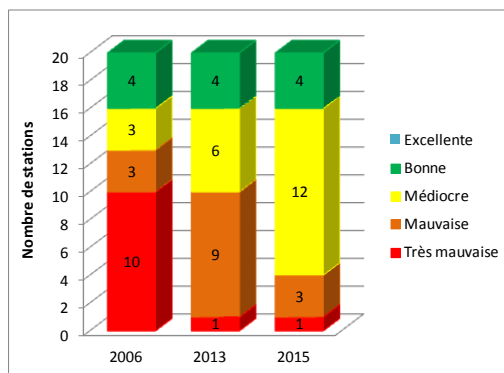


Figure 7 - Comparaison des notes IPR du bassin versant du Garon entre 2006 et 2015

Cette comparaison permet de noter une amélioration significative des notes IPR, puisque sur 20 stations, on est passé de 13 stations mauvaises et très mauvaises à seulement 4 stations pour ces classes de qualité.

A mi-parcours du second contrat de rivière, l'évolution des peuplements piscicoles entre 2013 et 2015 est représentée sur la figure suivante :

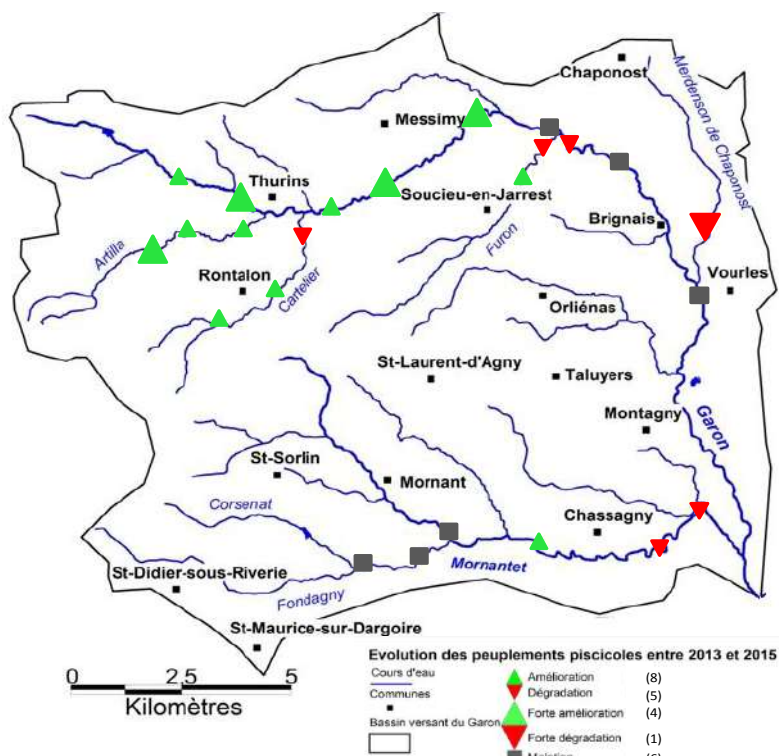


Figure 8 - Comparaison des peuplements piscicoles entre 2013 et 2015

La tendance évolutive globale est jugée positive. Le décloisonnement d'une partie des têtes de bassin versant, notamment grâce aux travaux de restauration de la continuité écologique a permis aux populations auparavant isolées avant la suppression des ouvrages de se mélanger. La qualité des peuplements du Garon médian s'est maintenue ou dégradée selon les secteurs en fonction des pollutions ponctuelles. Le Mornantet et le Fondagny sont concernés par cette singularité. Les secteurs amont du Cartelier et du Furon sont toujours dépourvus des espèces accompagnatrices de la truite, bloquées en aval par des seuils infranchissables qui devraient être supprimés dans la seconde partie du contrat de rivière. Les secteurs médians et avals sont déclassés par la surabondance d'individus tolérants. En

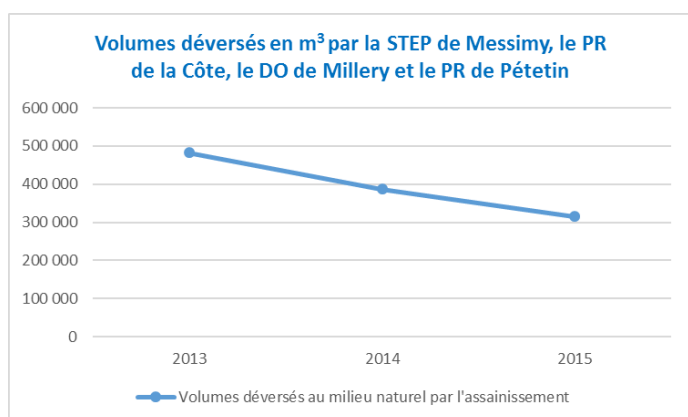
cause, les températures élevées et la mauvaise qualité de l'eau, accentuée par les pollutions ponctuelles enregistrées sur le bassin versant depuis 2013.

Il est par ailleurs à noter que le stress hydrique provoqué par les conditions hydrologiques et thermiques extrêmes de l'été 2015 (après la campagne de suivi) laisse présager des années difficiles pour les communautés de truite fario, dont il faudra tenir compte pour évaluer correctement les effets de la procédure en cours.

3.3 EVOLUTION DE QUELQUES INDICATEURS

3.3.1 VOILET A

Volumes déversés au milieu naturel



L'évolution des déversements est appréciée au moyen des déversements mesurés en 4 points qui font l'objet d'une télésurveillance : la station d'épuration de Messimy, les postes de relevage de Mornant-La Côte et de Givors-Pétetin, et le déversoir d'orage de Millery.

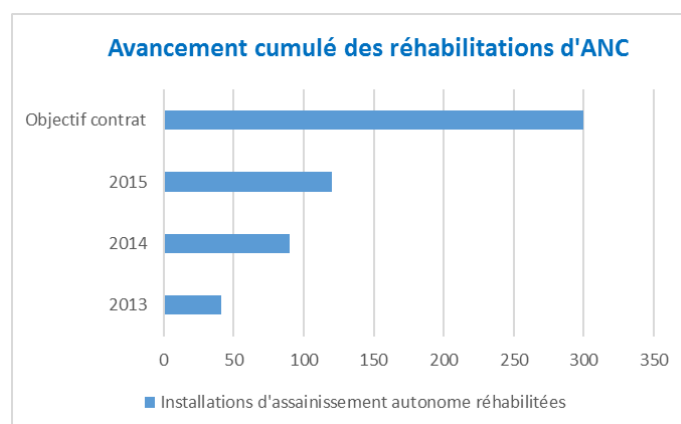
Les mesures montrent entre 2013 et 2015 une diminution des volumes déversés de l'ordre de 35%.

Sur cette période, des travaux de mise en séparatif, création de bassins, déconnexion d'eaux pluviales, ont été menés sur les systèmes d'assainissement, mais une analyse plus fine, intégrant notamment les données de pluviométrie devra être réalisée en fin de contrat avant d'établir des conclusions.

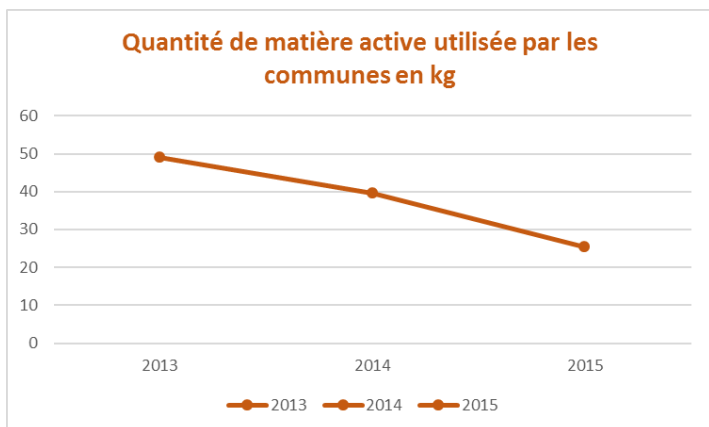
Réhabilitations des installations d'assainissement non collectif

A mi-parcours du contrat de rivière, le nombre d'installations d'assainissement non collectif réhabilitées est légèrement en deçà de la moitié de l'objectif fixé au contrat de rivière.

La suppression des aides financières du Département sur ces opérations, combinée au fait que les propriétaires restant sont les plus difficiles à convaincre laissent penser qu'il sera difficile d'atteindre l'objectif des 300 réhabilitations fixé au contrat de rivière.



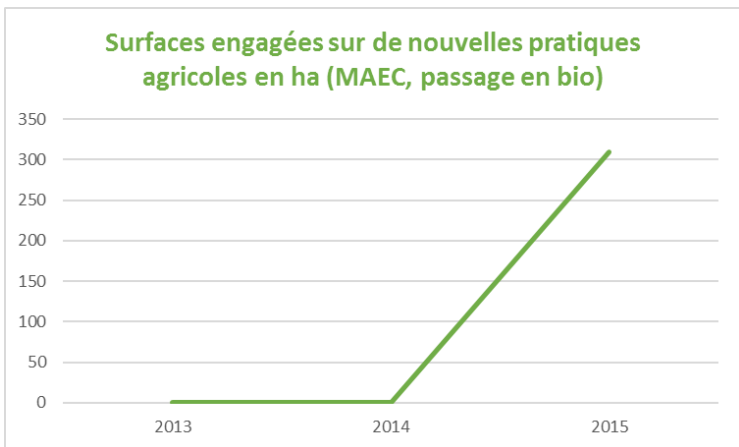
Quantité de matière active utilisée par les communes



A mi-parcours, cet indicateur est calculé sur les communes de Brignais, Chaponost, Chassagny, Grigny, Messimy, Mornant, Orliénas, Rontalon, Saint-Laurent-d’Agnay, Soucieu-en-Jarrest, Thurins et Taluyers, engagées dans la charte Zéro Pesticides, et suivies par l’animateur qualité de l’eau du SMAGGA.
 Sur ces 12 communes, 4 sont déjà en Zéro phytos, et pour les autres, il est observé une diminution de la quantité de matière active utilisée de 50% en trois ans.

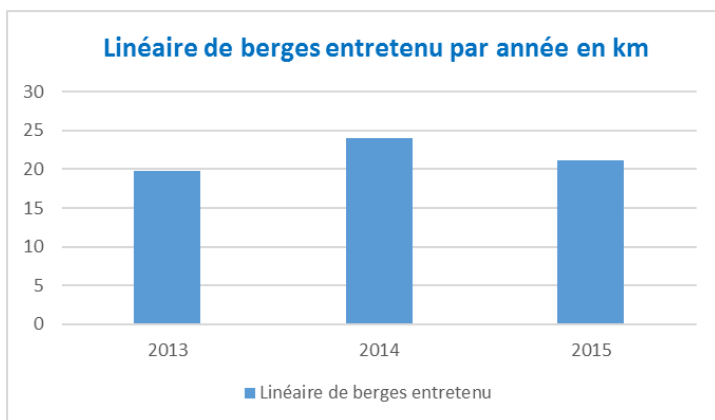
Surfaces engagées sur de nouvelles pratiques agricoles (MAEC, passage en bio)

Cet indicateur concerne les surfaces contractualisées dans le cadre des MAEC, ainsi que celles concernées par le passage en bio.
 Il n’est bien entendu pas exhaustif en termes d’évolution des pratiques car le SMAGGA ne dispose pas nécessairement de toutes les informations.
 Aucun objectif n’était fixé au contrat de rivière, et les surfaces contractualisées en MAEC sont modestes par rapport aux objectifs initiaux du PAEC, mais l’on peut considérer que c’est une dynamique en cours de lancement, qu’il convient de poursuivre non seulement à l’échéance du contrat de rivière, mais également bien au-delà car en matière de pratiques agricoles, les temps d’évolution sont forcément sur du moyen à long terme.



3.3.2 VOLET B

Linéaire de berges entretenu par année en km

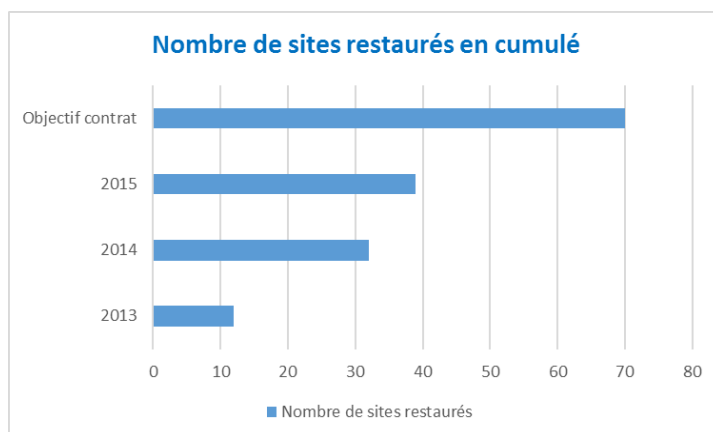


L’objectif d’entretien fixé au contrat de rivière et repris dans les plans de gestion des berges et de la ripisylve est de 20 km de berges par an (10 km de cours d’eau).
 Cet objectif est globalement respecté.

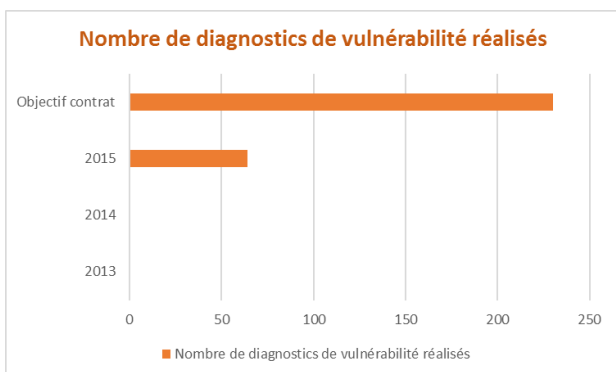
Nombre de sites restaurés en cumulé

Cet indicateur englobe les restaurations de sites liées à la stabilisation de berges, la création d'habitats piscicoles, la restauration écologique ou encore la stabilisation d'ouvrages d'art.

L'avancement à mi-parcours est légèrement au-delà de 50 % de l'objectif en nombre de sites restaurés. C'est un chiffre qui doit toutefois être manié avec précaution car toutes les restaurations ne présentent pas la même ampleur, ni les mêmes conditions de négociation avec les propriétaires riverains.



Nombre de diagnostics de vulnérabilité aux inondations réalisés



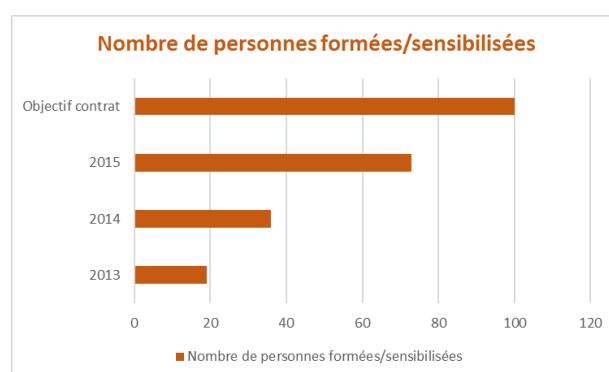
Les diagnostics de vulnérabilité aux inondations ont été effectivement engagés en 2015, soit avec deux années de retard sur le planning prévu.

Seuls les diagnostics habitations et bâtiments communaux ont été engagés, les diagnostics entreprises devant démarrer à compter de 2016. A mi-parcours, 64 diagnostics ont été réalisés, soit un peu moins de 30% de l'objectif du contrat de rivière.

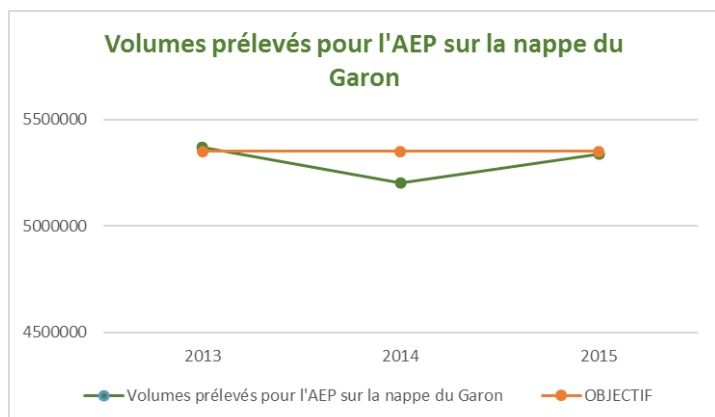
Nombre de personnes formées/sensibilisées aux thématiques liées au risque d'inondation en cumulé

Les actions visées sous cet indicateur concernent les formations sur la conduite tenir en milieu inondé, ainsi que les sessions d'information et de formation sur les plans de sauvegarde communaux (PCS).

L'avancement à mi-parcours en termes de personnes formées ou sensibilisées est de 73 pour un objectif de 100 sur la durée du contrat de rivière.



Volumes prélevés pour l'alimentation en eau potable sur la nappe du Garon



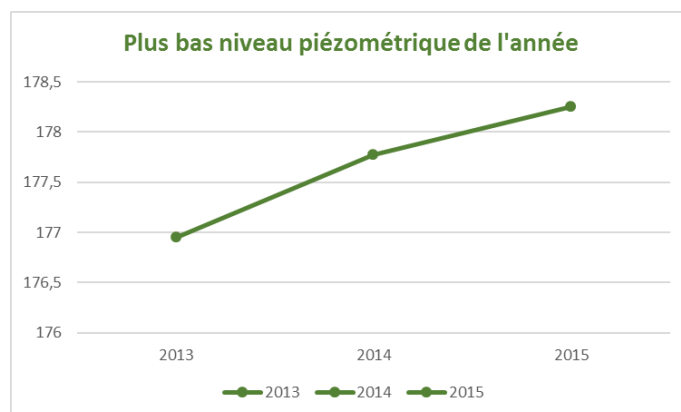
L'objectif fixé en termes de prélèvement sur la nappe du Garon pour l'alimentation en eau potable découle du Plan de Gestion de la Ressource en eau du bassin versant du Garon, qui a été approuvé en comité de rivière en avril 2016. Il n'était donc pas fixé ni connu sur la première partie du contrat de rivière.

Le prélèvement en 2013 était légèrement supérieur à l'objectif ; les volumes prélevés en 2014 et 2015 le respectent.

Plus bas niveau piézométrique de l'année

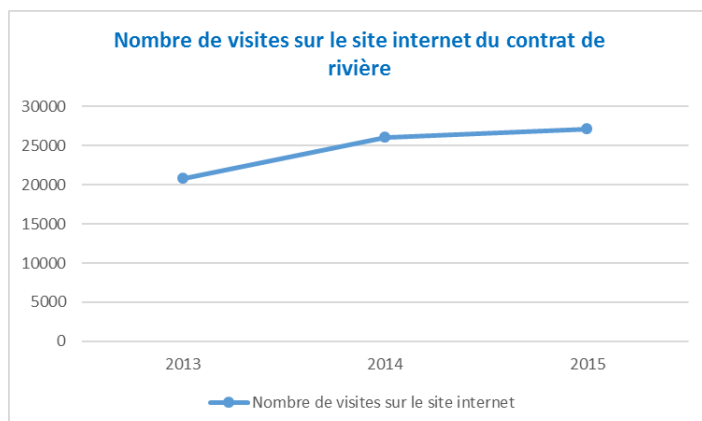
Depuis 2013, il est constaté une remontée globale du niveau de la nappe du Garon.

Cela s'observe notamment par la remontée significative du plus bas niveau atteint annuellement entre 2013 et 2015, avec une remontée de + 1,34 m.



3.3.3 VOLET C

Nombre de visites sur le site internet du contrat de rivière



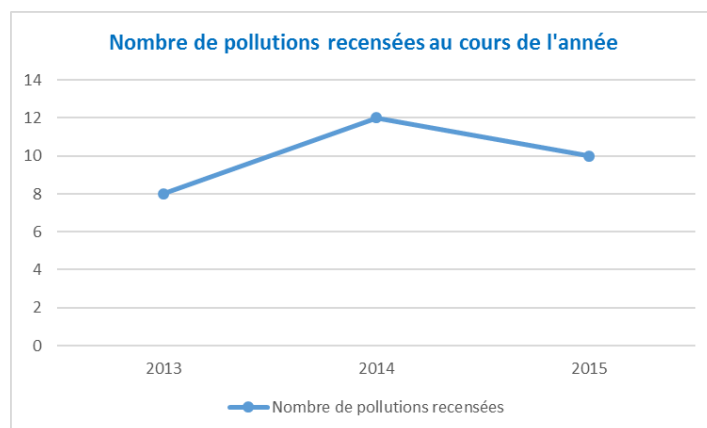
Cet indicateur est construit à partir du nombre de visites, une visite considérant une période maximale de 60 minutes entre deux pages visitées.

Entre le début et la mi-parcours du contrat de rivière, le nombre de visites est passé de 20 800 à 27 150, soit une augmentation de 30%. Cette augmentation s'élève à +66% si on le considère par rapport à l'année 2012 (16 350 visites).

Cet indicateur permet de montrer le dynamisme du site internet, et son importance en tant que vecteur de communication.

Nombre de pollutions recensées au cours de l'année

Cet indicateur reste difficile à manipuler et à interpréter, surtout sur une aussi courte période, dans la mesure où il n'est certainement pas exhaustif, malgré un réseau intéressant et la reconnaissance du SMAGGA comme interlocuteur lorsqu'une pollution survient. Une analyse poussée en fin de contrat pourra peut-être permettre de dégager des tendances, notamment sur les types de pollutions observées (industrielles, domestiques, chimiques...).



3.4 LES OPERATIONS PRIORITAIRES POUR L'AGENCE DE L'EAU RMC

Dans le cadre de l'élaboration du contrat de rivière, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse avait souhaité faire figurer en partie contractuelle un certain nombre d'opérations qu'elle jugeait prioritaires, et dont le niveau d'avancement devait faire l'objet d'un examen particulier à mi-parcours du contrat.

Le tableau ci-après reprend ces actions prioritaires et leur état d'avancement à mi-parcours du contrat.

Réf. action	Maîtres d'ouvrage	Opération	Avancement attendu	Avancement à mi-parcours
A-1-1*	Communauté de communes des Hauts du Lyonnais	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant de l'Artilla – Construction de la nouvelle station d'épuration de Saint-Martin-en-Haut.	Travaux achevés	Travaux en cours
A-1-24	SMAGGA et Communes	Mettre en place la réduction ou la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les communes	Elaboration des plans de désherbage	11 plans de désherbage réalisés par le SMAGGA, 2 en cours fin 2015, 16 communes engagées dans la charte
A-1-25	Communes et Communautés de communes, SMAGGA	Achat de matériel de désherbage alternatif par les communes et communautés de communes du bassin versant.	10 communes équipées de matériel de désherbage alternatif	7 communes ayant fait des acquisitions, et nouvelle opération programmée en 2016
B-1-15	SMAGGA	Restauration de la continuité piscicole des ouvrages classés en LOT 1	Travaux achevés en privilégiant les effacements d'ouvrages	Travaux achevés sur 2 des 3 sites. Un autre en cours de négociation, pas d'accord du propriétaire fin 2015
B-1-16	SMAGGA	Restauration de la continuité piscicole des têtes de bassins	Etudes engagées prenant en compte les scénarii d'effacement d'ouvrages.	Sur 8 sites : travaux achevés sur 7 sites, étude réalisée sur le 8 ^{ème} et négociation en cours avec le propriétaire

Réf. action	Maîtres d'ouvrage	Opération	Avancement attendu	Avancement à mi-parcours
B-1-17	SMAGGA	Restauration de la continuité piscicole des ouvrages classés LOT 2	Travaux achevés en privilégiant les effacements d'ouvrages	Travaux réalisés sur 1 site. Etudes en cours sur 2 sites. Mornantet : 2 sites différés (contexte défavorable avec les propriétaires)
B-1-18	SMAGGA	Renaturation et restauration de la continuité piscicole au droit du seuil des Mouilles à Millery (LOT2)	Etude achevée	Etude en cours
B-3-5	SIDESOL, SIMIMO, Rhône-Sud	Mobiliser de nouvelles ressources pour l'alimentation en eau potable	Etude engagée	PGRE approuvé

TITRE 4. DIFFICULTES RENCONTREES

4.1.1 INTEGRATION DE LA COMPETENCE COLLECTE DES COMMUNES PAR LE SYSEG

Au 1^{er} janvier 2013, le SYSEG a intégré la compétence collecte des eaux usées, qui était jusqu'alors à la charge de ses communes adhérentes, lui-même n'exerçant que les compétences de transport et d'épurations.

Lors de la préparation du programme d'actions du contrat de rivière, ce sont les communes qui s'étaient positionnées sur les actions d'assainissement sur le réseau de collecte, mais l'intégration de cette compétence par le SYSEG a impliqué la nécessité de réexaminer l'ensemble des projets et de les hiérarchiser au vu des priorités à l'échelle du système global d'assainissement.

Le SYSEG a ainsi engagé en 2015 un schéma directeur d'assainissement dans cet objectif, et un certain nombre des opérations prévues a été reporté dans l'attente des résultats de ce schéma.

4.1.2 ENGAGEMENT DES VOLETS RELATIFS AUX POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE

Les volets relatifs aux pollutions d'origine agricole et industrielle prévus au second contrat de rivière sont des volets dans lesquels le SMAGGA ne s'était jusqu'à présent pas ou peu investi. Aussi, la structure n'était, à l'engagement du contrat de rivière, pas ou peu connue des acteurs propres à chacun des deux volets.

Pour devenir efficient dans la mise en œuvre des actions, un temps relativement long est donc nécessaire pour faire reconnaître les enjeux ciblés dans le contrat de rivière, et la légitimité du SMAGGA à intervenir dans ces sphères.

Force est de constater aujourd'hui que, même si certaines actions ont pu démarrer à mi-parcours du contrat de rivière, ce travail de reconnaissance est en cours et le sera certainement encore pendant quelques années. Le partenariat développé avec la CCI Lyon Métropole St-Etienne Roanne est bien établi et constructif, même si un gros travail de contact direct avec les entreprises reste à faire.

Le partenariat avec les acteurs du monde agricole reste inégal selon les interlocuteurs. Certains se sont bien développés et sont source d'échange et de projets (communautés de communes, ARDAB, SICOLY

par exemple). Pour d'autres, le partenariat peine à dépasser le stade de l'affichage et il reste difficile pour le SMAGGA d'être associé aux projets. Les contacts directs avec les agriculteurs permettent, quant à eux, la plupart du temps des échanges constructifs.

4.1.3 CHARGE DE TRAVAIL

Malgré une équipe du SMAGGA qui s'est étoffée en début de contrat avec le recrutement d'un animateur qualité de l'eau, la charge de travail générée par un programme d'actions très ambitieux est supérieure à ce qui avait été estimé.

En particulier, le temps nécessaire au suivi du contrat, à l'établissement des bilans annuels, ainsi qu'à l'élaboration et au suivi des demandes de subvention avait été sous-estimé.

C'est la raison pour laquelle certaines opérations sous maîtrise d'ouvrage du SMAGGA ont dû être reportées sur la seconde partie du contrat comme l'étude de politique foncière par exemple, ou les actions sur les dispositifs de lutte contre le ruissellement et l'érosion, et que d'autres sont abandonnées comme les actions sur les pratiques d'épandage ou celles relatives aux pollutions d'origine routière.

4.1.4 ASPECTS FINANCIERS

Les aides du Département prévues au contrat de rivière ont été ou sont remises en cause pour plusieurs raisons :

- Lorsque le SYSEG a intégré la compétence collecte des eaux usées des communes en 2013, certaines opérations programmées par ces dernières faisaient l'objet d'une inscription dans leur contrat pluriannuel avec le Département. Dans la phase de transfert de la compétence, le transfert des subventions ou leur inscription dans un contrat n'a pas été accepté par le Département pour toutes les opérations (pas seulement celles inscrites au contrat de rivière). Cela s'est traduit par une forte baisse des subventions affectées à ces opérations passant de 1,2 M€ d'aide prévisionnelle à 350 000 €. Ce facteur a évidemment impacté la capacité de financement du Syndicat, et donc la priorisation effectuée par le SYSEG suite à la prise de compétence.
- En ce qui concerne les aides à la réhabilitation des assainissements non collectif, elles ont également été supprimées par le Département suite à la publication de la loi NOTRE du 7 août 2015. Cette suppression des aides, pour les opérations en cours à ce moment-là, a représenté un abandon de l'ordre de 35 % des projets et questionne sur le potentiel des futures émergences de projets de réhabilitations groupées.
- Enfin, à compter de 2016, le Département a abandonné le dispositif de contrats pluriannuels avec les collectivités, et est passé sur un dispositif de partenariat territorial, via des appels à projets annuels, appuyés sur ses priorités départementales. L'assainissement en tant que tel n'en fait plus partie, et l'obtention des subventions n'est plus acquise de façon pluriannuelle comme dans les contrats. A titre d'exemple, la commune de Rontalon a abandonné ses opérations d'assainissement (fiche action A-1-2) suite à l'absence de l'aide du Département initialement prévue au contrat de rivière, mais finalement non obtenue. Les structures comme le SMAGGA, le SYSEG et le SIAHVG voient ainsi remise en cause une enveloppe de subvention qui leur était auparavant quasiment acquise, moyennant l'éligibilité des opérations proposées.

En ce qui concerne la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la révision des politiques d'aide est encore en cours au stade de l'établissement du présent bilan à mi-parcours. Il est d'ores et déjà établi que les subventions sur les postes dédiés au contrat de rivière sont limitées à 3 postes à compter de 2016, et

avec une baisse de 25 % des aides sur les postes financés. Par ailleurs, les plus grandes incertitudes pèsent sur les aides relatives aux opérations inscrites en fonctionnement.

Quelques opérations ont été abandonnées pour des raisons financières propres aux maîtres d'ouvrage, c'est le cas du projet de station à filtre planté de roseau de la commune de Saint-Didier-sous-Riverie, ou des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales pour la commune de Mornant.

TITRE 5. ACTUALISATION DU CONTRAT DE RIVIERE

5.1 MAINTIEN DES OBJECTIFS DU CONTRAT DE RIVIERE

Le nouveau SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée pour la période 2016-2021 a été arrêté par le Préfet le 3 décembre 2015. Il comporte neuf orientations fondamentales :

- OF 0 : S'adapter aux effets du changement climatique
- OF 1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- OF 2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
- OF 3 : Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
- OF 4 : Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
- OF 5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
- OF 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
- OF 7 : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- OF 8 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Qu'il s'agisse de ces grands objectifs ou du programme de mesures associé pour les masses d'eau superficielles et souterraines du bassin versant du Garon, les objectifs et les actions du contrat de rivière du Garon restent en cohérence avec le nouveau SDAGE 2016-2021

5.2 OPERATIONS AJOUTEES

N° Action	Intitulé de la fiche-action	Opérations abandonnées	Maître d'ouvrage	Motif de l'ajout
Volet A : Améliorer la qualité des eaux				
Objectif A1 : Réduction de la pollution domestique				
<i>Sous-objectif : Améliorer le fonctionnement de l'assainissement</i>				
A-1-2	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Cartelier	Réhabilitation des assainissements autonomes	Particuliers	Opération groupée qui était engagée avant la signature du contrat de rivière, mais dont les travaux se sont intégralement réalisés dans la première partie du contrat, de 2013 à 2015 et dont l'effet devrait être perçu dans le bilan du contrat
Objectif A2 : Réduction des pollutions d'origine agricole				
<i>Sous-objectif : Agir sur les facteurs de transfert des pollutions agricoles vers les milieux aquatiques</i>				
A-2-4	Développement de l'agriculture biologique et des circuits courts	Opération Bio et Eau sur la basse vallée du Garon	ARDAB	Opération engagée sous maîtrise d'ouvrage ARDAB avec des partenariats SMAGGA, COPAMO et CCVG, pour développer l'agriculture biologique sur le périmètre d'extension de la nappe du Garon et avoisinant
Volet B : Améliorer le fonctionnement et les usages des milieux aquatiques et de la ressource en eau				
Objectif B3 : Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau				
<i>Sous-objectif : Optimiser les prélèvements pour l'alimentation en eau potable</i>				
B-3-6	Modification de la répartition des prélèvements et création d'un nouveau puits sur le site des carrières	Etude et dossier réglementaire	Syndicats d'eau potable	Intégration des actions inscrites au Plan de Gestion de la Ressource en Eau validé début 2016

5.3 OPERATIONS ABANDONNEES

Au stade du bilan à mi-parcours, certains maîtres d'ouvrage ont confirmé l'abandon d'opérations initialement inscrites dans le contrat de rivière, ou leur report à une échéance au-delà de celle du contrat. De fait, ces opérations sont supprimées du programme d'actions actualisé à mi-parcours. Elles sont récapitulées dans le tableau ci-après.

N° Action	Intitulé de la fiche-action	Opérations abandonnées	Maître d'ouvrage	Motif de l'abandon
Volet A : Améliorer la qualité des eaux				
Objectif A1 : Réduction de la pollution domestique				
<i>Sous-objectif : Améliorer le fonctionnement de l'assainissement</i>				
A-1-2	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Cartelier	Mise en séparatif rue des Canuts (Rontalon) Mise en séparatif RD- Ancienne STEP (Rontalon)	Commune de Rontalon	Subvention du Département non obtenue. Abandon faute de crédits suffisants
A-1-3	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Garon médian	Création bassin de rétention amont STEP Chaudanne	SIAHVG	Action reportée dans l'attente des conclusions du schéma d'assainissement et d'une programmation pluriannuelle des investissements nécessaires
A-1-5	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Merdanson de Chaponost	Création bassin de rétention amont étang Boulard	Commune de Chaponost	Etudes en cours. Solution à valider et dossier réglementaire à faire : délais de réalisation des travaux non compatibles avec l'échéance du contrat de rivière
A-1-6	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Merdanson d'Oriénas	Extension collecte Le Creux	SYSEG	Opération revue comme non prioritaire après intégration de la compétence collecte par le SYSEG
A-1-8	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Fondagny	Création d'une unité de traitement hameau Fillonnière (St-Didier)	Commune de Saint-Didier-sous-Riverie	Abandon faute de moyens financiers de la commune
A-1-10	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Broulon	Aménagement poste de relevage de Montagny sur Broulon	SYSEG	Opération reportée, qui ne sera pas réalisée à l'échéance du contrat de rivière
A-1-11	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Garon aval	Création bassin de pollution à Brignais	SYSEG	Opération non confirmée dans le cadre du Schéma d'assainissement du SYSEG, car jugée non efficace
A-1-17	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Fondagny P2	Travaux sur réseau d'assainissement St-Didier-sous-Riverie	Commune de Saint-Didier-sous-Riverie	Abandon faute de moyens financiers de la commune
A-1-18	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Broulon	Création bassin de rétention St-Laurent-d'Agny	SYSEG	Opération reportée, qui ne sera pas réalisée à l'échéance du contrat de rivière
A-1-19	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Mornantet	Travaux sur réseau eaux pluviales Mornant	Commune de Mornant	Travaux abandonnés à l'échéance du contrat de rivière, en raison d'arbitrages financiers de la commune et la prise en compte de projets urbains
		Etudes création unités collectives hameaux Chassagny	SYSEG	Abandonné à l'échéance du contrat de rivière : non prioritaire
A-1-20	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Garon aval	Travaux sur réseau assainissement Brignais Raccordement quartier Charmes Millery	SYSEG	Abandonné à l'échéance du contrat de rivière : non prioritaire
Objectif A2 : Réduction des pollutions d'origine agricole				
<i>Sous-objectif : Réduire les pollutions azotées d'origine agricole</i>				
A-2-7	Améliorer les pratiques d'épandage	Épandage des boues d'épuration - Animation Accompagnement à la généralisation des plans d'épandage Développement du compostage des effluents d'élevage	SMAGGA, agriculteurs	Arbitrage des actions nécessaire pour ajuster la charge de travail aux moyens humains
A-2-8	Raisonner la fertilisation minérale	Réalisation des plans de fertilisation - animation	SMAGGA, agriculteurs	Arbitrage des actions nécessaire pour ajuster la charge de travail aux moyens humains
Objectif A3 : Réduction des pollutions d'origine industrielle et routière				
<i>Sous-objectif : Réduire les pollutions d'origine routière</i>				
A-3-5	Sensibiliser les gestionnaires d'infrastructures sur l'utilisation des produits phytosanitaires	Sensibilisation des gestionnaires Participation à la formation des applicateurs Identifier les zones sensibles traversées par le réseau ferré	SMAGGA	Arbitrage des actions nécessaire pour ajuster la charge de travail aux moyens humains
A-3-6	Mise en place de mesures de limitation et de gestion des pollutions routières	Etude préalable Elaboration de plans de secours	SMAGGA, gestionnaires de voirie	Arbitrage des actions nécessaire pour ajuster la charge de travail aux moyens humains
Volet B : Améliorer le fonctionnement et les usages des milieux aquatiques et de la ressource en eau				
Objectif B1 : Réhabilitation, protection et mise en valeur des milieux aquatiques				
<i>Sous-objectif : Préserver et restaurer les milieux aquatiques remarquables</i>				
B-1-24	Réalisation d'un inventaire faune et flore		SMAGGA	Intérêt non avéré. Priorité donnée au recueil des connaissances existantes et leur compilation dans une expo et un guide (action C-2-7)
<i>Sous-objectif : Mettre en valeur les milieux aquatiques</i>				
B-1-26	Création d'un cheminement piéton en bord de cours d'eau dans la basse vallée du Garon		Commune de Brignais	Opération non prévue à échéance du contrat de rivière. Priorité à des réfections de chemins existants
B-1-27	Création d'un parcours pédagogique sur les berges du Garon		SMAGGA	Opération abandonnée faute de sites pertinents identifiés
Objectif B2 : Amélioration de la gestion des inondations et de leurs conséquences				
<i>Sous-objectif : Réduire l'aléa inondation</i>				
B-2-10	Réaliser les études préalables aux travaux de ralentissement dynamique sur le bassin versant du Merdanson de Chaponost		SMAGGA	Opération fusionnée avec l'action B-2-9
Volet C : Promouvoir et pérenniser la gestion globale de la ressource en eau				
Objectif C3 : Suivre et évaluer				
<i>Sous-objectif : Observatoire des milieux aquatiques</i>				
C-3-5	Etude de l'impact des retenues collinaires sur la qualité de l'eau		SMAGGA	Intégrée à l'action C-3-1

5.4 OPERATIONS MODIFIEES

Un certain nombre d'opérations font l'objet d'ajustements technique et/ou financier au stade de ce bilan à mi-parcours. Le tableau ci-dessous reprend les actions faisant l'objet de modifications techniques. Celles ne faisant l'objet que d'ajustements financiers ne sont pas reprises ici, mais sont identifiées dans le tableau récapitulatif du programme d'actions actualisé par la couleur verte ou une police en italique.

N° Action	Intitulé de la fiche-action	Opérations abandonnées	Maître d'ouvrage	Objet de la modification
Volet A : Améliorer la qualité des eaux				
Objectif A1 : Réduction de la pollution domestique				
<i>Sous-objectif : Améliorer le fonctionnement de l'assainissement</i>				
A-1-4	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Furon	Création unité de traitement Haut et Bas Marjon (Soucieu-en-J.)	SIAHVG	Raccordement des hameaux au réseau collectif
A-1-5	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Merdanson de Chaponost	Réhabilitation ANC - Etudes et travaux	Particuliers	1 réhabilitation engagée avant le contrat, travaux en cours contrat
A-1-6	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Merdanson d'Orliénas	Réhabilitation ANC - Etudes et travaux	Particuliers	1 réhabilitation engagée avant le contrat, travaux en cours contrat
A-1-9	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Jonan	Réhabilitation ANC - Etudes et travaux	SYSEG	4 réhabilitations engagée avant le contrat, travaux en cours contrat
A-1-10	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Broulon	Travaux sur réseau assainissement St-Laurent-d'Agny	SYSEG	Intégration de la 2ème tranche de séparatif route de St-Vincent prévue à la fiche A-1-18
A-1-11	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Garon aval	Travaux sur réseau assainissement Brignais	SYSEG	Moins de DO supprimés et moins de réhabilitations de regards que prévu au SDA
A-1-15	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Merdanson de Chaponost	Travaux sur réseau assainissement Chaponost	Commune de Chaponost	Mise en séparatif Prés Derniers déprogrammée, et réalisation partielle mise en séparatif sur secteur Garby-Devienne
A-1-18	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Broulon	Travaux sur réseau assainissement St-Laurent-d'Agny	SYSEG	Mise en séparatif quartier St-Vincent intégré à l'action A-1-10
A-1-19	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Mornantet	Travaux sur réseau assainissement Mornant	Commune de Mornant	Réalisation de la mise en séparatif de la rue de Verdun tranche 1 uniquement (abandon tranche 2 et lieu-dit Le Champ)
A-1-22	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Garon aval	Aménagement du poste de relevage de Péletin (Givors)	SYSEG	Remplacement complet du poste au lieu d'un aménagement
<i>Sous-objectif : Réduire les pollutions phytosanitaires d'origine non agricole</i>				
A-1-23	Inciter les communes à s'engager dans une politique de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires	Organisation de demi-journées d'information des communes	SMAGGA	Contacts individuels avec les communes à la place des réunions d'information
A-1-24	Mettre en place la réduction ou la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les communes	Formation des techniciens communaux Suivi des pratiques communales	SMAGGA Communes - SMAGGA	Demi-journées techniques proposées par le SMAGGA à raison d'une par an à compter de 2015 Fabrication de panneaux pour les communes pour communication sur les espaces publics
A-1-26	Sensibiliser les professionnels et les jardiniers amateurs sur l'utilisation des produits phytosanitaires	Création de signalétique en caisse et sensibilisation sur lieux de vente	SMAGGA	Sensibilisation réalisée par l'animateur avec des groupes d'étudiants - Signalétique spécifique abandonnée
Objectif A2 : Réduction des pollutions d'origine agricole				
<i>Sous-objectif : Agir sur les facteurs de transfert des pollutions agricoles vers les milieux aquatiques</i>				
A-2-2	Mise en place d'aménagements limitant le transfert des pollutions vers les eaux superficielles	Etudes de faisabilité zones tampon et bassins phytoremédiation	SMAGGA	Ciblage de deux sites pilote issu du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales du bassin versant du Garon
<i>Sous-objectif : Réduire les pollutions phytosanitaires d'origine agricole</i>				
A-2-5	Création d'aires collectives de remplissage et de lavage des cuves et pulvérisateurs	Etude et création des aires collectives (5)	Groupement d'agriculteurs	Intégration des dossiers d'aires individuelles (pas de projets collectifs)
Volet B : Améliorer le fonctionnement et les usages des milieux aquatiques et de la ressource en eau				
Objectif B1 : Réhabilitation, protection et mise en valeur des milieux aquatiques				
<i>Sous-objectif : Restaurer une morphologie permettant un meilleur fonctionnement des cours d'eau</i>				
B-1-7	Stabilisation du lit et des berges en techniques végétales sur le Cartelier		SMAGGA	Déplacement du site car site initial stabilisé naturellement, et les travaux de continuité plus en aval sur le cours d'eau ont initié des déstabilisation qui nécessitent des reprises
B-1-8	Stabilisation du lit et des berges au droit des ouvrages d'art fragilisés - Priorité 1		SMAGGA CCVL Département	Remplacement de sites de travaux par d'autres jugés prioritaires, et modifications de maîtrise d'ouvrage
<i>Sous-objectif : Restaurer la continuité piscicole</i>				
B-1-17	Restauration de la continuité piscicole Lot 2		SMAGGA	Redéfinition des solutions techniques suite aux études
B-1-18	Renaturation et restauration de la continuité piscicole au droit du seuil des Mouilles à Millery (lot 2)		SMAGGA	Précision de la solution technique suite aux études
Objectif B2 : Amélioration de la gestion des inondations et de leurs conséquences				
<i>Sous-objectif : Réduire l'aléa inondation</i>				
B-2-9	Réaliser les études préalables aux travaux de ralentissement dynamique sur les bassins versant du Garon et du Mornantet		SMAGGA	Intégration des études sur le Merdanson de Chaponost prévues dans la fiche B-2-10
<i>Sous-objectif : Améliorer la gestion des problématiques de ruissellement</i>				
B-2-15	Mettre en œuvre les actions du SDGEP relatives à la maîtrise du ruissellement		SMAGGA	Limitation de l'action à l'animation pour intégration des zonages pluviaux dans les documents d'urbanisme
Objectif B3 : Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau				
<i>Sous-objectif : Optimiser les prélèvements pour l'alimentation en eau potable</i>				
B-3-4	Inciter la population à mettre en place des dispositifs permettant les économies d'eau		SMAGGA/syndicats d'eau potable	Reprise des opérations prévues au PGRE sur 2016-2018, notamment la distribution de kits d'économie d'eau
Volet C : Promouvoir et pérenniser la gestion globale de la ressource en eau				
Objectif C3 : Suivre et évaluer				
<i>Sous-objectif : Observatoire des milieux aquatiques</i>				
C-3-1	Mise en place d'un observatoire de la qualité de l'eau et bilan final		SMAGGA	Intégration dans le suivi à mi-parcours de l'étude d'impact des retenues collinaires prévue dans la fiche C-3-5
Objectif C4 : Pérenniser la gestion globale de la ressource en eau				
C-4-1	Etude d'opportunité de mise en œuvre d'un SAGE sur le bassin versant du Garon		SMAGGA	Remplacement de l'étude d'opportunité par une mission de concertation pour la mise en œuvre d'un SAGE sur le bassin versant du Garon

5.5 PROGRAMME D' ACTIONS

L'actualisation du programme d'actions reprend le programme d'actions initial du contrat de rivière signé :

- En prenant en compte les coûts réels des opérations réalisées
- En excluant les opérations abandonnées à l'échéance du contrat de rivière
- En prenant en compte les modifications techniques et/ou financières des opérations ajustées En prenant en compte les actions ajoutées

Le tableau récapitulatif figure ci-après.

En synthèse, la prise en compte de ces modifications du bilan à mi-parcours donne l'évolution financière suivante :

	VOLET A			VOLET B			VOLET C			TOTAL		
	Prévisionnel initial	Prévisionnel révision à mi-parcours	Variation	Prévisionnel initial	Prévisionnel révision à mi-parcours	Variation	Prévisionnel initial	Prévisionnel révision à mi-parcours	Variation	Prévisionnel initial	Prévisionnel révision à mi-parcours	Variation
AGENCE DE L'EAU	5 102 202 €	3 704 663 €	-27%	863 380 €	2 630 647 €	+205%	1 027 810 €	1 069 813 €	+4%	6 993 392 €	7 405 123 €	+6%
REGION RHÔNE-ALPES	492 650 €	388 518 €	-21%	588 538 €	399 096 €	-32%	683 176 €	575 699 €	-16%	1 764 364 €	1 363 312 €	-23%
DEPARTEMENT DU RHÔNE	3 343 161 €	1 577 937 €	-53%	522 540 €	195 033 €	-63%	0 €	0 €	0%	3 865 701 €	1 772 970 €	-54%
ETAT	0 €	26 671 €	26 671 €	858 530 €	384 749 €	-55%	120 000 €	96 000 €	-20%	978 530 €	507 420 €	-48%
FDPPMA69	0 €	0 €	0%	19 160 €	10 120 €	-47%	0 €	0 €	0%	19 160 €	10 120 €	-47%
RECUPERATION DE TVA	3 486 238 €	2 477 562 €	-29%	6 061 249 €	5 421 685 €	-11%	7 591 €	6 544 €	-14%	9 555 078 €	7 905 792 €	-17%
MAÎTRES D'OUVRAGE + AD	12 250 563 €	11 357 084 €	+6%	30 054 801 €	25 281 044 €	-16%	695 879 €	730 506 €	+5%	43 001 243 €	37 368 634 €	-13%
TOTAL	24 674 814 €	19 532 434 €	-21%	38 968 198 €	34 322 374 €	-12%	2 534 456 €	2 478 562 €	-2%	66 177 468 €	56 333 370 €	-15%

Ainsi, le montant global révisé des opérations du contrat de rivière est en baisse de 15 %. La diminution est plus forte sur le volet A, où les opérations abandonnées sont aussi les plus nombreuses et représentant des volumes financiers plus conséquent, s'agissant d'assainissement pour une partie d'entre elles. Les subventions prévisionnelles sont quant à elles en baisse de 24 %, passant de 13,6 à 11 M€. Elles représentent 20 % du montant global du contrat actualisé, contre 21 % initialement.

Le nouveau montant se répartit de la façon suivante :

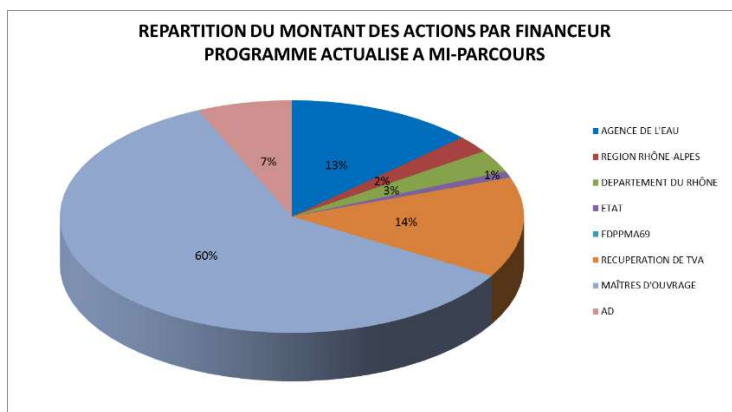
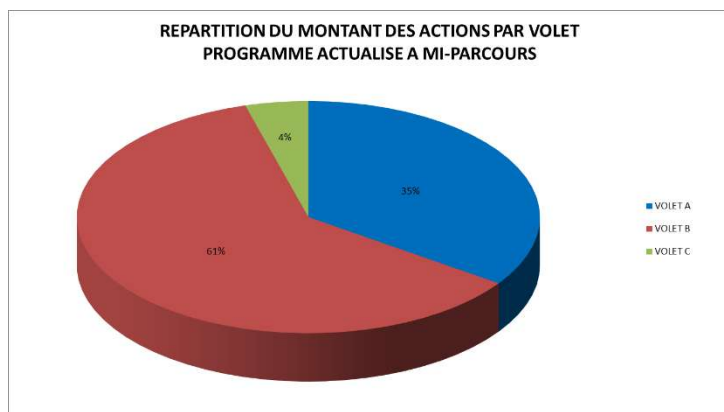


TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS PAR VOLET ET AIDES FINANCIERES POSSIBLES - ACTUALISATION A MI-PARCOURS

Légende du texte pour les modifications :

En italique : action totalement engagée montant prévisionnel ajusté

N° Action

Actions de priorité 1

Actions de priorité 2

Actions de priorité 3

En gras : action terminée

En bleu : action ajoutée

En violet : contenu de l'action modifié et plan de financement si besoin

En vert : plan de financement modifié

N° Action	Intitulé de la fiche-action	Opérations	Maître d'ouvrage	Coût total HT	Coût total TTC	Agence de l'Eau		Région Rhône-Alpes		Département		Etat	FCTVA/ récupération TVA	Autofinancement	Phasage prévisionnel	
						Taux en %	Montant en €	Taux en %	Montant en €	Taux en %	Montant en €					Taux en %
A-1-1	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant de l'Artilla	Construction nouvelle station d'épuration St-Martin-en-Haut	CCHL	768 335 €	917 107 €	30%	230 500 €			*50%	255 000 €		148 772 €	282 835 €	2013	
		Actualisation schéma assainissement St-Martin-en-Haut		54 246 €	64 945 €	50%	27 123 €			30%	16 274 €		10 632 €	10 916 €	2013	
A-1-2	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Cartelier	Mise en place panier dégrilleur amont STEP Rontalon	Commune de Rontalon	10 000 €	11 960 €	30%	3 000 €						1 960 €	7 000 €	2016	
		Mise en séparatif rue des Canuts (Rontalon)		250 000 €	299 000 €	30%	75 000 €			30%	75 000 €		49 000 €	100 000 €	2015	
		Mise en séparatif RD - Ancienne STEP (Rontalon)		180 000 €	215 280 €	30%	54 000 €			30%	54 000 €		35 280 €	72 000 €	2016	
		Ajout : Réhabilitation des assainissements autonomes	Particuliers	196 949 €	215 207 €	*30%	69 000 €			*30%	50 265 €		0 €	95 942 €	2013-2015	
A-1-3	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Garon médian	Mise à jour schéma directeur d'assainissement SIAHVG	SIAHVG	84 019 €	100 823 €	50%	42 010 €						16 804 €	16 803 €	2016	
		Création bassin de rétention amont STEP Chaudanne		800 000 €	956 800 €	*30%	240 000 €			30%	240 000 €		156 800 €	320 000 €	2015	
A-1-4	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Furon	Création unité de traitement Haut et Bas marjon (Soucieu-en-J.) Modif : raccordement des hameaux au réseau collectif		768 824 €	944 610 €		111 000 €			**	157 800 €		150 690 €	525 120 €	2016	
		Aménagement postes de relevage Perron et Furon (Soucieu-en-J.)	SIAHVG	900 000 €	1 080 000 €	30%	270 000 €			30%	270 000 €		180 000 €	360 000 €	2017-2018	
		Réhabilitation réseaux Soucieu-en-Jarrest phase 1		160 511 €	192 613 €	30%	52 680 €			*40%	54 139 €		32 102 €	53 692 €	2013-2014	
A-1-5	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Merdanson de Chaponost	Réhabilitation réseaux Soucieu-en-Jarrest phase 2		300 000 €	360 000 €	30%	90 000 €						60 000 €	210 000 €	2017	
		Actualisation du schéma directeur d'assainissement	Commune de Chaponost	47 890 €	57 468 €	50%	23 945 €						9 578 €	23 945 €	2014	
		Aménagement des déversoirs d'orage		20 000 €	23 920 €	30%	6 000 €						3 920 €	14 000 €	2017-2018	
		Création bassin de rétention amont étang Boulard		600 000 €	717 600 €	*30%	180 000 €						111 084 €	426 516 €	2014-2015	
		Réhabilitation ANC - Animation opérations groupées	SYSEG	3 500 €	3 500 €	Forfait	1 750 €						0 €	1 750 €	2013-2017	
A-1-6	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Merdanson d'Orliénas	Réhabilitation ANC - Etudes et travaux	Particuliers	75 521 €	88 998 €	Forfait	24 000 €			*30%	2 370 €		0 €	62 628 €	2013-2017	
		Modif : + 1 réhabilitation engagée avant, travaux en cours contrat														
		Extension collecte La Combat et Rte Coteaux Lyonnais		210 514 €	251 775 €								41 261 €	210 514 €	2013	
		Extension collecte Le Creux	SYSEG	91 500 €	109 800 €								18 300 €	91 500 €	2014	
A-1-7	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du ruisseau de la Condamine	Réhabilitation ANC - Animation opérations groupées		2 500 €	2 500 €	Forfait	1 250 €					0 €	1 250 €	2015		
		Réhabilitation ANC - Etudes et travaux	Particuliers	53 699 €	63 308 €	Forfait	18 000 €			*30%	2 370 €		0 €	42 938 €	2013-2017	
		Modif : + 1 réhabilitation engagée avant, travaux en cours contrat														
A-1-8	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Fondagny	Construction d'une nouvelle station d'épuration à Saint-Sorlin	Commune de Saint-Sorlin	493 430 €	590 142 €	*30%	121 795 €			*50%	140 850 €	6%	26 671 €	96 712 €	204 114 €	2013
A-1-9	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Jonan	Création d'une unité de traitement hameau Missillieu (St-Maurice)	Commune de Saint-Maurice-sur-Dargoire	281 941 €	338 329 €		69 630 €				84 878 €		56 388 €	127 433 €	2014	
		Création d'une unité de traitement hameau Burel (St-Maurice)		340 000 €	406 640 €	*30%	AD						66 640 €	AD	2017	
		Création d'une unité de traitement hameau Filonnère (St-Didier)	Commune de Saint-Didier-sous-Riverie	480 000 €	574 080 €	AD	AD			**	89 500 €		94 080 €	AD	2014	
		Réhabilitation ANC - Animation opérations groupées	SYSEG	5 000 €	5 000 €	Forfait	2 500 €						0 €	2 500 €	2015	
		Réhabilitation ANC - Etudes et travaux	Particuliers	90 000 €	107 640 €	Forfait	30 000 €						0 €	77 640 €	2015	
A-1-10	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Broulon	Remplacement du poste de relevage de Mornant La Côte	SYSEG	280 000 €	336 000 €	30%	84 000 €						56 000 €	196 000 €	2017	
		Réhabilitation ANC - Animation opérations groupées		5 500 €	5 500 €	Forfait	2 750 €						0 €	2 750 €	2015	
		Réhabilitation ANC - Etudes et travaux	Particuliers	143 831 €	166 769 €	Forfait	45 000 €			*30%	9 480 €		0 €	112 289 €	2013-2017	
		Modif : + 4 réhabilitations engagées avant, travaux en cours contrat														
A-1-11	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Garon aval	Travaux sur réseau assainissement St-Laurent-d'Agnay Modif : intégration de la 2ème tranche de séparatif route de St-Vincent prévue à la fiche A-1-18	SYSEG	1 737 286 €	2 083 793 €	*30%	194 880 €				40 000 €		346 507 €	1 502 406 €	2013-2016	
		Aménagement poste de relevage de Montagny sur Broulon		210 000 €	251 160 €	30%	63 000 €			15,2%	31 920 €		41 160 €	115 080 €	2016	
		Travaux sur réseau assainissement Brignais Modif : moins de DO supprimés et moins de réhabilitations de regards que prévu au SDA	SYSEG	34 334 €	41 200 €								6 866 €	34 334 €	2013-2016	
A-1-12	Journées d'échange entre exploitants de STEP et réseaux et acteurs de l'eau	SMAGGA	0 €	0 €								0 €	0 €	2013-2017		
A-1-13	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant de l'Artilla	Travaux sur réseau d'assainissement St-Martin-en-Haut	CCHL	400 000 €	478 400 €	AD	AD					78 400 €	AD	2014-2017		
A-1-14	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Garon médian	Création unité traitement Haute-Basse Bruyère (Messimy)	SIAHVG	390 767 €	468 920 €	**	92 729 €			**	95 700 €		78 153 €	202 338 €	2014	
		Réhabilitation ANC - Animation opérations groupées		17 000 €	17 000 €	Forfait	8 500 €						0 €	8 500 €	2015	
		Réhabilitation ANC - Etudes et travaux	Particuliers	306 000 €	365 976 €	Forfait	102 000 €			*30%	80 580 €		0 €	183 396 €	2015	
A-1-15	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Merdanson de Chaponost	Travaux sur réseau assainissement Chaponost Modif : Mise en séparatif Prés Derniers déprogrammée, et réalisation partielle mise en séparatif sur secteur Garby-Devienne	Commune de Chaponost	320 000 €	384 000 €	30%	96 000 €						64 000 €	224 000 €	2016-2017	
		Curage Etang du Boulard		255 000 €	304 980 €								39 474 €	265 506 €	2015	
A-1-16	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Merdanson d'Orliénas	Réhabilitation collecteur de transport secteur Sept-Chemins	SYSEG	800 000 €	956 800 €	30%	240 000 €						156 800 €	560 000 €	2017	
A-1-17	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Fondagny P2	Réhabilitation ANC - Animation opérations groupées	SYSEG	5 000 €	5 000 €	Forfait	2 500 €						0 €	2 500 €	2015	
		Réhabilitation ANC SYSEG - Etudes et travaux	Particuliers	90 000 €	107 640 €	Forfait	30 000 €						0 €	77 640 €	2015	
		Réhabilitation ANC - Animation opérations groupées	Commune de Saint-Didier-sous-Riverie	10 000 €	10 000 €	Forfait	5 000 €						0 €	5 000 €	2015	
		Réhabilitation ANC St-Didier - Etudes et travaux	Particuliers	180 000 €	215 280 €	Forfait	60 000 €			*30%	23 425 €		0 €	131 855 €	2015	
A-1-18	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Broulon	Travaux sur réseau assainissement St-Laurent-d'Agnay Modif : mise en séparatif quartier St-Vincent intégré à l'action A-1-10	SYSEG	179 300 €	215 160 €	30%	121 200 €						35 860 €	58 100 €	2017	
		Création bassin de rétention St-Laurent-d'Agnay		293 600 €	351 146 €	*30%	88 080 €			*30%	76 200 €		57 546 €	129 320 €	2016	
		Réhab. collecteur transport St-Laurent, Chassagny, Montagny		700 000 €	837 200 €	AD	AD						137 200 €	AD	2016	

N° Action	Intitulé de la fiche-action	Opérations	Maître d'ouvrage	Coût total HT	Coût total TTC	Agence de l'Eau		Région Rhône-Alpes		Département		Etat		FCTVA/ récupération TVA	Autofinancement	Phasage prévisionnel	
						Taux en %	Montant en €	Taux en %	Montant en €	Taux en %	Montant en €	Taux en %	Montant en €				
A-1-19	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Mornantet	Travaux sur réseau assainissement Mornant	Commune de Mornant	190 000 €	228 000 €	30%	57 000 €							38 000 €	133 000 €	2016	
		Modif : réalisation de la mise en séparatif de la rue de Verdun															
		Tranche 1 uniquement (abandon tranche 2 et lieu-dit Le Champ)															
		Travaux sur réseau eaux pluviales Mornant			65 000 €	77 740 €	30%	19 500 €							12 740 €	45 500 €	2014
A-1-20	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Garon aval	Création bassin pollution camping et réhabilitation collecteur de transport du Mornantet	SYSEG	1 026 149 €	1 231 378 €	*30%	259 575 €			*16,3%	32 600 €			205 229 €	733 974 €	2016	
		Etudes création unités collectives hameaux Chassagny												5 880 €	AD	2016	
		Travaux sur réseau assainissement Brignais			381 000 €	455 676 €	30%	114 300 €			15%	57 150 €			74 676 €	209 550 €	2015-2017
		Déviations source du lavoir à Millery	SYSEG	101 349 €	121 619 €	*30%	26 250 €								20 270 €	75 099 €	2014
A-1-21	Opération de réhabilitation des assainissements non collectifs défaillants non prioritaires sur le bassin versant	Travaux de réhabilitation quartier de l'Etang à Millery	SYSEG	199 741 €	239 407 €	*30%	42 000 €							39 408 €	157 999 €	2014	
		Travaux sur réseau assainissement Millery												33 320 €	119 680 €	2016-2017	
		Raccordement quartier Charmes-Millery												54 880 €	AD	2017	
		Travaux sur réseau assainissement Millery			170 000 €	204 000 €	30%	51 000 €									
A-1-22	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Garon aval	Réhabilitation ANC - Animation opérations groupées	SPANCs du bassin versant	50 000 €	50 000 €	Forfait	25 000 €							0 €	25 000 €	2013-2017	
		Réhabilitation ANC - Etudes et travaux	Particuliers	900 000 €	1 076 400 €	Forfait	300 000 €			*30%	237 000 €			0 €	539 400 €	2013-2017	
				TOTAL	14 358 136 €	17 176 907 €	3 339 567 €	0 €	0 €	1 577 937 €	0 €	26 671 €	2 410 946 €	8 381 786 €			

* = montant plafonné

** = taux d'aide différents selon répartition du montant de travaux entre les différentes composantes de l'opération

AD = potentiellement éligible dans le cadre de la politique du partenaire, mais conditions à préciser sur la base des éléments du projet

Sous-objectif : Réduire les pollutions phytosanitaires d'origine non agricole

A-1-23	Inciter les communes à s'engager dans une politique de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires	Organisation de demi-journées d'information des communes Modif : contacts individuels	SMAGGA	0 €	0 €									0 €	0 €	2013-2015	
A-1-24	Mettre en place la réduction ou la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les communes	Réalisation de plans de désherbage communaux	SMAGGA	-	-									0 €		2013-2017	
		Formation des techniciens communaux	SMAGGA	2 500 €	3 000 €	50%	1 500 €	30%	900 €					0 €	600 €	2014-2017	
		Modif : demi-journées techniques proposées par le SMAGGA															
		Audit des locaux de stockage des produits phytosanitaires	SMAGGA	-	-										0 €		2013-2017
A-1-25	Achat de matériel de désherbage alternatif	Rédaction cahier de charges type	SMAGGA	-	-									0 €		2016	
		Suivi des pratiques communales															
		Modif : fabrication de panneaux pour les communes pour communication sur les espaces publics	Communes - SMAGGA	1 250 €	1 500 €	50%	750 €	30%	450 €						0 €	300 €	2013-2017
A-1-26	Sensibiliser les professionnels et les jardiniers amateurs sur l'utilisation des produits phytosanitaires	Enquêtes, soirées- débat et conception du guide	Naturama	26 500 €	26 500 €	50%	13 250 €	*50%	13 250 €					0 €	0 €	2013	
		Impression du guide et sensibilisation grand public															
		Création de signalétique en caisse et sensibilisation sur lieux de vente	SMAGGA	7 997 €	9 596 €	50%	4 798 €	30%	2 879 €						0 €	1 919 €	2013-2015
				TOTAL	108 247 €	124 316 €	55 298 €	38 479 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	30 539 €			

* = aide accordée dans le cadre de l'appel à projets Rhône alpins Ecocitoyens

Sous-objectif : Faire changer les comportements de la population

A-1-27	Sensibiliser la population sur l'impact de l'utilisation de produits polluants	Réalisation et diffusion cinémas film grand public format pub	SMAGGA	18 101 €	21 721 €	50%	10 860 €	30%	6 516 €					0 €	4 537 €	2015-2017
		Campagne d'affichage lieux publics		160 €	192 €	50%	96 €	30%	58 €						0 €	38 €
				TOTAL	18 261 €	21 913 €	10 860 €	6 516 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 537 €		

* = aide max. Montant susceptible d'être plafonné.

Objectif A2 : Réduction des pollutions d'origine agricole

Sous-objectif : Agir sur les facteurs de transfert des pollutions agricoles vers les milieux aquatiques

A-2-1	Mettre en place un réseau d'échange et d'expérimentation sur l'amélioration des pratiques vis-à-vis de la qualité de l'eau	Animation réseau	SMAGGA	-	-									0 €	0 €	2013-2017	
		Soutien technique aux fermes-test	SMAGGA	50 165 €	60 000 €	*50%	30 000 €	30%	18 000 €						0 €	12 000 €	2013-2017
		Organisation journées d'échange et supports de communication	SMAGGA	22 410 €	26 800 €	50%	13 400 €	30%	8 040 €						0 €	5 360 €	2015-2017
A-2-2	Mise en place d'aménagements limitant le transfert des pollutions vers les eaux superficielles	Etudes de faisabilité zones tampon et bassins phytoremédiation	SMAGGA	25 000 €	29 000 €	40%	10 000 €	40%	10 000 €					4 489 €	4 511 €	2016-2017	
		Modif : ciblage de deux sites pilote															
		Création de zones tampon	Communes, com., SMAGGA	78 000 €	93 288 €	40%	31 200 €	40%	31 200 €						12 074 €	18 814 €	2016-2018
A-2-3	Mesures de type MAET	Aménagement de bassins de phytoremédiation	Communes, com., SMAGGA	100 000 €	119 600 €	40%	40 000 €	40%	40 000 €					15 480 €	24 120 €	2016-2018	
		Elaboration du zonage	SMAGGA	-	-										0 €	0 €	2013-2014
A-2-4	Développement de l'agriculture biologique et des circuits courts	Mise en œuvre des mesures	Agriculteurs	200 000 €	200 000 €	AD	AD	*50%	100 000 €					0 €	AD	2016-2018	
		Animation	SMAGGA	-	-										0 €	0 €	2013-2017
		Ajout : opération bio et Eau sur la basse vallée du Garon	ARDAB, Com com, SMAGGA	60 000 €	60 000 €	*50%	30 000 €	*30%	7 500 €						0 €	22 500 €	2015-2018
				TOTAL	548 117 €	603 688 €	154 600 €	220 740 €	0 €	0 €	0 €	0 €	32 044 €	87 304 €			

* = aide maximum. Taux de 0 à 50% max selon intervention des autres financeurs, et selon maîtrise d'ouvrage

** = aide dans le cadre du PSADER

AD = potentiellement éligible dans le cadre de la politique du partenaire, mais conditions à préciser sur la base des éléments du projet

Sous-objectif : Réduire les pollutions phytosanitaires d'origine agricole

A-2-5	Création d'aires collectives de remplissage et de lavage des cuves et pulvérisateurs	Animation de la démarche	SMAGGA	-	-									0 €	0 €	2013-2017
		Etude et création des aires collectives (5)														
A-2-6	Promotion des techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires	Modif : intégration des dossiers d'aires individuelles	Groupement d'agriculteurs	97 000 €	116 000 €	50%	48 500 €	*30%	29 100 €					0 €	38 400 €	2013-2017
		Animation de la démarche	SMAGGA	-	-										0 €	0 €
				TOTAL	197 335 €	236 000 €	48 500 €	89 100 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	38 400 €		

* = taux d'aide maximum. Cf. fiche action pour détail des conditions

AD = potentiellement éligible dans le cadre de la politique du partenaire, mais conditions à préciser sur la base des éléments du projet

N° Action	Intitulé de la fiche-action	Opérations	Maître d'ouvrage	Coût total HT	Coût total TTC	Agence de l'Eau		Région Rhône-Alpes		Département		Etat	FCTVA/ récupération TVA	Autofinancement	Phasage prévisionnel		
						Taux en %	Montant en €	Taux en %	Montant en €	Taux en %	Montant en €					Taux en %	Montant en €
<i>Sous-objectif : Réduire les pollutions azotées d'origine agricole</i>																	
A-2-7	Améliorer les pratiques d'épandage	Épandage des boues d'épuration – Animation	SMAGGA, agriculteurs	-	-								0€	0€	2013-2017		
		Accompagnement à la généralisation des plans d'épandage		60 200€	72 000€	AD	AD	*40%	33 360€					0€	AD	2013-2017	
		Développement du compostage des effluents d'élevage		9 532€	11 400€										0€	AD	2013-2017
A-2-8	Raisonnement la fertilisation minérale	Analyses de sol	SMAGGA, agriculteurs	13 380€	16 000€	50%	8 000€	30%	4 800€				0€	3 200€	2016-2018		
		Réalisation des plans de fertilisation – animation		-	-										0€	0€	2013-2017
		Mise en place de CIPANS		14 182€	15 600€			30%	4 680€						0€	10 920€	2015-2018
TOTAL				27 562 €	31 600 €		8 000 €		9 480 €		0 €	0 €	0 €	14 120 €			

* Cf. fiche action pour détail des conditions

AD = potentiellement éligible dans le cadre de la politique du partenaire, mais conditions à préciser sur la base des éléments du projet

Objectif A3 : Réduction des pollutions d'origine industrielle et routière

Sous-objectif : Réduire les pollutions d'origine industrielle

A-3-1	Diagnostics des réseaux dans les zones industrielles	Inspections télévisées et analyses	SYSEG	37 600€	45 000€	50%	18 800€			10%	3 760€			7 370€	15 070€	2013-2017	
			Commune de Chaponost	-	-										0€	0€	2016
			GOPAMO	4 400€	5 200€										0€	5 200€	2013-2017
A-3-2	Sensibilisation des industriels	Diffusion d'articles dans les publications spécialisées	SMAGGA	-	-									0€	0€	2013-2017	
		Edition d'une plaquette de sensibilisation		675€	675€	50%	338€	30%	203€						0€	135€	2014
A-3-3	Diagnostics et conseils auprès des établissements potentiellement polluants	Recensement des entreprises à risque	SMAGGA													2013	
		Réalisation de pré-diagnostics		60 000€	72 000€	40%	24 000€	40%	24 000€						0€	24 000€	2013-2017
		Accompagnement des entreprises															
A-3-4	Travaux d'assainissement pluvial à Brignais	Assainissement pluvial d'une aire de gens du voyage sédentaires	Commune de Brignais	186 112€	223 335€	*50%	63 500€							34 572€	125 263€	2014-2015	
TOTAL				246 787 €	296 010 €		87 838 €		24 203 €		0 €	0 €	0 €	34 572 €	149 398 €		

AD = potentiellement éligible dans le cadre de la politique du partenaire, mais conditions à préciser sur la base des éléments du projet

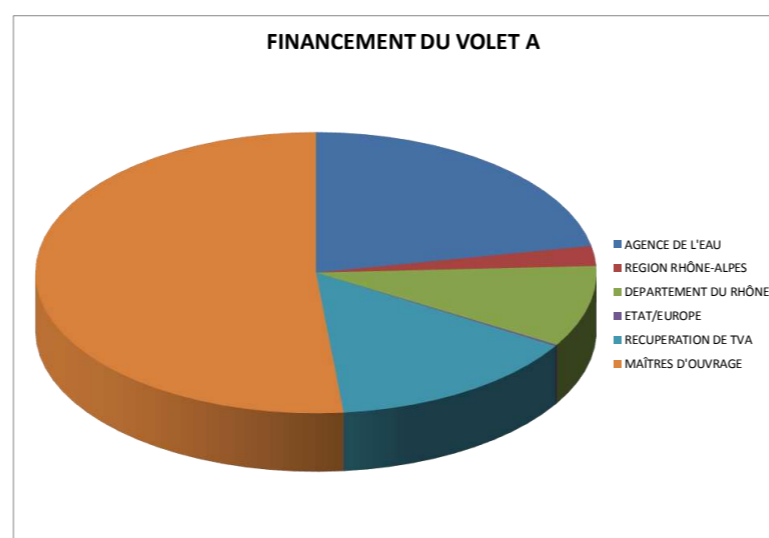
Sous-objectif : Réduire les pollutions d'origine routière

A-3-5	Sensibiliser les gestionnaires d'infrastructures sur l'utilisation des produits phytosanitaires	Sensibilisation des gestionnaires	SMAGGA	-	-									0€	0€	2013-2017	
		Participation à la formation des applicateurs		-	-										0€	0€	2013-2017
		Identifier les zones sensibles traversées par le réseau ferré		-	-											0€	0€
A-3-6	Mise en place de mesures de limitation et de gestion des pollutions routières	Etude préalable	SMAGGA, gestionnaires de voirie	20 000€	23 920€	AD	AD			20%	4 000€			0€	AD	2014	
		Elaboration de plans de secours		-	-											0€	0€
TOTAL				0 €	0 €		0 €		0 €		0 €		0 €	0 €	0 €		

AD = potentiellement éligible dans le cadre de la politique du partenaire, mais conditions à préciser sur la base des éléments du projet

FINANCEMENT DU VOLET A :

AGENCE DE L'EAU	3 704 663 €
REGION RHÔNE-ALPES	388 518 €
DEPARTEMENT DU RHÔNE	1 577 937 €
ETAT/EUROPE	26 671 €
RECUPERATION DE TVA	2 477 562 €
MAÎTRES D'OUVRAGE	8 706 084 €
AD	2 651 000 €
TOTAL	18 490 434 €



N° Action	Intitulé de la fiche-action	Opérations	Maître d'ouvrage	Coût total HT	Coût total TTC	Agence de l'Eau	Région Rhône-Alpes	Département	Etat	FCTVA/ récupération TVA	Autofinancement	Phasage prévisionnel	
B-1-1	Entretien et restauration de la ripisylve		SMAGGA - brigade Modif : changement des conditions de mise à disposition des brigades à compter de 2017	101 467 €	106 266 €	9 600 €	**30%	18 051 €		0 €	88 215 €	2013-2017	
B-1-2	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion des atterrissements		SMAGGA - Fournitures + entreprises	174 456 €	208 562 €		30%	51 345 €	**20%	19 500 €	104 189 €	2013-2017	
			SMAGGA	-	-					0 €	0 €	2015-2018	
TOTAL				275 923 €	314 828 €	9 600 €		69 396 €		19 500 €	0 €	33 527 €	192 404 €

* Aides versées à l'association Rhône Insertion Environnement qui met la brigade rivière à disposition du SMAGGA

**montant plafonné

Sous-objectif : Restaurer une morphologie permettant un meilleur fonctionnement des cours d'eau.

B-1-3	Confortement des transitions entre berges enrochées et non protégées à Thurins		SMAGGA	2 396 €	2 847 €	*50%	599 €	20%	479 €	20%	479 €	441 €	849 €	2013-2014	
B-1-4	Stabilisation de berges en techniques végétales et aménagements piscicoles en tête de bassin		SMAGGA	11 165 €	13 320 €	50%	6 660 €	30%	3 996 €			0 €	2 664 €	2013-2017	
B-1-5	Protection de berges sur le Garon à Brignais		SMAGGA	24 580 €	29 398 €				20%	4 916 €		4 551 €	19 931 €	2013	
B-1-6	Stabilisation de berges en techniques végétales sur le Garon à Soucieu-en-Jarrest		SMAGGA	0 €	0 €							0 €	0 €	2014	
B-1-7	Stabilisation du lit et des berges en techniques végétales sur le Cartelier Modif : déplacement du site plus en aval sur le cours d'eau		SMAGGA	7 000 €	8 400 €	50%	3 500 €	30%	2 100 €			1 378 €	1 422 €	2017	
B-1-8	Stabilisation du lit et des berges au droit des ouvrages d'art fragilisés - Priorité 1 Modif : remplacement de sites de travaux par d'autres jugés prioritaires, et modifications de maîtrise d'ouvrage		SMAGGA	119 800 €	143 761 €				*20%	17 767 €		22 920 €	103 074 €	2013-2015	
			CCVL	69 694 €	83 354 €							70 449 €	12 905 €	2013	
			Département	189 799 €	227 000 €							35 144 €	191 856 €	2013	
B-1-9	Renaturation des berges à Brignais entre le Pont de la Levée et le boulevard des Sports		SMAGGA	85 000 €	101 660 €	50%	42 500 €	30%	25 500 €			15 737 €	17 923 €	2017-2018	
B-1-10	Reprise d'enrochements déstabilisés sur le Garon aval		SMAGGA	53 937 €	64 725 €				20%	10 787 €	*40%	15 937 €	10 019 €	27 982 €	2015
B-1-11	Stabilisation d'un chemin en bord de cours d'eau sur le Garon à Millery		SMAGGA	74 801 €	89 761 €			20%	14 000 €	20%	14 000 €	14 724 €	47 037 €	2016	
B-1-12	Stabilisation du lit et des berges au droit des ouvrages d'art fragilisés - Priorité 2		SMAGGA	50 000 €	59 800 €				20%	10 000 €		9 257 €	40 543 €	2016-2017	
B-1-13	Restauration de berges en technique mixte sur le Garon à Vourles dans le secteur de la RD36		SMAGGA	42 476 €	50 971 €				*20%	8 000 €		7 890 €	35 081 €	2016	
B-1-14	Restauration du potentiel habitational sur le Garon entre Brignais et Vourles		SMAGGA	50 000 €	59 800 €	50%	25 000 €	30%	15 000 €			9 257 €	10 543 €	2017	
TOTAL				780 648 €	934 797 €		78 259 €		61 075 €		65 949 €	15 937 €	201 768 €	511 809 €	

*=montant plafonné

Sous-objectif : Restaurer la continuité piscicole

B-1-15	Restauration de la continuité piscicole Lot 1		SMAGGA	50 000 €	59 800 €	80%	40 000 €					9 257 €	10 543 €	2013-2018	
B-1-16	Restauration de la continuité piscicole têtes de bassin		SMAGGA	129 854 €	155 373 €	**	96 853 €					24 052 €	34 468 €	2013-2014	
			Lyonnais des Eaux / SMAGGA	70 055 €	82 988 €	**	39 844 €	*30%	16 200 €			12 933 €	14 011 €	2015-2017	
B-1-17	Restauration de la continuité piscicole Lot 2 Modif : redéfinition solutions techniques et ajustements plans de financement suite aux études		SMAGGA	270 000 €	324 000 €	**	186 670 €	**	16 000 €		FDPMA*	6 920 €	50 155 €	64 255 €	2015-2018
B-1-18	Renaturation et restauration de la continuité piscicole au droit du seuil des Mouilles à Millery (lot 2) Modif : précision solutions techniques et ajustements plans de financement suite aux études		SMAGGA	200 000 €	240 000 €	50%	100 000 €	30%	60 000 €		FDPMA*	AD	37 152 €	AD	2016-2018
B-1-19	Restauration de la continuité piscicole priorité 3		SMAGGA	80 000 €	95 680 €	50%	40 000 €	30%	24 000 €		FDPMA*	3 200 €	14 811 €	13 669 €	2016-2018
TOTAL				799 909 €	957 841 €		503 367 €		116 200 €		0 €	10 120 €	148 360 €	136 946 €	

*=sous réserve de l'enveloppe annuelle de la FDPMA

** selon ouvrages concernés

Sous-objectif : Préserver et restaurer les milieux aquatiques remarquables

B-1-20	Préservation des zones humides	Diagnostic	SMAGGA	23 820 €	23 820 €	40%	9 528 €	40%	9 528 €			0 €	4 764 €	2015-2016	
		Guide	SMAGGA	2 750 €	3 300 €	40%	1 320 €	40%	1 320 €			0 €	660 €	2017-2018	
		Intégration dans les PLU communaux	Communes	2 415 €	2 415 €							0 €	2 415 €	2017-2018	
		Elaboration des plans de gestion	Communes, communautés de communes	50 000 €	60 000 €	80%	48 000 €					0 €	12 000 €	2017-2018	
B-1-21	Aménagement du site des carrières du Garon		Syndicats d'eau potable	100 000 €	119 600 €	AD	AD	*AD	30 000 €	AD	AD	18 514 €	AD	2013-2017	
B-1-22	Définition d'une politique foncière sur le bassin versant du Garon		SMAGGA - étude	50 000 €	60 000 €	40%	24 000 €	15%	9 000 €		*50%	15 000 €	0 €	12 000 €	2017
			SMAGGA, communes, com com - acquisitions	100 000 €	100 000 €	AD	AD	AD	AD			0 €	AD	2014-2018	
B-1-23	Restauration du corridor biologique de la Vallée en Barret entre la Chalandrèze et le Furon	Plantation de haies et de ripisylve		4 800 €	5 741 €	AD	AD			AD	AD	0 €	AD	2015	
		Gestion des prairies humides		14 000 €	16 744 €	AD	AD			AD	AD	0 €	AD	2013-2017	
		Création de mares		10 000 €	11 960 €	AD	AD			AD	AD	1 851 €	AD	2013-2017	
		Cartographie des habitats et suivis		81 500 €	97 474 €	AD	AD			AD	AD	0 €	AD	2013-2017	
		Aménagement des sites		54 000 €	64 584 €	AD	AD			AD	AD	9 998 €	AD	2014	
		Outils de communication		18 000 €	21 528 €	AD	AD			AD	AD	0 €	AD	2014-2015	
		Animations	CCVG/COPAMO	30 412 €	30 412 €							0 €	19 297 €	2013-2015	
B-1-24	Réalisation d'un inventaire faune et flore		SMAGGA	20 000 €	23 920 €			50%	11 960 €			0 €	11 960 €	2015	
B-1-25	Elaboration d'un plan de gestion de la Lône des Arboras à Grigny		SMAGGA/SMIRIL	15 320 €	15 970 €							0 €	15 970 €	2013-2014	
B-1-25			FDPMA69	5 100 €	5 100 €	50%	2 550 €				CNR	1 530 €	0 €	1 020 €	2014
TOTAL				562 117 €	638 648 €		85 398 €		49 848 €		11 115 €	1 530 €	30 363 €	68 126 €	

AD = potentiellement éligible dans le cadre de la politique du partenaire, mais conditions à préciser sur la base des éléments du projet

*=enveloppe prévisionnelle - A voir selon éligibilité du projet

N° Action	Intitulé de la fiche-action	Opérations	Maître d'ouvrage	Coût total HT	Coût total TTC	Agence de l'Eau		Région Rhône-Alpes		Département		Etat		FCTVA/ récupération TVA	Autofinancement	Phasage prévisionnel
						Taux en %	Montant en €	Taux en %	Montant en €	Taux en %	Montant en €	Taux en %	Montant en €			
<i>Sous-objectif : Mettre en valeur les milieux aquatiques</i>																
B-1-26	Création d'un cheminement piéton en bord de cours d'eau dans la basse vallée du Garon		Commune de Brignais	320 000 €	384 000 €			AD	AD					59 443 €	AD	2013-2015
B-1-27	Création d'un parcours pédagogique sur les berges du Garon		SMAGGA	15 050 €	18 000 €			30%	5 400 €					0 €	12 600 €	2015
B-1-28	Guide des balades en bord de rivière		SMAGGA	6 500 €	7 800 €			30%	2 340 €					0 €	5 460 €	2015
TOTAL				6 500 €	7 800 €	0 €	0 €	2 340 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 460 €		

Objectif B2 : Amélioration de la gestion des inondations et de leurs conséquences*Sous-objectif : Réduire la vulnérabilité dans les zones inondables*

B-2-1	Diagnostics de vulnérabilité		SMAGGA	51 000 €	61 200 €							50%	30 600 €	0 €	30 600 €	2013-2017
B-2-2	Sensibiliser la population au risque d'inondation		SMAGGA	13 010 €	15 560 €			30%	4 668 €			50%	7 780 €	0 €	3 112 €	2016-2017
B-2-3	Pose de repères de crues		SMAGGA	6 240 €	7 488 €			30%	1 872 €			50%	3 120 €	1 159 €	1 337 €	2013-2014
B-2-4	Sensibilisation des entreprises situées en zone inondable		SMAGGA	2 592 €	3 100 €			30%	930 €					0 €	2 170 €	2016-2017
B-2-5	Formation des élus et du personnel à la réglementation intéressant les inondations		SMAGGA	12 040 €	14 400 €			30%	4 320 €			50%	7 200 €	0 €	2 880 €	2015-2018
TOTAL				84 882 €	101 748 €	0 €	0 €	11 790 €	0 €	48 700 €	1 159 €	40 099 €				

Sous-objectif : Réduire l'aléa inondation

B-2-6	Améliorer la connaissance de l'aléa		SMAGGA	92 344 €	110 735 €					20%	18 469 €	50%	46 172 €	17 453 €	28 641 €	2014
B-2-7	Restaurer et préserver les champs d'expansion des crues		SMAGGA	100 000 €	119 600 €	AD	AD	30%	30 000 €			50%	50 000 €	19 619 €	21 086 €	2017-2018
B-2-8	Visite d'autres collectivités équipées de protections de type barrage écrêteurs		SMAGGA	1 130 €	1 380 €									0 €	1 380 €	2017
B-2-9	Réaliser les études préalables aux travaux de ralentissement dynamique sur les bassins versant du Garon et du Mornantet Modif : intégration des études sur le Merdanson de Chaponost (B-2-10)		SMAGGA	400 000 €	480 000 €					20%	80 000 €	50%	200 000 €	78 739 €	121 261 €	2016-2017
B-2-10	Réaliser les études préalables aux travaux de ralentissement dynamique sur le bassin versant du Merdanson de Chaponost Intégré à B-2-9		SMAGGA	330 000 €	394 680 €					20%	66 000 €	50%	165 000 €	61 096 €	102 584 €	2015-2017
TOTAL				593 474 €	711 715 €	0 €	0 €	30 000 €	98 469 €	296 172 €	115 811 €	172 368 €				

Sous-objectif : Améliorer la gestion de crise

B-2-11	Réalisation des courbes de tarage des stations du système d'alerte de crues		SMAGGA	25 479 €	30 575 €			30%	7 644 €			50%	12 740 €	4 734 €	5 457 €	2014-2017
B-2-12	Améliorer le volet inondation des PCS communaux		Communes	-	-									0 €	0 €	2013-2017
B-2-13	Sensibiliser la population, les élus et personnels communaux aux bons comportements lors des phénomènes de crue		SMAGGA	16 116 €	19 339 €			30%	5 802 €			50%	9 670 €	0 €	3 867 €	2013-2018
B-2-14	Présentation du système d'alerte à la population		SMAGGA	300 €	350 €									0 €	350 €	2013-2017
TOTAL				41 895 €	50 264 €	0 €	0 €	13 446 €	0 €	22 410 €	4 734 €	9 674 €				

Sous-objectif : Améliorer la gestion des problématiques de ruissellement

B-2-15	Mettre en œuvre les actions du SDGEP relatives à la maîtrise du ruissellement Modif : limitation de l'action à l'animation pour intégration des zonages pluviaux dans les documents d'urbanisme, les autres actions possibles sous MOA SMAGGA pourront s'inscrire dans la fiche A-2-2		SMAGGA	-	-										0 €	2014-2017
TOTAL				0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	

AD = potentiellement éligible dans le cadre de la politique du partenaire, mais conditions à préciser sur la base des éléments du projet

Objectif B3 : Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau*Sous-objectif : Optimiser la gestion des retenues*

B-3-1	Mise en place des débits réservés sur les plans d'eau à fort enjeu environnemental		Propriétaires plans d'eau	400 000 €	478 400 €			AD	AD	AD	AD			0 €	AD	2013-2017
B-3-2	Effacement des retenues non utilisées		Propriétaires plans d'eau	150 000 €	179 400 €	50%	75 000 €	*30%	45 000 €					0 €	59 400 €	2013-2017
TOTAL				550 000 €	657 800 €	75 000 €	45 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	59 400 €	

* Cf. fiche action pour détail des conditions

AD = potentiellement éligible dans le cadre de la politique du partenaire, mais conditions à préciser sur la base des éléments du projet

Sous-objectif : Optimiser les prélèvements pour l'alimentation en eau potable

B-3-3	Améliorer le rendement des réseaux	Pose de débitmètres	SIDESOL	148 646 €	178 375 €	50%	74 318 €							29 135 €	74 922 €	2013-2014
		Travaux de réhabilitation de réseaux		12 500 000 €	14 950 000 €	*80%	800 000 €							2 450 000 €	11 700 000 €	2013-2017
B-3-4	Inciter la population à mettre en place des dispositifs permettant les économies d'eau Modif : reprise opérations prévues au PGRI sur 2016-2018, notamment distribution de kits d'économie d'eau	Pose de débitmètres	SIMIMO	32 024 €	38 429 €	50%	16 009 €							6 277 €	16 143 €	2013
		Travaux de réhabilitation de réseaux		5 000 000 €	5 980 000 €	*80%	340 000 €							980 000 €	4 660 000 €	2013-2017
B-3-5	Mobiliser provisoirement de nouvelles ressources pour	Définition d'une stratégie de gestion quantitative	Syndicats d'eau potable, SMAGGA	-	-									0 €	0 €	2013-2016
B-3-6	Ajustement de la répartition des prélèvements et création d'un nouveau puits sur le site des carrières	Création d'une station de traitement sur captages de Chasse-Ternay	Syndicat Rhône-Sud	7 247 710 €	8 696 860 €	*50%	528 696 €							1 420 551 €	6 747 613 €	2013-2016
B-3-6	Ajustement de la répartition des prélèvements et création d'un nouveau puits sur le site des carrières	Etude et dossier réglementaire	Syndicats d'eau potable	50 000 €	60 000 €	**50%	27 250 €									2017-2018
TOTAL				25 053 380 €	29 993 664 €	1 879 023 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 885 962 €	23 198 679 €		

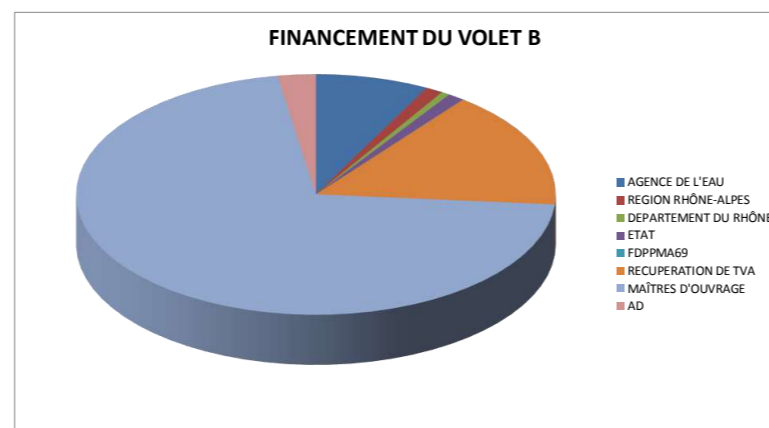
AD = potentiellement éligible dans le cadre de la politique du partenaire, mais conditions à préciser sur la base des éléments du projet

**=montant plafonné

**=50% de l'étude et

FINANCEMENT DU VOLET B :

AGENCE DE L'EAU	2 630 647 €
REGION RHÔNE-ALPES	399 096 €
DEPARTEMENT DU RHÔNE	195 033 €
ETAT	384 749 €
FDPMA69	10 120 €
RECUPERATION DE TVA	5 421 685 €
MAÎTRES D'OUVRAGE	24 394 964 €
AD	886 080 €
TOTAL	34 369 105 €



N° Action	Intitulé de la fiche-action	Opérations	Maître d'ouvrage	Coût total HT	Coût total TTC	Agence de l'Eau		Région Rhône-Alpes		Département		Etat		FCTVA/ récupération TVA	Autofinancement	Phasage prévisionnel
						Taux en %	Montant en €	Taux en %	Montant en €	Taux en %	Montant en €	Taux en %	Montant en €			

Volet C : Promouvoir et pérenniser la gestion globale de la ressource en eau

Objectif C1 : Animer et coordonner la démarche de contrat de rivière

C-1-1	Poste de chargé de mission		SMAGGA	425 000 €	425 000 €	*50%	225 095 €		105 000 €					0 €	94 905 €	(4*) 2013-2018
C-1-2	Poste de technicien de rivière		SMAGGA	325 000 €	325 000 €	*50%	146 696 €		103 960 €					0 €	74 344 €	(4*) 2013-2018
C-1-3	Poste de conducteur d'opérations/chargé de mission inondations et aménagement		SMAGGA	300 000 €	300 000 €		79 050 €					40%	96 000 €	0 €	124 950 €	(4*) 2013-2018
C-1-4	Poste d'animateur phytosanitaires et pollutions agricoles	Poste	SMAGGA	325 000 €	325 000 €	*50%	145 117 €		99 218 €					0 €	80 665 €	(4*) 2013-2018
		Investissement lié à la création du poste		14 283 €	17 083 €	50%	7 140 €							2 644 €	7 299 €	2013
C-1-5	Poste de chargé de communication		SMAGGA	300 000 €	300 000 €	**50%	105 683 €		47 400 €					0 €	146 917 €	(4*) 2013-2018
TOTAL				1 689 283 €	1 692 083 €		708 781 €		355 578 €		0 €		96 000 €	2 644 €	529 080 €	

AD = financement possible selon fiche de poste. Si pas de financement direct, transformé en coûts interne sur les action du contrat

*= montant éligible : cf. fiches actions

**=taux/montant plafonnés, dans la limite de 80% d'aide par poste et par an

***=conditions de financement : cf. fiche action

(4*)= année 2018 incomplète car financement des postes jusqu'à l'échéance du contrat uniquement

Objectif C2 : Communiquer et sensibiliser

Sous-objectif : Communiquer

C-2-1	Informers les élus sur le rôle et les objectifs du 2nd contrat de rivière du Garon		SMAGGA	239 €	287 €				30%	86 €				0 €	201 €	2014
C-2-2	Rapport d'activités du SMAGGA et des actions du contrat de rivière		SMAGGA	12 500 €	15 000 €				30%	4 500 €				0 €	10 500 €	2013-2017
C-2-3	SMAGGAzine : journal d'information grand public		SMAGGA	28 827 €	34 569 €	50%	17 285 €		30%	10 371 €				0 €	6 913 €	2013-2017
C-2-4	Site internet du contrat de rivière du Garon		SMAGGA	12 640 €	15 120 €	50%	7 560 €		30%	4 536 €				0 €	3 024 €	2013-2017
C-2-5	Conférences "Les Entretiens du Garon"		SMAGGA	18 099 €	21 703 €	50%	10 852 €		30%	6 511 €				0 €	4 340 €	2013-2017
C-2-6	Sensibilisation de la population aux enjeux de préservation des cours d'eau et de la nappe		SMAGGA	7 623 €	9 148 €	*50%	4 574 €		30%	2 744 €				0 €	1 830 €	2014
C-2-7	Exposition et guide sur la faune et la flore du bassin versant		SMAGGA	8 470 €	10 165 €				*30%	2 610 €				0 €	7 555 €	2015-2017
TOTAL				88 398 €	105 992 €		40 271 €		31 358 €		0 €		0 €	0 €	34 363 €	

*=montant plafonné

Sous-objectif : Eduquer au développement durable

C-2-8	Animations jeune public et grand public		SMAGGA, associations	209 000 €	250 000 €	*50%	120 000 €		30%	75 000 €				0 €	55 000 €	2013-2017
C-2-9	Réalisation d'un nouveau poster pédagogique du bassin versant		SMAGGA	11 626 €	13 905 €	**50%	5 000 €		30%	4 171 €				0 €	4 734 €	2013
C-2-10	Réalisation d'une maquette du bassin versant		SMAGGA	19 810 €	23 772 €	**50%	5 000 €		30%	5 943 €				3 900 €	8 929 €	2014
C-2-11	Création d'un outil pédagogique numérique		SMAGGA	37 499 €	45 000 €	**50%	5 000 €		30%	13 500 €				0 €	26 500 €	2015
TOTAL				277 935 €	332 677 €		135 000 €		98 614 €		0 €		0 €	3 900 €	95 163 €	

* conditions de financement : cf. fiche action

**= montant plafonné

Objectif C3 : Suivre et évaluer

Sous-objectif : Observatoire des milieux aquatiques

C-3-1	Mise en place d'un observatoire de la qualité de l'eau et bilan final Modif : intégration dans le suivi à mi-parcours de l'étude d'impact des retenues collinaires (C-3-5)		SMAGGA	156 290 €	187 122 €	50%	93 561 €		30%	54 029 €				0 €	39 532 €	2013-2018
C-3-2	Mise en place d'un observatoire des pollutions		SMAGGA	240 €	288 €									0 €	288 €	2013-2017
C-3-3	Mise en place d'un observatoire de la qualité piscicole et bilan final		FDPMA69	64 400 €	64 400 €	50%	32 200 €		30%	19 320 €				0 €	12 880 €	2013-2018
C-3-4	Mise en place d'un observatoire de l'état quantitatif de la ressource en eau		SMAGGA	-	-									0 €	0 €	2013-2017
C-3-5	Etude de l'impact des retenues collinaires sur la qualité de l'eau Intégré à C-3-1		SMAGGA	45 150 €	54 000 €	50%	27 000 €		30%	16 200 €				0 €	10 800 €	2013
TOTAL				220 930 €	251 810 €		125 761 €		73 349 €		0 €		0 €	0 €	52 700 €	

AD = potentiellement éligible dans le cadre de la politique du partenaire, mais conditions à préciser sur la base des éléments du projet

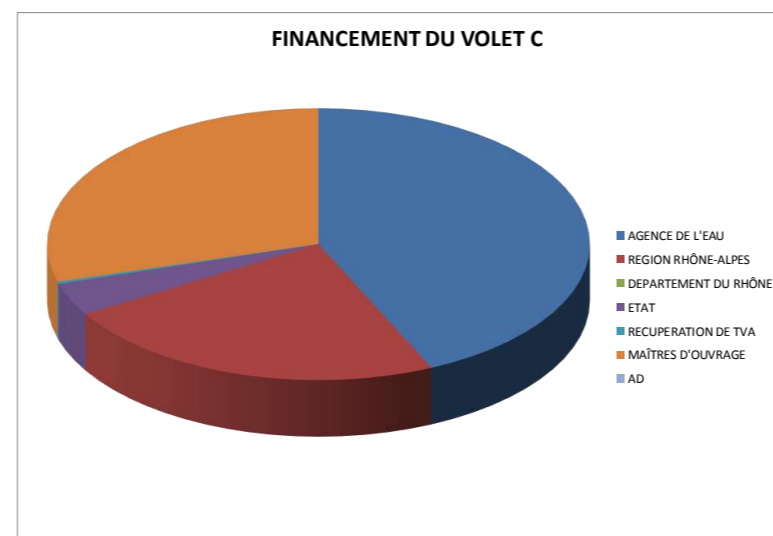
N° Action	Intitulé de la fiche-action	Opérations	Maître d'ouvrage	Coût total HT	Coût total TTC	Agence de l'Eau		Région Rhône-Alpes		Département		Etat		FCTVA/ récupération TVA	Autofinancement	Phasage prévisionnel
						Taux en %	Montant en €	Taux en %	Montant en €	Taux en %	Montant en €	Taux en %	Montant en €			
C-3-6	Bilan à mi-parcours du contrat de rivière		SMAGGA	2 500 €	3 000 €	50%	1 500 €	30%	900 €					0 €	600 €	2015-2016
C-3-7	Bilan de fin de contrat		SMAGGA	44 310 €	53 000 €	50%	26 500 €	30%	15 900 €					0 €	10 600 €	2017-2018
TOTAL				46 810 €	56 000 €		28 000 €		16 800 €		0 €		0 €	0 €	11 200 €	

Objectif C4 : Pérenniser la gestion globale de la ressource en eau

C-4-1	Etude d'opportunité de mise en œuvre d'un SAGE sur le bassin versant du Garon Modif : étude de concertation pour la mise en œuvre d'un SAGE sur le bassin versant du Garon		SMAGGA	33 450 €	40 000 €	80%	32 000 €							0 €	8 000 €	2017
TOTAL				33 450 €	40 000 €		32 000 €		0 €		0 €		0 €	0 €	8 000 €	

FINANCEMENT DU VOLET C :

AGENCE DE L'EAU	1 069 813 €
REGION RHÔNE-ALPES	575 699 €
DEPARTEMENT DU RHÔNE	0 €
ETAT	96 000 €
RECUPERATION DE TVA	6 544 €
MAÎTRES D'OUVRAGE	730 506 €
AD	0 €
TOTAL	2 478 562 €



TITRE 6. CONCLUSION

À mi-parcours du Contrat de rivière du Garon, le taux d'engagement des opérations prévues initialement au contrat est de 58 %, pour un montant engagé par les maîtres d'ouvrage représentant 46 % du montant global prévu au contrat de rivière.

A ce stade, il peut être observé que même si le bon état des cours d'eau n'est pas encore atteint, certains paramètres montrent des évolutions favorables, et parfois très significatives, comme les orthophosphates par exemple, dont les quantités ont été divisées par 4 depuis 2006. La tendance dévolution de la qualité du peuplement piscicole est également jugée positive : bien que le nombre de stations en qualité bonne soit le même en début et à mi-contrat, le nombre de stations en qualité mauvaise ou médiocre est passé, lui, de 10 à seulement 4.

Parmi les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du contrat de rivière, on peut noter le financement général des actions face au contexte économique actuel, l'évolution des gouvernances, et la difficulté relative à pénétrer certaines sphères professionnelles pour y développer l'animation proposée au contrat de rivière.

L'actualisation du programme d'actions a entraîné le report ou le retrait d'un peu plus d'une vingtaine d'opérations, avec une majorité d'entre elles qui concernent l'assainissement. Trois nouvelles actions sont inscrites, qui précisent ou prolongent des actions menées dans la première phase du contrat de rivière (PGRE, opération Bio et Eau, réhabilitation des assainissements non collectifs).

Le programme d'actions actualisé représente un peu plus de 56 M€ TTC, soit une diminution d'environ 15 % du montant initialement prévu, avec des subventions prévisionnelles de 11 M€, également en baisse, de 24 % par rapport aux prévisions initiales.

Les objectifs initiaux du contrat de rivière ne sont pas remis en cause et restent les objectifs à atteindre dans la deuxième phase du contrat.